

Côte d'Ivoire :—Rapport des services du FMI, communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration, et déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire

Dans le contexte de la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier.

- Le rapport des services du FMI pour la première revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 13 février 2009 avec les autorités de la Côte d'Ivoire sur l'évolution et les politiques économiques. Le rapport a été rédigé à partir des informations disponibles au moment de son achèvement, le 3 mars 2009. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement l'avis du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant les avis exprimés par le Conseil d'administration lors de son examen du rapport des services du FMI, le 27 mars 2009, qui a marqué
- Une déclaration de l'Administrateur pour la Côte d'Ivoire.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités de la Côte d'Ivoire au FMI*
Mémorandum de politique économique et financière des autorités de la Côte d'Ivoire*
Protocole d'accord technique*
* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations susceptibles d'influencer le marché.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
E-mail: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

**International Monetary Fund
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

Demande d'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

Le 13 mars 2009

Rappel des faits. La Côte d'Ivoire se redresse après une longue période de guerre civile et de difficultés économiques. L'accord de Ouagadougou de 2007 a permis de progresser dans la voie de la paix et de la réunification. Les élections présidentielles, cruciales pour l'instauration du consensus intérieur, devraient normalement avoir lieu à la fin de 2009. La reprise de l'activité est bien engagée, grâce entre autres au niveau élevé des prix à l'exportation, mais la situation reste fragile. Les résultats obtenus depuis le milieu de 2007 dans le cadre de deux programmes AUPC ont dans l'ensemble été satisfaisants. La Côte d'Ivoire est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Sa monnaie, le franc CFA, est rattachée à l'euro.

Nouvel accord FRPC. Les autorités ivoiriennes sollicitent un accord triennal FRPC doté d'un accès de 115 % de la quote-part (373,98 millions de DTS), dont 25 % pour un rachat immédiat au titre de l'AUPC. À la fin de février 2009, l'encours de l'utilisation par la Côte d'Ivoire des ressources du FMI était de 122,28 millions de DTS (37,6 % de la quote-part). La Côte d'Ivoire est à jour dans ses paiements au FMI.

Objectifs. Le programme appuyé par la FRPC se situe dans le prolongement du DSRP pour 2009–11 de la Côte d'Ivoire et vise à maintenir la stabilité macroéconomique, stimuler la croissance et lutter contre la pauvreté par les actions suivantes : i) continuer d'assainir les finances publiques, tout en ménageant un espace budgétaire pour des dépenses en faveur des pauvres et de la croissance, ii) ramener la dette publique à un niveau viable grâce à un allègement de dette PPTE/IADM et à un ajustement progressif des finances publiques et iii) poursuivre un programme ambitieux de réformes structurelles dans les domaines suivants : gestion des finances publiques, administrations publiques, secteurs du café/cacao et de l'énergie et développement du secteur privé, dont le secteur financier.

Discussions de fond. Les résultats du programme AUPC de 2008 et le nouvel accord FRPC ont fait l'objet de discussions à Abidjan entre le 25 septembre et le 8 octobre 2008 et entre le 5 et le 13 février 2009. L'équipe des services du FMI, avec à sa tête M. Kouwenaar, était composée de M^{me} Ross (prochain chef de mission), de MM. Egoumé (représentant résident), Kireyev et Le Hen et de M^{me} Minoiu (tous du Département Afrique), ainsi que de MM de Schaetzen et Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation). M. Allé, conseiller principal de l'administrateur pour la Côte d'Ivoire, a participé aux discussions. La mission, à laquelle se sont jointes des équipes de la Banque mondiale et de la BAfD, a été reçue par le Président Gbagbo et le Premier ministre Soro et s'est entretenue avec M. Diby, Ministre des finances, ainsi qu'avec d'autres hauts responsables. La mission a rencontré des représentants des principaux partis politiques, du secteur privé et de la communauté internationale.

Table des matières	Page
I. Introduction.....	6
II. Évolution récente et résultats des deux programmes appuyés par l'assistance d'urgence post-conflit (AUPC)	6
III. L'accord FRPC proposé.....	12
A. Objectifs du programme.....	12
B. Cadre macroéconomique à moyen terme	13
C. Politique budgétaire de 2009	13
D. Autres réformes structurelles	15
IV. Conception, financement et risques du programme.....	16
A. Arriérés extérieurs, dette et financement du programme	16
B. Conception du programme	17
C. Risques du programme et leur atténuation.....	18
V. Évaluation par les services du FMI.....	18
 Tableaux texte	
1. Synthèse des principaux indicateurs économiques	6
2. Synthèse des opérations budgétaires et du financement, 2007–11	17
 Graphiques	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004–09.....	8
2. Indicateurs de compétitivité, 1985–2007	21
 Encadrés	
1. Chocs des prix des produits de base, ralentissement mondial et riposte	9
2. Diagnostic de pauvreté et DSRP.....	12
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–13	22
2. Comptes nationaux et soldes d'épargne-investissement, 2006–13	23
3a. Opérations financières de l'État, 2006–13	24
3b. Opérations financières de l'État, 2006–13	26
3c. Programmes de sortie de crise, 2007–09	28
4. Balance des paiements, 2006–13	29
5a. Situation monétaire, 2005–09	30
5b. Synthèse des comptes de la banque centrale et des banques commerciales, 2005–09	31
6. Encours de la dette extérieure, 2006–13	32
7. Service de la dette extérieure, 2006–13	33

8. Scénario à moyen terme, 2007–13	34
9. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2001–08	35
10. Besoins de financement extérieur, 2006–09	36
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2007–18	37
12. Calendrier proposé de décaissement et des revues au titre de l'accord FRPC (en millions de DTS), 2009–12	38

Annexe

1. Mesures de gestion des finances publiques dans le plan d'action des autorités	39
--	----

Appendice I: Lettre d'intention.....	40
Pièce jointe I: Mémoire de politiques économiques et financières.....	43
Pièce jointe II: Protocole d'accord technique.....	67

Sigles et acronymes

AAD	Analyse de l'allègement de la dette
AFRITAC Ouest	Centre régional d'assistance technique en Afrique - Ouest (Bamako)
APE	Accord de partenariat économique
AUPC	aide d'urgence post-conflit
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque Africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BNI	Banque nationale d'investissement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGRAE	Caisse générale de retraite des agents de l'État
CNCE	Caisse nationale des caisses d'épargne
CNO	Centre-Nord-Ouest (de la Côte d'Ivoire)
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unis
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DGER	Don pour la gouvernance économique et de redressement
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FED	Fonds européen de développement
FPF	Facilité pour les pays fragiles (BAfD)
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MPEF	Mémorandum de politiques économiques et financières
NCC	Note consultative conjointe
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OPD	Opération de politique de développement (Banque mondiale)
PAC	Protocole d'accord technique
PAPC	Programme d'appui post conflit (Banque mondiale)
PEMFAR	Examen de la responsabilité financière et de la gestion des dépenses publiques
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PETROCI	Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire
PPTE	Pays pauvre très endetté
SFP	Statistiques de finances publiques
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques
TCEN	Taux de change effectif nominal
TCER	Taux de change effectif réel
TEC	Tarif extérieur commun
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMOA	Union monétaire de l'Afrique de l'Ouest
VAN	Valeur actualisée nette

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **La Côte d'Ivoire réalise des avancées dans les domaines de la réunification, de la paix et des élections.** Tout en restant difficile, la situation politique est stable. Les élections présidentielles ont été reportées à la fin de 2009 à cause de retards dans l'inscription des électeurs.
- **Les résultats globaux des deux programmes AUPC successifs ont été dans l'ensemble satisfaisants, exception faite de quelques graves dérapages budgétaires et de retards dans l'application des mesures structurelles.** Les objectifs budgétaires ont été largement atteints, mais la structure de la dépense s'est améliorée moins que prévu. Les autorités ont déployé d'importants efforts pour assurer le service de la dette envers la BAD and la Banque mondiale. Un ensemble de mesures structurelles a été appliqué, parfois avec retard. Ces résultats ont été obtenus avec une aide extérieure très faible et dans un contexte marqué par une situation politico-sociale difficile et la crise financière mondiale.
- **Le financement de grands travaux publics par des dépenses extrabudgétaires a été à l'origine d'un dérapage budgétaire qui a faussé des résultats dans l'ensemble positifs.** Les autorités ont pris des mesures correctives pour compenser en partie les dépenses extrabudgétaires et mis en place des mesures de sauvegarde contre de telles dépenses tout en assurant la totale transparence des dépenses d'investissement et des recettes pétrolières.
- **Les autorités ont atteint des résultats tangibles dans l'apurement des arriérés extérieurs.** Elles ont apuré les arriérés envers la Banque mondiale et la BAD et pris des mesures pour normaliser les relations avec les autres créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux.
- **Les autorités ont adopté un programme économique à moyen terme et demandé une aide au FMI dans le cadre de la FRPC et de l'Initiative PPTE.** Les objectifs du programme sont les suivants : créer un espace budgétaire pour des dépenses favorisant la croissance et la lutte contre la pauvreté, rétablir la viabilité de la dette, renforcer la gestion des finances publiques, continuer la réforme des administrations publiques, améliorer la transparence et l'efficacité des secteurs de l'énergie et du coton/café et poursuivre la réforme du secteur financier. Ces politiques s'inspirent de la Stratégie de réduction de la pauvreté récemment adoptée.
- **Le programme comporte des risques graves.** Des dépassements de dépenses risquent d'être observés à cause des élections présidentielles et de la mise en œuvre des programmes de sortie de crise, de même que des déficits de recettes, du fait de la crise financière mondiale, ce qui pourrait amener à réduire les dépenses de lutte contre la pauvreté et générer une accumulation d'arriérés intérieurs. Le consensus national nécessaire pour poursuivre les réformes structurelles est fragile et les modestes progrès réalisés sur le front de la gouvernance peuvent faire long feu. En outre, une baisse des cours du pétrole et du cacao pourrait assombrir les perspectives de croissance et réduire les recettes publiques.

I. INTRODUCTION

1. **Bien qu'elle demeure difficile, la situation politique de la Côte d'Ivoire est stable.** L'accord de Ouagadougou de 2007 et les accords complémentaires fixent la feuille de route vers la paix et la réunification. On s'attend maintenant à ce que les élections présidentielles aient lieu à la fin de 2009, l'identification des populations et l'inscription des électeurs prenant plus de temps que prévu. Les principaux leaders politiques ivoiriens sont tous favorables à ce report, car ils estiment que ces opérations sont cruciales pour résoudre le problème de l'ivoirité qui a été à l'origine de la guerre civile de 2002. Des progrès ont été accomplis dans la voie de la réunification du pays et du redéploiement de l'administration publique, mais les ex-rebelles contrôlent toujours largement le centre-nord-ouest du pays.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DES DEUX PROGRAMMES APPUYÉS PAR L'ASSISTANCE D'URGENCE POST-CONFLIT (AUPC)

2. **Après plusieurs années d'épreuves imputables à la crise de 2002, la reprise est bien engagée.** La croissance a légèrement progressé pour atteindre 2,3 % in 2008, grâce entre autres au niveau élevé des prix à l'exportation pendant le premier semestre de l'année (tableaux 1–2). Elle continue d'être tirée par le bâtiment, les télécommunications alimentaires et la production de denrées, alors que celle de pétrole a reculé. L'agriculture d'exportation a stagné, une maladie ayant freiné l'expansion du secteur du cacao, et la production de café et de coton a diminué à cause de problèmes structurels. Jusqu'à présent, l'économie de la Côte d'Ivoire a su s'adapter au ralentissement de la croissance mondiale, mais certains indices font ressortir un fléchissement de certaines activités, comme l'investissement minier et les exportations non traditionnelles (Encadré 1).

Tableau texte 1. Côte d'Ivoire: Synthèse des principaux indicateurs économiques (en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007	2008 Prov.	2009-11 Avg. Proj.
Croissance du PIB réel	1,6	1,9	0,7	1,6	2,3	4,2
Croissance du PIB réel par habitant	-3,5	-0,8	-2,3	-1,4	-0,7	1,2
Inflation de l'IPC (moyenne annuelle)	1,5	3,9	2,5	1,9	6,3	4,0
Solde primaire de base en pourcentage du PIB 1/	0,9	0,4	0,3	0,6	0,3	1,1
Solde budgétaire global (hors dons) en pourcentage du PIB	-2,6	-2,8	-2,4	-1,3	-2,3	-2,6
Solde budgétaire global (dons compris) en pourcentage du PIB	-1,7	-1,7	-1,8	-0,8	-0,6	-1,7
Stock de la dette extérieure et intérieure en pourcentage du PIB	84,9	86,3	84,2	75,6	71,8	60,3
<i>dont: en arriéré</i>	18,3	24,0	26,6	24,1	25,3	1,4
Solde des transactions courantes (transferts officiels compris) en po	1,6	0,2	2,8	-0,7	2,4	-1,5

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

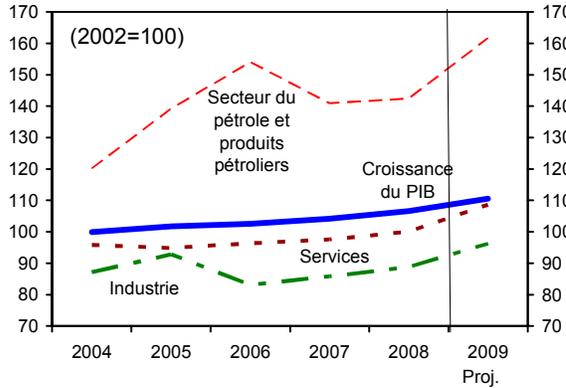
1/ Recettes totales (hors dons) moins dépenses totales nettes des intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieur

3. **L'inflation s'est accélérée en 2008, alimentée par les prix des importations de denrées alimentaires et les ajustements des prix intérieurs.** À cause du niveau élevé des cours mondiaux des denrées alimentaires et des ajustements des prix intérieurs du pétrole en 2008, l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) sur 12 mois, a atteint 9 % à la fin de l'année. Depuis avril, la forte hausse des prix de détail des denrées alimentaires a été atténuée par la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits d'importation frappant les produits essentiels. L'inflation ralentit à l'heure actuelle, étant donné que les prix des denrées alimentaires et du pétrole diminuent.

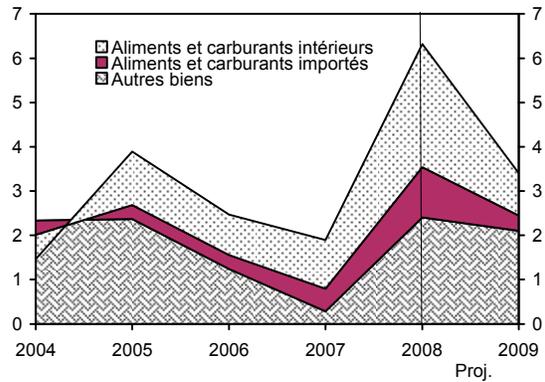
4. **Les termes de l'échange ayant été plus favorables, le solde extérieur courant s'est amélioré.** Les prix à l'exportation élevés du pétrole brut et des produits de base agricoles ont stimulé les exportations au début de l'année. Bien que les prix à l'exportation du pétrole aient baissé par la suite, des cours du cacao constamment élevés ont permis d'enregistrer un excédent courant (hors transferts officiels) de 1 % du PIB, contre un déficit de 1,5 % un an plus tôt. Le taux de change effectif réel s'est apprécié sous l'effet essentiellement d'une accélération temporaire de l'inflation mesurée par l'IPC (Graphique 1).

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs macroéconomiques, 2004-09
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

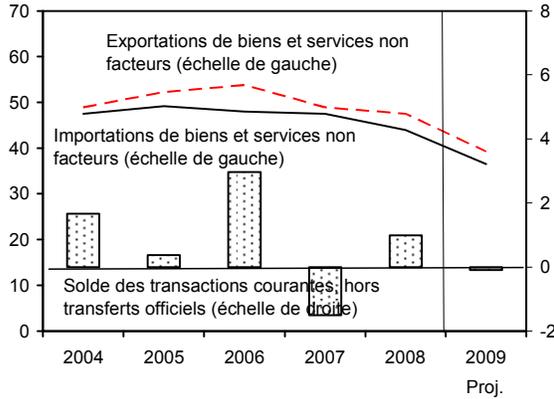
Reprise de la croissance après la crise, mais elle reste inférieure au potentiel...



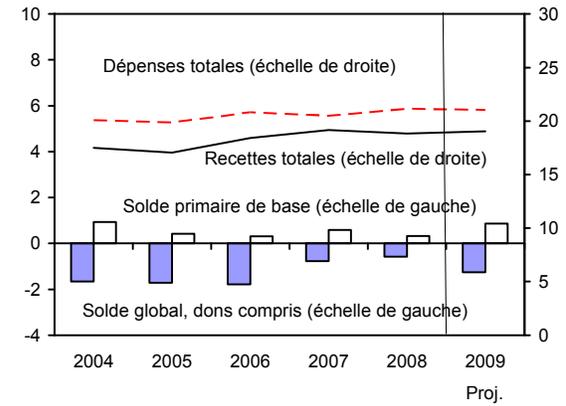
...tandis que l'inflation s'est accélérée principalement à cause du renchérissement des importations alimentaires et énergétiques.



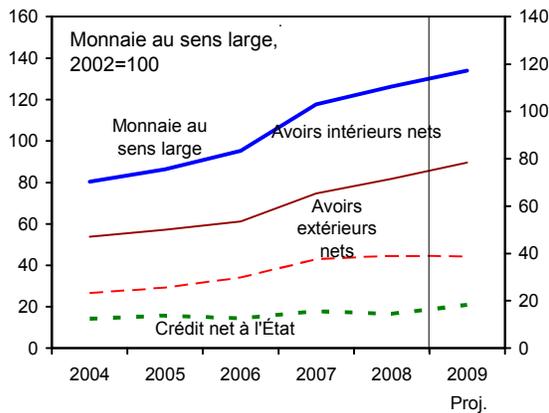
La montée des cours des matières premières principales a contribué à améliorer le solde des transactions courantes...



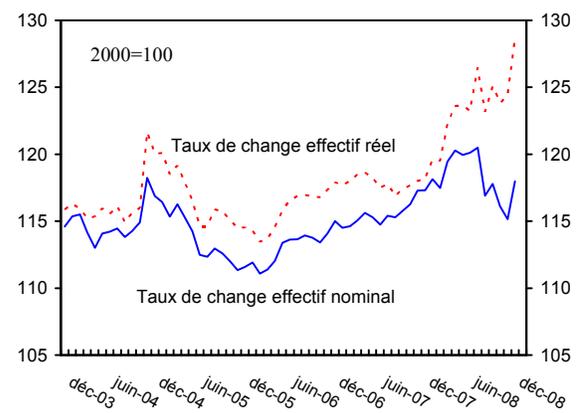
...et le solde budgétaire primaire est resté excédentaire.



L'évolution de la situation monétaire a été marquée par une accumulation d'AEN et de crédit au secteur privé...



...le taux de change effectif réel s'est légèrement apprécié suite des augmentations temporaires de prix.



Sources : autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : chocs des prix des produits de base, ralentissement mondial et réaction des autorités

Chocs des prix des denrées alimentaires et des combustibles. La forte hausse des cours mondiaux des produits de base entre le milieu de 2007 et le milieu de 2008 a exercé des tensions inflationnistes en Côte d'Ivoire, le taux d'inflation CPI atteignant un pic de 10 % en août 2008. La hausse des prix des produits de première nécessité a provoqué une vague de protestations dans le public. Si le choc a eu un impact favorable sur les soldes budgétaire et extérieur, la Côte d'Ivoire étant un exportateur net de produits de base, la baisse ultérieure des cours a en partie annulé ces gains.

En réponse à la forte hausse des prix des combustibles et des denrées alimentaires, le gouvernement a pris les mesures ci-après en avril 2008 :

- **Mesures fiscales concernant les denrées alimentaires :** i) réduction de 18 à 9 % de la TVA sur les denrées de première nécessité (lait, huile de palme, tomates en conserve, sucre) et le ciment, ii) suspension des droits d'importation frappant les denrées de première nécessité (riz, farine de blé et poisson en sus de ceux énumérés au sous-alinéa i)) et le ciment et iii) maintien de la suspension décidée en 2007 des taxes à l'importation sur le blé. Ces réductions ont été adoptées en avril 2008 et supprimées, sauf pour le riz ordinaire, en janvier 2009. Leur coût budgétaire a été de 0,5 % du PIB.
- **Mesures structurelles concernant les denrées alimentaires :** i) réduire le racket aux barrages routiers, ii) accroître l'offre de denrées produites localement, iii) s'entendre avec les producteurs et les détaillants sur des « prix indicatifs » afin d'éviter les hausses excessives des marges de commercialisation, tout en préservant les marges bénéficiaires et iv) stimuler la production locale de riz par la suspension d'une taxe spéciale.
- **Mesures en matière de prix des combustibles.** Le choc des prix des combustibles ne s'est pas traduit, dans un premier temps, par une modification des prix à la pompe, ce qui a entraîné d'importantes pertes de recettes au premier semestre de 2008. À titre de compensation, le gouvernement a relevé ces prix (pour la première fois depuis 2005) de 25 % en moyenne en juillet 2008. Les prix à la pompe ont été abaissés de 10 % en novembre, parallèlement à la chute des cours mondiaux.

Les services du FMI ont souscrit à ces mesures, tout en conseillant d'éviter des subventions généralisées. Ils ont recommandé : i) d'harmoniser au niveau de l'UEMOA les mesures prises dans ce domaine, ii) de remplacer les réductions des taxes sur les denrées alimentaires par des subventions mieux ciblées et iii) de mettre en place dès que possible le mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole. Les autorités ont adopté les mesures i) et iii) et, au début de 2009, la mesure ii), et prévu dans le collectif budgétaire de 2009 des crédits supplémentaires pour les programmes ciblés sur les groupes vulnérables.

Impact de la flambée des prix liée à la crise énergétique/alimentaire de 2007-08 et du ralentissement de 2008-09

	2008 1/				2009 2/		
	Aliments	Cacao	Énergie	Total	Cacao	Énergie	Total
Solde budgétaire	-0,5	0,1	0,3	-0,1	-0,2	-0,8	-1,1
Solde transactions courantes 3/	-1,3	1,5	0,1	0,2	-2,1	-0,3	-2,3

1/ Les estimations traduisent l'impact des prix de 2008, en supposant les volumes de 2007.

2/ Les estimations traduisent l'impact d'une baisse de 33% des cours du brut et du cacao par rapport aux niveaux moyens de 2008, en supposant les volumes de 2008.

3/ À l'exclusion des transferts officiels.

Impact des fluctuations des cours mondiaux en 2008 et en 2009. L'impact net de la forte hausse des prix des denrées alimentaires et des combustibles en 2008 a été légèrement négatif pour le solde budgétaire et positif pour le solde extérieur courant. La baisse sensible des cours des produits de base prévue pour 2009 devrait réduire ces soldes d'un montant estimé à 1,1 et 2,3 % du PIB, respectivement.

5. Depuis le milieu de 2007, les résultats des deux programmes AUPC successifs ont été dans l'ensemble satisfaisants, exception faite de quelques graves dérapages budgétaires et de certains retards dans l'application des mesures structurelles.

Dans le cadre des deux programmes, les résultats des recettes ont été proches des cibles fixées grâce aux vigoureux efforts déployés pour recouvrer les recettes non pétrolières et, en 2008, à la bonne tenue des recettes pétrolières qui ont en partie compensé les déficits imputables aux exonérations fiscales accordées temporairement pour les denrées alimentaires. Pour ces deux exercices, le montant total des dépenses primaires ne s'est guère écarté de l'objectif prévu, les dépenses de « souveraineté » (dépenses discrétionnaires de la Présidence et du cabinet du Premier ministre, qui ne comprennent pas les dépenses extrabudgétaires consacrées à de grands travaux publics) ont été contenues et les cibles fixées pour les dépenses sociales ont été respectées. Les autorités ont réduit le stock d'arriérés intérieurs et apuré les arriérés envers la Banque mondiale (au début de 2008) et de la BAfD (au début de 2009). Le montant total des paiements d'arriérés et de service de la dette effectués à la Banque mondiale et à la BAfD depuis le milieu de 2007 a été de 3 % du PIB et les remboursements nets (après les décaissements au titre des programmes) de 2,7 % du PIB. Ces résultats ont été atteints avec une aide extérieure très faible et dans un contexte marqué par une situation politico-sociale difficile et la crise financière mondiale.

6. Jusqu'à la fin de 2008, les résultats budgétaires ont été proches des objectifs fixés, après que les autorités eurent pris des mesures pour compenser en partie les dépenses extrabudgétaires consacrées aux travaux publics (MPEF, par. 8–9).

Les dépenses extrabudgétaires au titre du transfert de capital et des autres grands travaux publics (autorisées par la Présidence et payées en nature par des livraisons de pétrole) se sont chiffrées à 0,7 % du PIB. À partir de septembre, les autorités ont appliqué des mesures correctives, y compris des mesures fiscales et des compressions de dépenses. Les dépenses sociales ont été protégées, mais les projets d'infrastructure de base ont été pénalisés. Malgré ces efforts, l'objectif d'un excédent primaire de base prévu dans le programme n'a pas été atteint (écart de 0,4 % du PIB).

7. Les autorités ont pris des mesures pour rendre plus transparente l'exécution des grands travaux publics (MPEF par. 11).

Dans une instruction qu'il a signée en novembre, le Premier ministre a demandé i) que toutes les recettes pétrolières transitent par le Trésor et ne soient plus utilisées pour payer directement les travaux publics, ii) que toutes les dépenses concernant les grands travaux publics passent par le budget et iii) qu'un comité interministériel assure le suivi des grands travaux publics et en valide l'exécution dans des rapports trimestriels qui seront inclus dans les états d'exécution budgétaire. En outre, l'Inspection générale des finances prépare actuellement un rapport, qui doit être terminé d'ici à la fin de mars 2009, sur les dépenses déjà effectuées pour ces travaux.

8. Outre un excédent primaire inférieur aux prévisions, la situation financière en 2008 a pâti des retards dans les décaissements des bailleurs de fonds et des conditions tendues de la liquidité intérieure (MPEF ¶10). L'aide budgétaire de la Banque mondiale

(0.4 % du PIB) ne s'est pas concrétisée comme prévu au troisième trimestre et le gouvernement a préfinancé certains programmes de sortie de crise en attendant les décaissements des bailleurs de fonds. Par ailleurs, la situation de la liquidité sur le marché financier de l'UEMOA s'est révélée tendue et le gouvernement n'a pas mobilisé les sommes anticipées. En conséquence, les autorités ont accumulé de nouveaux arriérés intérieurs (de 1 % du PIB), emprunté à un coût assez élevé, en partie sur le produit des taxes à venir, auprès d'entreprises, notamment du secteur du cacao, et reporté à 2009 l'apurement des arriérés envers la BAfD.

9. **La plupart des indicateurs structurels prévus dans le cadre de l'AUPC ont été observés, parfois avec un certain retard** (MPEF, par. 12–13). Si elles ont cessé d'utiliser les avances du Trésor, les autorités ont eu recours de nouveau aux paiements par avance et avec décote du droit de sortie sur le cacao, ainsi qu'aux prêts consentis par d'autres entreprises, à des taux d'intérêt annuels de plus de 20 %. Le gouvernement a encore amélioré les états trimestriels d'exécution du budget et a commencé à les diffuser sur internet. Il a adopté, avec quelques mois de retard, un plan d'apurement des arriérés intérieurs pour les stocks recensés à la fin de 2007. Alors que les prix à la pompe avaient été relevés de 25 % en moyenne en juillet, puis réduits de 10 % en novembre parallèlement aux cours mondiaux, le gouvernement a reporté au début de 2009 la mise en place du mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole.

10. **Les autorités ont progressé dans l'application de nombre d'autres réformes structurelles, surtout au dernier trimestre.** Sur le front des finances publiques, elles ont pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la passation des marchés, lancé l'audit des dépenses de sortie de crise, présenté les lois de règlement des exercices 2005–07 à la Chambre des comptes de la Cour suprême et adopté dans le domaine de la gestion des finances publiques un plan d'action s'inspirant des conclusions du récent PEMFAR (examen de la responsabilité financière et de la gestion des dépenses publiques).

11. **Les réformes ont été poursuivies dans le secteur de l'énergie et accélérées dans celui du café/cacao** (MPEF, par. 15–16). Les autorités ont continué de publier des rapports trimestriels sur les flux physiques et financiers dans les deux secteurs. Elles ont relevé de 10 % les tarifs de l'électricité afin de réduire le déficit de ce sous-secteur, compensé les dettes et créances croisées accumulées en 2007–08, achevé l'audit financier de la société pétrolière nationale (PETROCI) et réalisé des avancées dans la préparation de rapports conformes aux critères de l'ITIE pour 2006 et 2007. La réforme de la filière café/cacao a monté en puissance : les autorités ont créé un nouveau comité (CGFCC) pour gérer la campagne 2008–09 et mettre au point une nouvelle stratégie pour le secteur.

12. **Des progrès ont été réalisés dans la restructuration des banques sous-capitalisées et le renforcement du système bancaire** (MPEF, par. 14). Deux des cinq banques dont le patrimoine était négatif à la fin de juin 2008 ont formulé des plans de recapitalisation qui ont été approuvés par la Commission bancaire. Une autre est pour l'instant sous un régime

d'administration provisoire et les deux dernières sont actuellement reprises par l'État dans le cadre d'une conversion de leurs dépôts illiquides en actions. La forte croissance du crédit a permis de ramener la proportion des prêts improductifs de 21,5 to 17,7 % depuis la fin de 2007 (tableau 9).

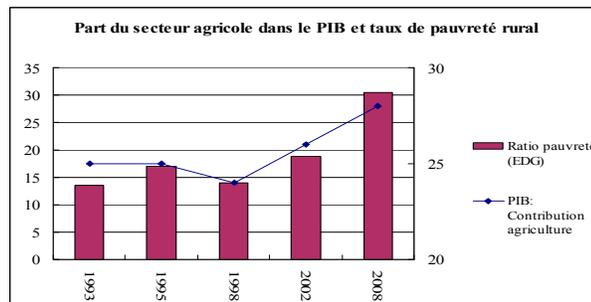
III. L'ACCORD FRPC PROPOSÉ

A. Objectifs du programme

13. **Se fondant sur les résultats obtenus grâce à l'AUPC, le gouvernement a adopté un ambitieux programme de réformes pour la période 2009–11** (MPEF, par. 18–22). Les grands objectifs sont de ménager un espace budgétaire pour les dépenses favorisant la croissance et la lutte contre la pauvreté, d'assurer la viabilité de la dette, de s'employer à atteindre les critères de convergence de l'UEMOA et d'accélérer le programme de réformes dans les domaines suivants : gestion des finances publiques, administrations publiques, secteurs du cacao/café et de l'énergie et développement du secteur privé (y compris le secteur financier). Sur le plan macroéconomique, les buts à atteindre sont essentiellement de porter la croissance moyenne à 4,2 % en 2009–11, de ramener l'inflation à 3 % et de maintenir le déficit budgétaire global à environ 2 %, ce qui est compatible avec la viabilité de la dette compte tenu de l'allègement PPTe et IADM. Le collectif budgétaire de 2009 adopté au début de mars cadre avec ces objectifs. Les objectifs du programme se situent dans la ligne du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) adopté en février 2009, qui sert en outre d'interface avec la société civile et les partenaires du développement (Encadré 2).

Encadré 2. Côte d'Ivoire : diagnostic de pauvreté et DSRP

En Côte d'Ivoire, la répartition des revenus s'est aggravée depuis 2002 et la pauvreté a augmenté. Il ressort de l'enquête de 2008 menée auprès de ménages représentatifs au niveau national que 49 % de la population est en deçà du seuil de pauvreté, soit 10 points de pourcentage de plus qu'en 2002 (avant la crise). Le taux de pauvreté rurale est de 63 %, (85 % dans le nord). Si les inégalités ont diminué dans le pays (l'indice de Gini revenant de 0,50 à 0,42 pour la période 2002–08), elles ont légèrement augmenté dans les zones rurales (passant de 0,41 à 0,42). La contribution de l'agriculture — variable de substitution pour le PIB rural — au PIB a progressé, ce qui laisse supposer une nouvelle dégradation de la répartition des revenus.



La Côte d'Ivoire a préparé un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP, EBD/09/24).

Après une consultation du public au plan national, des rapports régionaux ont identifié des priorités pour la lutte contre la pauvreté au niveau des populations locales. La stratégie des autorités pour réduire la pauvreté, telle qu'elle est exposée dans le DSRP, vise pour l'essentiel à améliorer la prestation des services sociaux, à renforcer la productivité agricole et l'accès aux marchés, à développer le secteur privé et à poursuivre la décentralisation budgétaire. Comme l'indiquent de façon détaillée les services du FMI et de la Banque dans leur note consultative conjointe (JSAN, EBD/09/25), il sera important de mettre au point un calendrier précis et de définir clairement les responsabilités en ce qui concerne l'application de la stratégie de réduction de la pauvreté.

B. Cadre macroéconomique à moyen terme

14. **L'objectif des autorités est de revenir rapidement au rythme de croissance d'avant la crise (5–6 %) et à la norme de l'UEMOA en matière d'inflation (3 %) et d'adhérer progressivement aux critères de convergence budgétaires de l'UEMOA, point d'ancrage de la parité fixe de la zone à l'euro** (MPEF, par. 20–22). L'augmentation prévue de la croissance à moyen terme table sur une totale normalisation politique, le retour à une utilisation complète des capacités, des niveaux normaux d'investissement public et privé et des réformes structurelles. D'après les projections toutefois, la croissance en 2009 ne se renforcera que légèrement pour passer à 3,7 %, en raison de l'impact du ralentissement de l'activité mondiale, et principalement de la baisse des cours des produits de base. Ces projections risquent d'être trop optimistes à cause de l'environnement mondial. Dans d'autres scénarios, la croissance serait inférieure de 1 point de pourcentage à moyen terme, si les cours des produits de base restaient en permanence inférieurs de 20 % à ceux du scénario de référence (tableau 8).

C. Politique budgétaire de 2009

15. **En 2009, la politique budgétaire vise à poursuivre la consolidation des finances publiques, tout en ménageant un espace budgétaire pour répondre aux besoins sociaux et de reconstruction du pays** (MPEF, par. 24–28). Le collectif de 2009, approuvé au début de mars 2009, vise un déficit global de 1,3 % du PIB (tableau 3). Il accroît sensiblement les dépenses en faveur des pauvres et concentre les dépenses d'investissement sur la remise en état des infrastructures de base.

16. **Le programme budgétaire vise à stabiliser les recettes à 19 % du PIB, des efforts vigoureux étant déployés dans le domaine de l'administration de l'impôt pour compenser la baisse des recettes tirées du pétrole et du cacao** (MPEF, par. 25–26). Les autorités ont l'intention de renforcer le contrôle douanier des flux du pétrole et des produits pétroliers, d'assurer le recouvrement des impôts dans les zones CNO en accélérant le redéploiement des services des régies fiscales et de rationaliser le système d'exonérations fiscales. Elles ont mis fin aux exonérations accordées pour les denrées alimentaires (sauf pour le riz ordinaire). Elles ont aussi mis en place des mécanismes pour suivre les enlèvements de pétrole (y compris la part de la PETROCI) au moyen de rapports mensuels validés par les directions des douanes/impôts et un expert indépendant jouissant d'une bonne réputation et le Trésor recevra tous les produits du pétrole qui figureront dans les états trimestriels d'exécution du budget. Dans le cadre des efforts déployés sur le plan fiscal, les taxes sur les produits pétroliers seront relevées de ½ % du PIB, pour compenser en partie la baisse des recettes pétrolières imputable à l'évolution des cours mondiaux.

17. **Les autorités envisagent de maîtriser la masse salariale et les dépenses non prioritaires, tout en privilégiant les dépenses de lutte contre la pauvreté et de sortie de crise** (MPEF, par.28–30). Malgré l'impact en année pleine de plusieurs concessions

accordées aux employés de la justice et du secteur social, la masse salariale sera maintenue à 6,8 % du PIB, essentiellement en limitant les nouveaux recrutements aux secteurs de l'éducation et de la santé. En outre, les autorités ont l'intention de contenir les dépenses de souveraineté et les autres dépenses non prioritaires, ainsi que de réduire les subventions au secteur de l'électricité (0,2 % du PIB) par un ensemble de mesures visant à juguler le coût des carburants et à accroître les recettes. L'espace budgétaire ainsi créé est affecté aux dépenses en faveur des pauvres (au sens du PAT), qui augmentent de 0,8 % du PIB pour atteindre 7,7 % du PIB en 2009. Les dépenses liées à la crise passeront à 1,4 % du PIB, dont 0,3 % (essentiellement pour les élections et la réinsertion des anciens soldats) seront financées à l'aide de ressources extérieures ; une autre partie couvre les paiements en liquides que les ex-rebelles et la milice doivent recevoir d'ici à la fin de 2008 conformément au quatrième accord complémentaire de Ouagadougou.

18. **Les autorités ont l'intention de réorienter les dépenses d'investissement vers la remise en état des infrastructures de base** (MPEF, par. 31). Étant donné les besoins considérables du pays en matière de reconstruction après le conflit, elles prévoient de limiter les dépenses au titre des grands travaux publics à 0,4 % du PIB en 2009 et de les concentrer sur la rénovation d'un hôtel appartenant à l'État. De façon plus générale, elles envisagent de réévaluer l'ampleur et le calendrier de ces travaux en fonction de la stratégie de réduction de la pauvreté. Afin d'accroître la transparence et la valeur des fonds affectés aux travaux publics, elles ont décidé de convertir les conventions-cadres sur les projets en cours, qui ont été attribuées sans appel d'offres, en marchés publics réguliers avec, parallèlement une renégociation des prix et des cahiers des charges. Elles ont aussi décidé de soumettre tous les futurs projets et ceux qui n'ont pas encore été amorcés à des appels d'offres conformes au Code des travaux publics (MPEF, par. 34).

19. **En 2009, les réformes structurelles des finances publiques visent à continuer de renforcer la gouvernance et la transparence** (MPEF, par. 32–33). Les mesures du programme de 2009 s'inspirent de l'ambitieux plan d'action GFP, établi sur la base du récent PEMFAR et avec l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale (Annexe 1). Le programme comporte plusieurs mesures visant à limiter le recours aux avances du Trésor et à éviter les dépenses extrabudgétaires, y compris au moyen de plafonds quantitatifs (MPEF, tableau 3 and par. 34). Le plafond peu élevé des avances du Trésor — qui seront éliminées progressivement — aidera à suivre cette élimination à mesure que les autorités renoueront avec les procédures normales d'exécution du budget.

20. **Le gouvernement a l'intention d'adopter, d'ici à la fin de juin 2009, un programme de réforme des administrations publiques afin d'en améliorer l'efficacité et de réduire la charge de la masse salariale** (MPEF, par. 35). Pour 2009, les principales mesures sont notamment les suivantes : recenser les effectifs, mettre en place un système intégré de paie dans la fonction publique et amorcer la réforme de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CGRAE).

D. Autres réformes structurelles

21. **Dans le secteur financier, le programme vise à renforcer le contrôle bancaire, à asseoir la microfinance sur des bases solides et à restructurer les institutions financières publiques** (MPEF, par. 36–38). Le gouvernement soutient les efforts déployés par la Commission bancaire de l'UMOA pour s'assurer que les banques se conforment aux ratios prudentiels et que celles qui sont en difficulté sont réorganisées. Étant donné l'impossibilité de trouver des investisseurs pour deux petites banques, il prévoit de les recapitaliser partiellement (à un coût de 0,2 % du PIB) en convertissant en capital ses dépôts (déjà illiquides). La prochaine mission PESF examinera avec les autorités des projets de réorganisation des banques et de cession des actions de l'État. Le gouvernement a l'intention de transférer le contrôle des grandes institutions de microfinance à la Commission bancaire, comme prévu dans la nouvelle législation bancaire de l'UMOA, qui fait partie de la réforme des institutions régionales. La stratégie nationale en matière de microfinance vise à consolider ce secteur fragile que caractérisent des volumes élevés de prêts improductifs et un patrimoine net dans l'ensemble négatif. Les réformes des institutions financières publiques sont notamment les suivantes : conversion de la caisse d'épargne postale (CNCE) en une banque commerciale, réorganisation de la Banque nationale d'investissement (BNI) sur la base des résultats de l'audit et des recommandations de la Commission bancaire et réforme du système de sécurité sociale (CNPS et CGRAE) afin d'en assurer l'équilibre à long terme.

22. **Les réformes du secteur de l'énergie (avec le concours de la Banque mondiale) visent surtout à en améliorer la gouvernance et l'efficacité tout en préservant les ressources publiques** (MPEF, par. 39). Les principaux volets du programme de 2009 sont de réduire le coût des combustibles et de réviser le niveau et la structure des tarifs de l'électricité de façon à améliorer la viabilité financière de ce secteur, de continuer à publier régulièrement des rapports sur les flux financiers et budgétaires de l'ensemble du secteur et de préparer, également sur une base régulière, des rapports conformes aux critères de l'ITIE sur l'extraction du pétrole et du gaz et l'application du mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers, révisé selon les recommandations du Département des finances publiques.

23. **La réforme du secteur du café/cacao vise à améliorer l'offre et la qualité par une réduction de la fiscalité et une révision du cadre institutionnel** (MPEF, par. 40). Afin d'accroître les revenus des planteurs, la fiscalité indirecte du cacao sera progressivement ramenée du taux actuel de plus de 32 % du prix CAF à 22 % d'ici à 2011. Une structure institutionnelle plus efficace et plus transparente est actuellement mise en place avec le concours de la Banque mondiale.

24. **Le programme contient aussi d'importantes mesures visant à améliorer le climat des affaires, à relancer la réforme des entreprises publiques et à accélérer les réformes d'intégration commerciale** (MPEF, par. 41–43). En ce qui concerne la compétitivité, le TCER, qui s'est apprécié en 2007–08, est néanmoins demeuré stable dans l'ensemble ces

dernières années, alors que la forte hausse des exportations de pétrole a vraisemblablement entraîné une appréciation du TCER d'équilibre. Cependant, la compétitivité de la Côte d'Ivoire est freinée par la concentration des exportations dans des produits de base dont la part dans le commerce mondial diminue, ainsi que par des obstacles structurels, que les présentes réformes s'emploient à éliminer (graphique 2).

IV. CONCEPTION, FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME

A. Arriérés extérieurs, dette et financement du programme

25. **La Côte d'Ivoire a apuré ses arriérés envers la plupart des institutions multilatérales et convenu d'un plan pour celles qui restent et a en outre l'intention de régulariser ses arriérés envers tous les autres créanciers** (MPEF, par. 49). Les arriérés envers la Banque mondiale ont été apurés en avril 2008 et ceux envers la BAD au début de mars 2009 grâce à la Facilité pour les pays fragiles (FPF) de la BAD. Avec l'aide d'un crédit-relais consenti par un partenaire extérieur, la Côte d'Ivoire a remboursé un tiers de son stock of arriérés d'avril 2007, tandis que la BAD annulait les deux tiers subsistants et décaissait un nouveau concours budgétaire. L'UE (X^e FED) devrait normalement accorder un don pour sa part (un tiers) des arriérés dus à la BEI qui a, par ailleurs, accepté en principe une restructuration du reste. Les autorités ont commencé à examiner avec les créanciers membres des Clubs de Paris et de Londres une restructuration des arriérés et des échéances pour 2009–11 (portant sur un montant total qui dépasse 25 % du PIB, dont les quatre-cinquième sous forme d'arriérés). Les autorités continuent de s'employer à négocier de bonne foi le traitement des arriérés avec les créanciers extérieurs privés. Le 10 mars 2009, le Club de Paris a fourni des assurances pour le programme.

26. **La dette extérieure de la Côte d'Ivoire n'est pas viable.** La dette extérieure publique (à la fin de 2007) est estimée à 14,3 milliards de dollars (65 % du PIB). D'après l'AAD faite pour le document PPTTE préliminaire¹ sur la base des données de la fin de 2007, la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier de l'allègement PPTTE au titre de la « fenêtre budgétaire », son ratio VAN de la dette/recettes de 327 % dépassant le seuil de 250 %.

27. **Les besoins de financement pour la période 2009–11 (31,4 % du PIB) devraient normalement être comblés pour l'essentiel par une restructuration de la dette et certains concours budgétaires** (tableau 10, MPEF, par. 50). L'excédent primaire de base étant modeste et la réduction nette des arriérés intérieurs faible, le besoin de financement en 2009 reflète principalement la régularisation d'arriérés rééchelonnables (10 % du PIB) et non rééchelonnables post-date-butoir envers le Club de Paris (9 %). L'aide budgétaire (équivalant à 1,5 % du PIB) devrait normalement être fournie par la Banque mondiale

¹ Le Conseil a examiné le 12 décembre 2008 le document PPTTE préliminaire (Rapport du FMI, No. 09/33, 01/12/08). Le Conseil a en main le document sur le point de décision (www.imf.org).

(deuxième Don pour la gouvernance économique et de redressement) et la BAfD. Tout besoin résiduel en 2010–11 après les décaissements au titre de la FRPC (jusqu'à 1/4 % du PIB) serait comblé par l'emprunt intérieur net/UEMOA (solution envisageable malgré le durcissement des conditions du marché du crédit), dont le montant serait nettement inférieur à celui observé ces dernières années.

Tableau texte 2. Côte d'Ivoire: Synthèse des opérations budgétaires et du financement, 2007-11
(en pourcentage du PIB)

	2007	2008		2009	2010	2011
	Est.	AUPC-2	Est.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde primaire de base	0,6	0,8	0,3	0,9	1,2	1,2
Recettes totales	18,4	19,4	18,9	19,0	19,4	19,7
Dépenses primaires de base	17,8	18,6	18,5	18,2	18,2	18,5
<i>dont</i> : dépenses liées à la crise	0,8	1,9	1,2	1,4	0,3	0,1
Variation des arriérés intérieurs	-1,7	-0,1	1,0	-0,5	-0,7	-0,6
Financement intérieur net (y compris intérêts, PETROCI)	0,5	0,9	0,3	-0,3	-0,5	-0,6
Paiements service dette extérieure, y compris apurement arriérés (BM, BA)	0,0	-6,2	-2,9	-25,6	-3,3	-3,0
Dons liés à la crise et dons programme	0,6	0,7	1,3	0,3	0,2	0,1
Écart de financement (-)	0,0	-3,8	0,0 ^{1/}	-25,3	-3,1	-3,0
Financement identifié ^{1/}		3,8	1,5 ^{1/}			
FMI AUPC		0,3	0,3			
Don apurement arriérés et appui budgétaire Banque mondiale		1,6	1,2	1,0	0,6	0,6
Don apurement arriérés et appui budgétaire BAD		1,7	0,0	2,2		
Financement UE pour apurement arriérés partiel BEI		0,1	0,0	0,3		
Restructuration des arriérés				18,9	0,0	0,0
<i>dont</i> Club de Paris post date butoir				8,8	0,0	0,0
Restructuration échéances courantes				2,0	1,9	1,8
<i>dont</i> Club de Paris post date butoir				0,7	0,5	0,5
Écart de financement résiduel (-)		0,0	0,0	-0,8	-0,6	-0,6
éventuel FRPC du FMI (90% de la quote part)				0,8	0,5	0,4

^{1/} L'écart de financement en 2008 est inclus dans le financement intérieur net (FMI) et les dons programme

B. Conception du programme

28. **L'accès à la FRPC proposé est de 115 % de la quote-part, dont 25 % pour un rachat AUPC immédiat.** L'accès au dessus de la norme offert aux pays ayant recours pour la quatrième fois aux ressources de la FRPC/FASR (45 % de la quote-part) serait justifié pour les raisons suivantes : i) besoins élevés de balance des paiements, ii) efforts considérables attendus des autres partenaires extérieurs et rôle de catalyseur du FMI (qui fournit moins de 7 % du besoin total de financement), iii) vigueur des politiques budgétaires et du programme de réformes structurelles et iv) niveau peu élevé des montants tirés dans le cadre des deuxième (1998) et troisième (2002) accords FRPC (43 et 20 % des ressources engagées, respectivement), dont l'application a été interrompue à cause de l'instabilité politique. En outre, la Côte d'Ivoire jouit d'un excellent bilan en matière de remboursements

au FMI par l'intermédiaire de la BCEAO², dont les réserves internationales se chiffrent à cinq mois d'importations (tableaux 11–12).

29. **Le programme sera suivi au moyen de critères de réalisation quantitatifs et d'objectifs indicatifs, et de repères structurels** (MPEF, tableaux 3 and 4). L'adoption plus complète d'une conditionnalité structurelle basée sur des revues sera étudiée à l'occasion de la première revue du programme. La conditionnalité structurelle est surtout axée sur la gestion des finances publiques à l'appui de la consolidation budgétaire.

C. Risques du programme et leur atténuation

30. **Les résultats des deux programmes AUPC et l'importance attachée de façon quasi générale au programme par tous les partis politiques ivoiriens permet raisonnablement de penser que le programme sera appliqué avec succès. Néanmoins de graves risques demeurent :**

- Les dépassements de dépenses liés aux élections présidentielles et aux programmes de sortie de crise pourraient amener à réduire les dépenses en faveur des pauvres et générer de nouveaux arriérés intérieurs. Les grands travaux publics, s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, pourraient occuper l'espace budgétaire créé par le programme et avoir un effet dissuasif sur l'aide des bailleurs de fonds.
- Les problèmes de gouvernance, notamment au niveau de la gestion des finances publiques et des secteurs du café/cacao et de l'énergie (y compris l'extraction du pétrole et du gaz), pourraient freiner la mise en œuvre du programme, nonobstant l'ampleur et la portée des actions engagées.
- De nouveaux retards dans les élections pourraient prolonger les incertitudes et avoir un effet négatif sur l'aide des bailleurs de fonds, l'investissement et la croissance. Des chocs exogènes, en particulier une baisse des cours du cacao et du pétrole et de leur production, pourrait réduire les recettes publiques.

Pour atténuer ces risques, la politique budgétaire devrait réagir avec souplesse aux chocs, alors que les réformes structurelles envisagées aideraient à renforcer la compétitivité.

V. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

31. **Les résultats globaux des deux programmes AUPC successifs ont été dans l'ensemble satisfaisants, exception faite de quelques graves dérapages budgétaires et de retards dans l'application des mesures structurelles.** Les progrès réalisés vers la paix et la

² Voir l'annexe (www.imf.org, Sup.1 ;16/03/09) pour des informations sur l'évaluation des sauvegardes de la BCEAO.

réunification ont bien préparé le terrain pour les prochaines élections. La reprise économique se poursuit, la croissance revenant progressivement à ses niveaux d'avant la crise. Le gouvernement a réalisé des excédents primaires de base et effectué d'importants paiements aux institutions multilatérales. Les réformes structurelles avancent dans plusieurs domaines et secteurs, mais plus lentement que prévu. Les progrès ont été réalisés dans l'environnement difficile qui a suivi la guerre civile et qu'ont en outre marqué une aide extérieure très faible et une crise financière mondiale.

32. Les résultats budgétaires ont dans l'ensemble été satisfaisants, sauf en ce qui concerne les dépenses extrabudgétaires en 2008. Les résultats budgétaires globaux ont été proches des objectifs des deux programmes. Il convient de féliciter les autorités pour les efforts qu'elles ont régulièrement déployés en vue de mobiliser les recettes non pétrolières, contenir les dépenses de « souveraineté », accroître les dépenses sociales et améliorer la transparence globale des finances publiques. Cependant, l'incident des dépenses extrabudgétaires, le succès dans l'ensemble mitigé de la réorientation des dépenses vers les besoins sociaux ou résultant de la crise et la réduction insuffisante des arriérés intérieurs sont autant de problèmes qui préoccupent les services du FMI.

33. Au cours de l'année à venir, les autorités doivent appliquer résolument leurs ambitieux projets visant à améliorer la gestion des ressources publiques :

- Il est crucial de poursuivre la consolidation des finances publiques pour en assurer la viabilité à long terme, ainsi que celle de la dette. Il convient de saluer l'intention des autorités de continuer d'enregistrer des excédents primaires modestes à moyen terme. Dans les limites de ces objectifs, la composition des dépenses doit être améliorée de façon à ménager un espace pour une augmentation des dépenses en faveur de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.
- Les autorités doivent respecter rigoureusement les mesures de sauvegarde qui ont été mises en place pour éviter les dépenses extrabudgétaires et renforcer la transparence des dépenses consacrées aux travaux publics. Il s'agit notamment de faire transiter toutes les recettes pétrolières par le budget et le Trésor et d'exécuter toutes les dépenses liées aux grands travaux publics dans les limites des enveloppes budgétaires, en respectant les procédures normales et le Code des marchés publics. Les autorités doivent également suivre rigoureusement toutes les procédures d'exécution du budget et réduire sensiblement la pratique des avances du Trésor.
- Il convient de protéger les dépenses cruciales pour la lutte contre la pauvreté, la réconciliation sociale et la paix.
- L'ambitieux programme de réforme de la gestion des finances publiques et des administrations publiques est capital pour la viabilité des finances publiques et pour

retrouver un soutien en faveur des réformes dans le pays et la confiance des bailleurs de fonds.

34. Il convient d'accélérer les réformes structurelles dans d'autres domaines macroéconomiques cruciaux, car elles sont indispensables pour la croissance et la lutte contre la pauvreté :

- Dans la filière cacao/café, les autorités devraient appliquer vigoureusement la réforme institutionnelle et continuer de réduire la fiscalité globale frappant les planteurs, tout en prenant dans le domaine de l'administration de l'impôt des mesures visant à compenser les pertes de recettes.
- Dans le secteur de l'énergie, les autorités sont encouragées à appliquer intégralement le mécanisme automatique de fixation des prix du pétrole, à renforcer la transparence en conformité avec les procédures de l'ITIE et à améliorer la viabilité financière du secteur de l'électricité.
- Dans le secteur financier, les autorités devraient s'employer à réorganiser de façon ordonnée les banques en difficulté tout en réduisant au minimum le recours au fonds publics et apporter leur soutien à la Commission bancaire en veillant à ce que les banques se conforment aux normes prudentielles et à ce qu'il soit procédé à la restructuration nécessaire des institutions financières publiques.

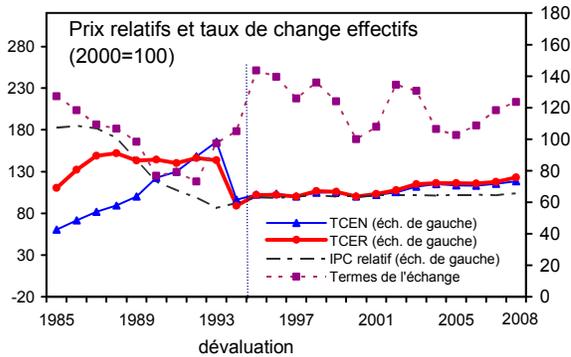
35. Une coordination des efforts des autorités et des partenaires du développement est cruciale pour le succès du programme. La dette extérieure publique de la Côte d'Ivoire n'est pas viable. La coopération des bailleurs de fonds et des créanciers dans l'apurement des arriérés, l'allègement de la dette et le financement des programmes et des projets est indispensable pour mettre en œuvre les réformes et combler les besoins de financement à partir de 2009.

36. Les risques qui pèsent sur le programme sont importants, mais supportables. Il est capital que l'actuel gouvernement et celui qui sera issu des prochaines élections aient fortement le sentiment d'être parties prenantes à ce programme pour en assurer le succès. Il est possible de réduire le risque inhérent aux problèmes persistants de gouvernance par des réformes structurelles visant à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte et de faire face aux risques de chocs exogènes par des politiques macroéconomiques appropriées.

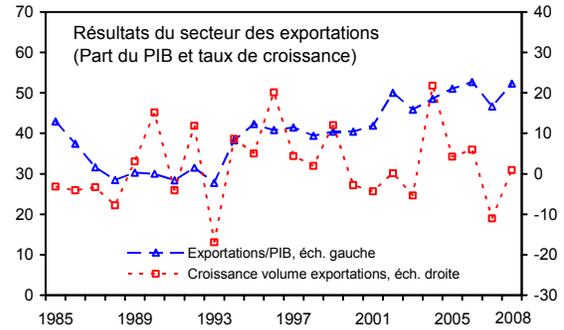
37. Dans l'ensemble, compte tenu des résultats obtenus par la Côte d'Ivoire dans le cadre des deux programmes appuyés par l'AUPC, les services du FMI recommandent d'approuver la demande d'accord triennal FRPC présentée par les autorités.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Indicateurs de compétitivité (1985-2008, sauf indication contraire)

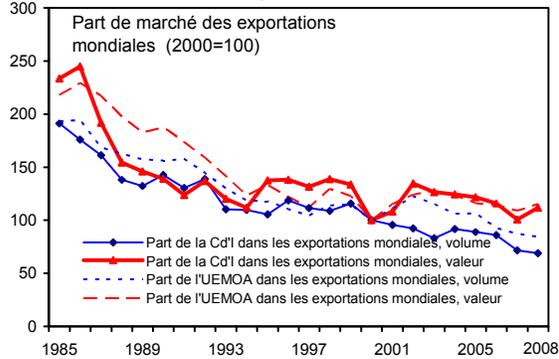
Le taux de change effectif réel s'est récemment apprécié...



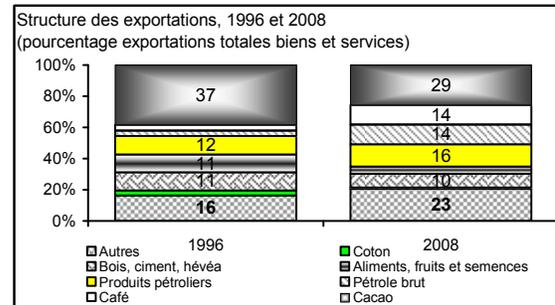
... et le secteur des exportations s'est développé, mais les volumes exportés sont volatiles.



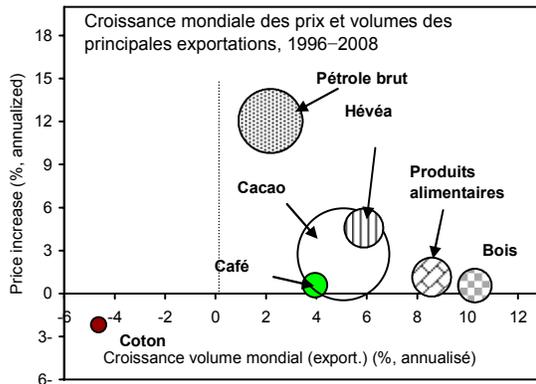
La part de la Côte d'Ivoire dans les exportations mondiales, comme celle de l'UEMOA, a constamment baissé...



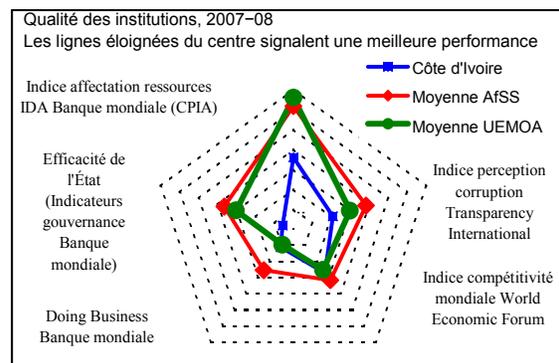
... du fait d'une structure d'exportations relativement concentrée (principalement ressources naturelles)...



... et de la dépendance à l'égard de matières premières dont la demande et les cours moyens ont faiblement augmenté.



La Côte d'Ivoire est dépassée en compétitivité autre que prix (structurelle) par l'UEMOA et la moyenne de l'AfSS.



Sources: FMI, Perspective de l'économie mondiale, Information Notice System; Bases de données de la Banque mondiale; Base de données COMTRADE ONU; et estimations et projections des services du FMI.
Notes: Moyennes de l'UEMOA à l'exclusion de la Côte d'Ivoire.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006-13

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
			AUPC-2	Prov.					
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB à prix constants	0,7	1,6	2,9	2,3	3,7	4,2	4,7	5,3	5,8
Déflateur du PIB	4,5	2,7	4,7	8,1	0,6	2,7	3,0	3,1	3,0
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,5	1,9	4,3	6,3	5,9	3,2	2,9	2,7	2,5
Indice du prix à la consommation (fin de période)	2,0	1,5	6,8	9,0	3,4	3,0	2,9	2,7	2,5
Secteur extérieur (base FCFA)									
Exportations, f.o.b. à prix courants	9,3	-5,7	12,8	8,3	-16,2	6,0	7,2	8,6	8,8
Importations, f.o.b. à prix courants	1,3	4,7	17,8	3,1	-19,6	15,3	14,5	15,3	13,7
Volume des exportations	6,0	-8,4	1,6	-7,8	6,1	4,5	5,3	7,4	7,3
Volume des importations	3,9	5,1	4,0	-4,6	4,5	5,6	6,8	8,4	9,4
Termes de l'échange (détérioration: -)	5,8	3,3	-2,1	8,7	2,7	-7,1	-5,0	-4,9	-2,5
Taux de change effectif nominal	-0,4	2,2	...	-0,3
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-0,4	1,6	...	0,4
Opérations de l'administration centrale									
Recettes totales et dons	10,3	10,7	11,7	15,2	0,3	10,1	9,4	11,3	11,4
Dépenses totales	10,3	3,1	9,6	14,0	3,7	11,9	12,1	13,5	13,5
(variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,3	23,6	7,6	7,4	6,0
Avoirs extérieurs nets	5,7	9,4	1,4	1,4	-0,3
Avoirs intérieurs nets	4,6	14,2	6,2	6,0	6,3
dont: État	-1,6	3,7	3,3	-1,1	3,4
secteur privé	4,9	10,0	3,9	6,4	2,9
Vitesse de circulation de la monnaie	4,0	3,3	3,5	3,4	3,4
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Opérations du gouvernement central									
Recettes totales et dons	19,0	19,7	20,7	20,6	19,8	20,4	20,7	21,3	21,7
Recettes totales	18,4	19,2	19,4	18,9	19,0	19,4	19,7	20,1	20,5
Dépenses totales	20,8	20,5	21,1	21,1	21,0	22,0	22,9	24,0	25,0
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-1,8	-0,8	-0,4	-0,6	-1,3	-1,6	-2,2	-2,8	-3,3
Solde primaire de base 2/	0,3	0,6	0,8	0,3	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2
Investissement brut	9,3	8,7	10,4	10,1	11,3	13,4	14,9	16,6	18,1
Administration centrale	3,1	2,6	3,1	3,0	3,0	4,5	5,5	6,8	7,7
Hors administrations publiques	6,3	6,1	7,4	7,1	8,3	8,9	9,3	9,8	10,4
Épargne intérieure brute	19,6	14,6	16,8	17,9	18,1	17,9	17,4	17,2	17,3
Administration centrale	2,4	2,8	2,5	2,1	2,9	3,5	3,8	4,2	4,5
Hors administrations publiques	17,2	11,8	14,3	15,7	15,2	14,4	13,6	13,0	12,8
Épargne nationale brute	12,1	8,0	11,6	12,6	11,8	11,8	11,5	11,7	12,3
Administration centrale	0,9	2,2	2,8	2,6	1,9	3,0	3,4	4,2	4,5
Hors administrations publiques	11,2	5,8	8,8	9,9	9,8	8,8	8,1	7,6	7,8
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	2,8	-0,7	1,2	2,4	0,4	-1,6	-3,3	-4,8	-5,8
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public.)	3,0	-1,5	-0,6	1,0	-0,1	-2,3	-4,1	-5,8	-6,8
Solde global	-2,7	-0,5	-0,8	0,1	-3,7	-2,5	-2,4	-3,3	-2,1
Dettes publiques extérieures	71,4	64,8	66,8	60,7	53,7	51,3	49,4	48,6	48,1
Service de la dette publique extérieure exigible avant rééch. (en milliards FC)	396	384	364	426	380	310	319	312	265
en pourcentage des exportations de biens et services	8,3	8,5	7,2	8,7	9,1	7,0	6,7	6,1	4,7
en pourcentage des recettes publiques	23,7	20,7	19,1	21,6	18,2	13,6	12,8	11,4	8,7
Pour mémoire									
Arriérés sur dette publique (en pourcentage du PIB)	26,6	24,1	21,3	25,3	2,0	1,2	0,5	0,3	0,0
Dette intérieure	4,5	2,5	1,6	2,7	2,0	1,2	0,5	0,3	0,0
Dette extérieure	22,1	21,6	19,7	22,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal (en milliards de FCFA)	##### 9 487	10 103	##### 10 925	11 690	12 587	13 637	14 854		
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne de la période)	522	479	446	446	498	496	494	492	489
PIB aux prix du marché (en milliards de US\$)	17,4	19,8	22,7	23,5	21,9	23,6	25,5	27,7	30,4
Population (en millions)	19,6	20,2	19,0	20,8	21,4	22,0	22,7	23,4	24,1
Croissance démographique (pourcentage)	3,0	3,0	1,5	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
PIB nominal par habitant (en milliers de FCFA)	464	471	531	505	511	531	555	584	617
PIB nominal par habitant (en US\$)	888	983	1 190	1 132	1 026	1 070	1 123	1 187	1 262
Croissance du PIB réel par habitant	-2,3	-1,4	1,4	-0,7	0,7	1,2	1,7	2,3	2,8

Sources : Autorités ivoiriennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Sur la base des variations des prix à la consommation et du taux de change effectif nominal enregistrées en fin de période.

2/ Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

Tableau 2. Côte d'Ivoire: Comptes nationaux et soldes d'épargne-investissement, 2006-13

	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	poids			Prov.			Proj.		
(pourcentage de variation annuelle à prix constants)									
Secteur primaire	0,29	3,2	0,1	3,2	6,4	5,1	4,8	5,2	5,0
Agriculture (y compris élevage et pêche)	0,18	2,6	2,4	2,5	4,3	5,6	5,3	5,1	5,6
Agriculture d'exportation	0,09	-0,8	-0,4	4,9	5,3	5,4	2,9	5,1	4,6
Pétrole/gaz	0,01	36,4	-18,7	2,3	37,9	-0,2	9,1	6,2	0,7
Secteur secondaire	0,20	-10,1	1,2	2,6	4,3	6,0	5,2	5,9	6,8
Agroalimentaire	0,03	-16,4	4,1	4,6	3,6	6,2	5,8	6,1	6,7
Energie (yc raffinage pétrole)	0,05	-2,8	-4,4	1,0	4,9	7,2	5,8	6,1	6,7
Produits pétroliers	0,02	-5,1	-8,3	2,7	4,5	7,2	5,8	6,1	6,7
Energie	0,02	-0,4	-0,7	-0,5	5,1	7,2	5,8	6,1	6,7
Bâtiments et travaux publics	0,02	-12,9	9,6	8,0	7,2	7,2	4,8	10,1	10,7
Autres industries	0,10	-11,3	1,7	1,5	3,5	5,2	4,8	4,6	5,7
Secteur Tertiaire	0,40	1,5	2,4	2,8	4,7	6,2	4,5	5,2	5,9
Transports, telecommunications	0,03	4,8	5,4	5,6	5,2	5,1	3,8	4,9	6,7
<i>dont</i> : communications	0,01	12,5	12,8	10,0	8,5	8,2	5,8	7,6	0,0
Services	0,12	-1,8	0,9	1,0	4,5	8,2	5,8	6,1	6,7
Commerce	0,11	1,1	0,4	2,7	5,0	6,2	5,8	6,1	6,7
Services publics	0,14	3,6	4,5	3,6	4,4	5,1	2,8	4,0	4,4
Impôts indirects	0,12	3,2	4,8	2,7	2,0	3,0	3,0	3,0	5,0
PIB Reel	1,00	-0,3	1,6	2,9	5,1	5,6	6,2	6,3	6,0
(part du PIB nominal)									
Exportations biens et services non facteurs		52,2	47,7	49,7	47,9	46,3	37,7	37,8	37,7
Exportations de biens		47,1	43,1	45,1	43,3	41,8	33,3	33,4	33,3
<i>dont</i> pétrole et produits pétroliers		15,2	14,8	15,6	17,2	16,3	8,5	9,0	8,1
Exportations de services		5,0	4,7	4,6	4,6	4,5	4,4	4,4	4,4
Importations biens et services non facteurs		41,6	40,5	43,4	42,8	42,5	35,2	37,1	38,5
Importations de biens		29,2	28,1	30,8	30,1	29,9	24,7	26,3	27,5
<i>dont</i> pétrole		9,3	9,6	10,6	10,1	9,8	6,8	7,1	6,8
Importations de services		12,5	12,4	12,6	12,6	12,6	10,5	10,8	11,0
Balance des ressources (hors paiement facteurs et transferts S-I (= Balance des ressources (hors dons))		10,5	7,3	6,4	5,1	3,8	2,5	0,7	-0,8
Compte courant (incluant transferts officiels)		0,1	0,2	0,6	0,9	1,2	1,6	2,3	2,3
Consommation Totale		80,1	84,0	83,2	81,1	81,2	82,6	82,8	82,7
Public		8,4	8,8	8,7	8,6	8,5	8,3	8,2	8,2
Secteur privé		71,7	75,2	74,5	72,4	72,6	74,3	74,5	74,5
Investissement intérieur brut		9,4	8,7	10,4	13,8	15,0	14,9	16,6	18,1
Formation de capital fixe		9,4	8,7	10,4	13,8	15,0	14,9	16,6	18,1
Public		3,1	2,6	3,1	4,5	5,2	5,5	6,8	7,7
Secteur privé		6,3	6,1	7,4	9,3	9,9	9,3	9,8	10,4
Épargne intérieure brute		19,9	16,0	16,8	18,9	18,8	17,4	17,2	17,3
Public		2,4	2,8	2,5	3,9	4,3	3,8	4,2	4,5
Secteur privé		17,5	13,1	14,3	15,0	14,6	13,6	13,0	12,8

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2006-13^{1/}
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
			AUPC-2	Prov.					
Recettes totales et dons	1 727,5	1 871,2	2 090,2	2 156,2	2 161,8	2 380,0	2 603,1	2 898,5	3 229,8
Recettes totales	1 672,1	1 817,6	1 960,5	1 976,8	2 080,9	2 271,1	2 480,6	2 734,4	3 047,5
Recettes fiscales	1 399,8	1 468,1	1 618,8	1 638,0	1 771,6	1 951,6	2 132,4	2 354,3	2 614,0
Impôts directs	441,1	425,2	480,0	541,7	504,6	611,4	675,2	734,3	832,2
<i>dont</i> : taxes sur bénéfices pétroliers	68,9	66,8	110,0	138,6	67,2	66,1	75,4	84,5	81,9
Impôts indirects	958,7	1 042,9	1 138,8	1 096,3	1 267,0	1 340,1	1 457,2	1 620,0	1 781,7
Recettes non fiscales	272,3	349,5	341,7	338,8	309,3	319,5	348,3	380,1	433,6
Cotisations au titre de la sécurité sociale	122,1	129,6	143,4	141,4	150,6	164,8	177,5	192,3	239,1
Revenu du gaz et du pétrole	68,6	66,9	110,0	138,6	67,2	66,1	75,4	84,5	81,9
Autres	81,6	153,0	88,3	58,8	91,5	88,6	95,4	103,3	112,6
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	2,0	13,6	35,0	27,0	35,0	13,2	15,1	16,9	16,4
<i>dont</i> : déchets toxiques		76,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	55,5	53,6	129,7	179,5	80,9	108,9	122,5	164,1	182,2
Projets	55,5	43,6	43,9	38,8	48,2	85,0	110,5	158,1	182,2
Programmes (y.c. ceux liés à la crise) ^{3/}	0,0	10,0	85,8	140,7	32,7	23,9	12,0	6,0	0,0
Dépenses totales	1 889,8	1 944,9	2 131,2	2 217,2	2 299,7	2 572,8	2 884,0	3 273,9	3 717,3
Dépenses courantes	1 588,4	1 666,8	1 805,0	1 879,9	1 953,1	2 030,8	2 171,7	2 331,0	2 588,3
Salaires et traitements	589,1	640,3	687,5	711,7	745,0	758,4	802,9	841,1	901,2
Prestations de sécurité sociale	167,6	182,7	194,9	188,6	198,0	230,6	247,6	281,9	321,9
Subventions et autres transferts courants (y.c. éducation et santé)	178,0	157,5	151,6	164,7	189,9	252,3	296,8	335,2	365,1
<i>dont restructuration banque Versus</i>					7,0				
Autres dépenses courantes	423,5	447,0	446,7	504,3	451,1	532,8	586,3	648,8	743,9
<i>dont</i> : déchets toxiques	15,7	27,8	20,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont restructuration banque BFA</i>					6,0				
Dépenses liées à la crise	68,1	73,1	190,9	122,5	148,7	37,5	18,8	9,4	0,0
Intérêts exigibles	162,1	166,2	133,5	188,1	220,4	219,2	219,4	214,5	226,2
Dette intérieure	29,5	50,9	34,7	64,5	32,2	48,7	48,7	48,7	48,7
Dette extérieure	132,6	115,3	98,8	123,6	188,2	170,5	170,7	165,8	177,1
Avant reechelonnement / refinancement					91,3	79,6	73,5		
Sur financements nouveaux					96,9	90,9	97,2		
<i>dont</i> : sur reechelonnement					88,3	88,3	88,3		
<i>dont</i> : autres					8,6	2,5	8,9		
Dépenses d'investissement	279,4	249,3	311,2	319,6	327,5	527,1	697,4	928,0	1 142,8
Financées sur ressources intérieures	211,3	183,2	209,0	230,3	225,8	302,4	363,3	434,5	517,9
Financées sur ressources extérieures	68,1	66,1	102,2	77,7	91,7	224,7	334,1	493,5	624,9
Prêts nets	22,1	28,8	15,0	17,7	19,1	14,8	14,8	14,9	16,2
<i>dont restructuration banque Versus</i>					15,1				
<i>dont restructuration banque BFA</i>					-6,0				
Solde primaire de base ^{2/}	28,1	56,4	84,9	33,1	93,3	142,2	150,1	168,6	181,3
Solde global, v/c dons ^{1/ 3/}	-162,3	-73,8	-41,0	-61,0	-137,9	-192,8	-280,9	-375,4	-487,5
Solde global, dons n/c ^{1/ 3/}	-217,7	-127,4	-170,7	-240,4	-218,8	-301,7	-403,3	-539,5	-669,8
Variation des arriérés intérieurs (service de la dette n/c)	3,2	-164,3	-15,0	104,8	-60,0	-80,0	-70,0	-30,0	-38,9
Variation des arriérés extérieurs (intérêts)	129,0	92,4	-55,1	30,1	-1 035,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés existants	0,0	-8,3	-132,9	-55,2	-1 035,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation de nouveaux arriérés	129,0	100,7	77,8	85,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-30,1	-145,7	-111,0	73,9	-1 233,0	-272,8	-350,9	-405,4	-526,4

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI

^{1/} Sur base ordonnancements.

^{2/} Recettes totales (hors dons) moins dépenses nettes d'intérêts programmés et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

^{3/} Les dons programmes et dons d'apurement d'arriérés pour 2008 sont "sous la ligne" dans la colonne programme, et au dessus dans les projections

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2006-13^{1/} (suite)
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
			AUPC-2	Prov.					
Financement	30,1	145,7	111,0	-73,9	1 233,0	272,8	350,9	405,4	526,4
Financement intérieur	27,1	102,6	34,4	96,6	-1,8	-14,6	-32,7	-30,5	-6,9
Financement bancaire (net)	-32,7	85,9	-11,9	-25,0	18,5	-14,6	-32,7	-30,5	-6,9
Utilisation nette des ressources du Fonds ^{6/}	-30,8	4,1	-24,2	3,6	-10,9	-14,6	-32,7	-30,5	-6,9
Banque centrale (net)	-35,4	-19,3	-11,2	39,2	-19,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales (nets) par les banques locales ^{5/}	33,5	101,1	23,5	-67,8	49,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement non bancaire (net)	59,9	16,7	46,3	121,6	-20,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur	2,9	43,1	-410,9	-170,5	-1 526,5	-75,6	11,2	-44,1	96,0
Consolidation (titres)	-10,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts projets	12,2	22,5	58,3	38,9	43,5	139,7	223,6	335,4	442,7
Prêts programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement UEMOA	23,3	69,2	-17,1	76,2	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement dû, y.c. Club de Londres	-257,6	-222,9	-248,0	-280,8	-277,3	-215,3	-212,4	-379,5	-346,7
Amortissement dû, autres	-0,5	-23,1	-43,2	-43,2	-43,2	-9,6	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés extérieurs (principal)	235,2	174,3	-204,0	-4,8	-1 333,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Apurement des arriérés	-15,9	-0,3	-326,9	-171,5	-1 333,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation de nouveaux arriérés	251,1	174,6	122,8	166,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement et reechelonnement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement	0,0	0,0	487,6	0,0	2 761,4	363,0	372,4	479,9	437,4
Financements identifiés									
FMI AUPC ^{6/}			27,3						
Don Banque mondiale d'apurement d'arriérés (50% des arriérés)			112,8						
Operations d'appui budgétaire BM			60,2						
Don d'apurement arriérés BAD (67% des arriérés)			154,0						
Appui budgétaire BAD			27,2						
Financement UE pour apurement partiel des arriérés BEI et service de			13,6						
Appui budgétaire UE			0,0						
Financements possibles 2009-11									
Dons-programmes (BM, BAD, UE)					351,8	75,0	75,0	0,0	0,0
Appui budgétaire Banque mondiale					112,1				
Don apurement arriérés BAD					171,4				
Appui budgétaire BAD					68,3				
Restructuration des arriérés ^{4/}					2 102,7	0,0	0,0	0,0	0,0
BEI					34,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructuration Club de Paris					1 688,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés post date butoir					956,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés pré date butoir					731,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Réechelonnement arriérés Club de Londres					379,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructuration échéances courantes ^{4/}					221,3	216,9	223,5	0,0	0,0
Restructuration Club de Paris					143,4	130,2	127,6	806,0	775,8
Arriérés post date butoir					76,4	61,4	56,7	806,0	775,8
Arriérés pré date butoir					67,0	68,7	70,8	0,0	0,0
Réechelonnement arriérés Club de Londres					77,9	86,7	96,0	0,0	0,0
Gap résiduel			92,6	0,0	85,5	71,1	73,9	479,9	437,4
dont: FMI- FRPC ^{10/}					85,5	53,7	53,6	26,8	0,0
Pour mémoire									
PIB nominal	9 081	9 487	10 103	10 485	10 925	11 690	12 587	13 637	14 854
Dette intérieure (y/c dette financière) ^{7/}	1 166	1 024	1 174	1 155	1 104	1 024	954	924	885
dont : arriérés ^{8/}	405	240	158	279	219	139	69	39	0
Dette extérieure	6 484	6 149	6 734	6 369	5 872	6 003	6 216	6 621	7 148
dont : arriérés ^{9/}	2 011	2 050	1 992	2 369	0	0	0	0	0
Dépenses pro-pauvres	510,3	563,8	...	726,8	838,8	911,9	1 040,8	1 195,8	1 381,8
dont : Education	318,8	345,0	...	496,9	536,6	564,7	638,4	726,3	830,6
Santé	77,4	88,8	...	98,3	118,8	133,8	158,9	189,8	227,9
Dépenses militaires	0,0	151,2	154,0	154,0	...	155,0	158,5	163,2	168,8

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

^{4/} Basé sur traitement standard de dette Club de Paris et Londres rééchelonnable dans cadre PPTE.

^{5/} Comprend tous les titres d'État en FCFA émis aux banques ivoiriennes (à l'exclusion d'Ecobank début 2008).

^{6/} L'achat de 12,5% de la quote-part en avril 2008 sur approbation de l'AUPC-2 est enregistré sous financement bancaire.

^{7/} Les stocks de dette intérieure ont été revus à la hausse par rapport aux rapports précédents.

^{8/} Variations des stocks y compris réductions par titrisation et compensation avec secteur électrique.

^{9/} Variations des stocks reflètent aussi les variations de valorisation.

^{10/} Suppose accès de 90 %; 24 % dès approbation, et 6 tranches égales de 11% de la quote-part.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2006–13 ^{1/}
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
			AUPC-2	Prov.					
Recettes totales et dons	19,0	19,7	20,7	20,6	19,8	20,4	20,7	21,3	21,7
Recettes totales	18,4	19,2	19,4	18,9	19,0	19,4	19,7	20,1	20,5
<i>dont</i> : recettes non pétrolières	16,9	17,6	16,9	16,0	17,5	18,2	18,4	18,7	19,3
Recettes fiscales	15,4	15,5	16,0	15,6	16,2	16,7	16,9	17,3	17,6
Impôts directs	4,9	4,5	4,8	5,2	4,6	5,2	5,4	5,4	5,6
<i>dont</i> : taxes sur les profits pétroliers	0,8	0,7	1,1	1,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Impôts indirects	10,6	11,0	11,3	10,5	11,6	11,5	11,6	11,9	12,0
Recettes non fiscales	3,0	3,7	3,4	3,2	2,8	2,7	2,8	2,8	2,9
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1,3	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,6
Revenu du pétrole et de gaz	0,8	0,7	1,1	1,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres	0,9	1,6	0,9	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
<i>dont</i> : dividendes PETROCI	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>dont</i> : déchets toxiques		0,8	0,0	0,0					
Dons	0,6	0,6	1,3	1,7	0,7	0,9	1,0	1,2	1,2
Projets et programmes	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,7	0,9	1,2	1,2
Programmes (y.c. ceux liés à la crise) ^{3/}	0,0	0,1	0,8	1,3	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0
Autres (filière cacao)	0,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Correction des recettes fiscales et non fiscales	0,0				0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	20,8	20,5	21,1	21,1	21,0	22,0	22,9	24,0	25,0
Dépenses courantes	17,5	17,6	17,9	17,9	17,9	17,4	17,3	17,1	17,2
Salaires et traitements	6,5	6,7	6,8	6,8	6,8	6,5	6,4	6,2	6,1
Prestations de sécurité sociale	1,8	1,9	1,9	1,8	1,8	2,0	2,0	2,1	2,2
Subventions et autres transferts courants	2,0	1,7	1,5	1,6	1,7	2,2	2,4	2,5	2,5
Autres dépenses courantes	4,7	4,7	4,4	4,8	4,1	4,6	4,7	4,8	5,0
<i>dont</i> : dépenses de souveraineté	2,6	2,4	2,1	2,4					
<i>dont</i> : déchets toxiques	0,2	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses liées à la crise	0,7	0,8	1,9	1,2	1,4	0,3	0,1	0,1	0,0
Intérêt dû	1,8	1,8	1,3	1,8	2,0	1,9	1,7	1,6	1,5
Dettes intérieures	0,3	0,5	0,3	0,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Dettes extérieures	1,5	1,2	1,0	1,2	1,7	1,5	1,4	1,2	1,2
Avant reechelonnement / refinancement					0,8	0,7	0,6	0,0	
Sur financements nouveaux					0,9	0,8	0,8	0,0	
<i>dont</i> : sur reechelonnement					0,8	0,8	0,7	0,0	
<i>dont</i> : autres					0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Dépenses d'investissement	3,1	2,6	3,1	3,0	3,0	4,5	5,5	6,8	7,7
Financées sur ressources intérieures	2,3	1,9	2,1	2,2	2,1	2,6	2,9	3,2	3,5
Financées sur ressources extérieures	0,7	0,7	1,0	0,7	0,8	1,9	2,7	3,6	4,2
Prêts nets	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Solde primaire de base ^{2/}	0,3	0,6	0,8	0,3	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2
Solde global, v/c dons ^{1/ 3/}	-1,8	-0,8	-0,4	-0,6	-1,3	-1,6	-2,2	-2,8	-3,3
Solde global, dons n/c ^{1/ 3/}	-2,4	-1,3	-1,7	-2,3	-2,0	-2,6	-3,2	-4,0	-4,5
Variation des arriérés intérieurs (à l'excl. service de la	0,0	-1,7	-0,1	1,0	-0,5	-0,7	-0,6	-0,2	-0,3
Variation des arriérés extérieurs (intérêts) ^{3/}	1,4	1,0	-0,5	0,3	-9,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-0,3	-1,5	-1,1	0,7	-11,3	-2,3	-2,8	-3,0	-3,5

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI

^{1/} Sur base ordonnancements.

^{2/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures excluant les dédommagements pour cause de déchets toxiques.

^{3/} Les dons programmes et dons d'apurement d'arriérés pour 2008 sont "sous la ligne" dans la colonne programme, et au dessus dans les projections

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Opérations financières de l'État, 2006-13 (suite)
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
			AUPC-2	Prov.					
	0,3	1,5	1,1	-0,7	11,3	2,3	2,8	3,0	3,5
Financement intérieur	0,3	1,1	0,3	0,9	0,0	-0,1	-0,3	-0,2	0,0
Financement bancaire (net)	-0,4	0,9	-0,1	-0,2	0,2	-0,1	-0,3	-0,2	0,0
Utilisation nette des ressources du FMI ^{6/}	-0,3	0,0	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2	0,0
Banque centrale (net)	-0,4	-0,2	-0,1	0,4	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales (nets) ^{5/}	0,4	1,1	0,2	-0,6	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement non bancaire (net)	0,7	0,2	0,5	1,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement extérieur	0,0	0,5	-4,1	-1,6	-14,0	-0,6	0,1	-0,3	0,6
Consolidation (titres)	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts projet	0,1	0,2	0,6	0,4	0,4	1,2	1,8	2,5	3,0
Prêts programme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement exigible	-2,8	-2,3	-2,5	-2,7	-2,5	-1,8	-1,7	-2,8	-2,3
Financement UEMOA (en FCFA)	0,3	0,7	-0,2	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations nette des arriérés extérieurs	2,6	1,8	-2,0	0,0	-12,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement et rééchelonnement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres	0,2	0,3	-0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bons du Trésor	0,0	0,4	0,0	0,1	-0,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Ecart de financement (+ déficit, - excédent)	0,0	0,0	4,8	0,0	25,3	3,1	3,0	3,5	2,9
Financements identifiés 2008									
FMI AUPC			0,3						
Don Banque mondiale d'apurement d'arriérés (50% des arriérés)			1,1						
Opérations d'appui budgétaire BM			0,6						
Don d'apurement arriérés BAD (67% des arriérés)			1,5						
Appui budgétaire BAD			0,3						
Financement UE pour apurement partiel des arriérés			0,1						
Appui budgétaire UE			0,0						
Financements possibles 2009-11									
Dons-programmes (BM, BAD, UE)					3,2	0,6	0,6	0,0	0,0
Appui budgétaire Banque mondiale					1,0				
Don apurement arriérés BAD					1,6				
Appui budgétaire BAD					0,6				
Restructuration des arriérés ^{4/}									
BEI					19,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructuration Club de Paris					0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés post date butoir					15,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés pré date butoir					8,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement arriérés Club de Londres					6,7	0,0	0,0	0,0	0,0
					3,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructuration échéances courantes ^{4/}									
Restructuration Club de Paris					2,0	1,9	1,8	5,9	0,0
Arriérés post date butoir					1,3	1,1	1,0	5,9	5,2
Arriérés pré date butoir					0,7	0,5	0,5	5,9	5,2
Rééchelonnement arriérés Club de Londres					0,6	0,6	0,6	0,0	0,0
					0,7	0,7	0,8	0,0	0,0
Gap résiduel			0,9	0,0	0,8	0,6	0,6	3,5	2,9
dont: FMI- FRPC ^{10/}					0,8	0,5	0,4	0,2	0,0
Pour mémoire									
Dette intérieure (y/c dette financière) ^{7/}	12,8	10,8	11,6	11,0	10,1	8,8	7,6	6,8	6,0
dont: arriérés ^{8/}	4,5	2,5	1,6	2,7	2,0	1,2	0,5	0,3	0,0
Dette extérieure	71,4	64,8	66,7	60,7	53,7	51,3	49,4	48,6	48,1
dont: arriérés ^{9/}	22,1	21,6	19,7	22,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses pro-pauvres	5,6	5,9	...	6,9	7,7	7,8	8,3	8,8	9,3
dont: Education	3,5	3,6	...	4,7	4,9	4,8	5,1	5,3	5,6
Santé	0,9	0,9	...	0,9	1,1	1,1	1,3	1,4	1,5
Dépenses militaires	0,0	1,6	1,5	1,5	...	1,3	1,3	1,2	1,1
Masse salariale en % recettes fiscales (critères)	42,1	43,6	42,5	42,0	42,1	38,9	37,7	35,7	34,5

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI

^{4/} Basé sur traitement standard de dette Club de Paris et Londres rééchelonnable dans cadre PPTE.

^{5/} Comprend tous les titres d'État en FCFA émis aux banques ivoiriennes (à l'exclusion d'Ecobank début 2008).

^{6/} L'achat de 12,5% de la quote-part en avril 2008 sur approbation de l'AUPC-2 est

^{7/} Les stocks de dette intérieure ont été revus à la hausse par

^{8/} Variations des stocks y compris réductions par titrisation et

^{9/} Variations des stocks reflètent aussi les variations de valorisation.

Tableau 3c. Côte d'Ivoire : Programmes de sortie de crise, 2007-09
(milliards de FCFA sauf indication contraire)

	2007	2008		2009
		Prog.	Prov.	Prov.
Efforts de sortie de crise	42,8	52,1	45,0	29,9
Primes de front	40,1	32,0	39,7	26,4
Primes de transition FN	0,0	5,0	3,9	0,0
Service civique	0,0	12,0	0,5	3,0
Financement sur ressource État	0,0	12,0	0,5	3,0
Financement extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0
Accord Linas-Marcoussis	3,6	1,0	0,8	0,5
Autres	1,4	2,1	0,0	0,0
DDR, réinsertion et réhabilitation communautaire	7,0	18,9	9,0	16,0
Financement sur ressource État	7,0	8,0	5,2	6,0
DDR-CCI	...	3,3	3,0	3,3
Réhabilitation communautaire	...	4,7	2,2	2,7
Financement extérieur	0,0	10,9	3,8	10,0
UE (PNRRC)	0,0	0,9	0,0	0,0
Banque mondiale (réhabilitation communautaire)	0,0	10,0	1,8	10,0
France (réhabilitation communautaire)	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	2,0	0,0
Redéploiement de l'administration publique	3,5	27,2	5,3	10,6
Financement sur ressource État	3,5	8,0	3,6	4,3
CNPRA	...	6,0	2,0	2,3
Autres (FISDES)	...	2,0	1,6	2,0
Financement extérieur	0,0	19,2	1,7	6,3
UE (CNPRA)	0,0	3,5	0,0	0,0
Banque mondiale (CNPRA)	0,0	5,2	0,0	0,0
BAD	0,0	10,5	1,7	5,1
Autres	0,0	0,0	0,0	1,2
Identification	11,8	33,5	47,9	37,0
Financement sur ressources État	11,8	25,0	41,6	37,0
ONI, CNSI	...			0,0
Identification	...			0,0
Opérateur	0,0			37,0
Financement extérieur	0,0	8,5	6,3	0,0
UE (audiences foraines)	0,0	2,3	1,0	0,0
Banque mondiale	0,0	6,2	2,6	0,0
Japon	0,0	0,0	0,2	0,0
Opérateur	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	2,5	0,0
Élections	8,0	36,0	12,3	26,4
Financement sur ressources État	8,0	16,0	12,3	10,0
Liste électorale	...	8,0	6,3	5,0
Élections (CEI)	...	8,0	6,0	5,0
Financement extérieur	0,0	20,0	0,0	16,4
UE	0,0	3,9	0,0	10,0
Banque mondiale	0,0	0,0	0,0	3,5
Japon	0,0	3,8	0,0	0,0
Corée du Sud	0,0	2,5	0,0	0,0
France	0,0	0,7	0,0	0,0
Autres	0,0	9,1	0,0	2,9
Réconciliation nationale	0,0	3,2	2,9	3,8
Financement sur ressource État	0,0	0,0	2,6	3,8
Financement extérieur (BAD)	0,0	3,2	0,3	0,0
Financement extérieur (UE)	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme d'interventions urgentes	0,0	20,0	0,0	0,0
Financement sur ressources État (FISDES)	0,0	3,0	0,0	0,0
Financement extérieur	0,0	17,0	0,0	0,0
Complément à accord de Ouagadougou (APO 4)				25,0
Financement sur ressource État				25,0
Financement extérieur				0,0
Total	73,1	190,9	122,4	148,7

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Balance des paiements, 2006-13
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
			AUPC-2	Prov.					
Balance commerciale	1 593,3	1 219,4	1 449,9	1 468,1	1 330,1	1 190,9	1 077,7	961,1	866,5
Exportations, f.à.b.	4 307,2	4 062,2	4 557,7	4 400,0	3 687,0	3 908,7	4 190,2	4 549,5	4 947,8
dont : cacao	1 063,1	1 053,8	1 342,7	1 263,2	1 161,1	1 142,7	1 152,6	1 160,4	1 193,4
dont : pétrole brut et produits raffinés	1 374,5	1 389,5	1 573,7	1 324,4	719,9	904,6	1 075,1	1 231,6	1 209,7
Importations, f.à.b.	-2 713,9	-2 842,8	-3 107,8	-2 931,9	-2 356,9	-2 717,8	-3 112,5	-3 588,4	-4 081,4
dont : pétrole brut	-841,0	-926,1	-1 072,7	-1 194,4	-609,0	-746,8	-860,0	-962,0	-1 011,6
Services (net)	-1 064,9	-1 085,2	-1 262,3	-1 095,0	-1 033,7	-1 131,5	-1 241,5	-1 373,4	-1 516,8
Recettes	576,6	577,3	578,8	581,8	599,8	638,0	682,8	735,6	796,7
Revenu des facteurs	102,5	103,0	111,9	105,0	109,4	117,1	126,1	136,6	148,8
Autres services	474,1	474,3	466,9	476,8	490,4	520,9	556,8	599,0	648,0
Paiements	-1 641,5	-1 662,5	-1 841,1	-1 676,8	-1 633,5	-1 769,5	-1 924,4	-2 108,9	-2 313,6
Revenu des facteurs	-508,9	-526,2	-566,5	-540,2	-569,0	-581,4	-607,3	-637,7	-673,1
dont: intérêt dû par l'État	-132,6	-115,3	-98,8	-123,6	-188,2	-170,5	-170,7	-165,8	-177,1
Avant rééchelonnement / refinancement					-91,3	-79,6	-73,5		
Sur financements nouveaux					-96,9	-90,9	-97,2		
dont sur rééchelonnement 2008					-88,3	-88,3	-88,3		
dont: autres					-8,6	-2,5	-8,9		
Autres services	-1 132,6	-1 136,3	-1 274,6	-1 136,6	-1 074,5	-1 188,1	-1 317,1	-1 471,2	-1 640,4
Transferts (nets)	-277,8	-199,0	-66,2	-119,5	-247,6	-242,6	-256,1	-246,0	-214,5
Privées	-259,2	-277,3	-244,3	-269,4	-306,8	-328,3	-353,5	-383,0	-357,1
Officiels ^{1/}	-18,6	78,3	178,1	149,9	59,2	85,7	97,4	137,0	142,7
Compte courant, y/c transferts officiels	250,6	-64,8	121,4	253,6	48,8	-183,3	-419,9	-658,3	-864,8
Compte courant, transferts officiels n/c	269,2	-143,1	-56,7	103,7	-10,4	-269,0	-517,3	-795,2	-1 007,5
Compte de capital	-512,1	13,0	-205,2	-238,9	-452,1	-103,4	113,6	209,8	552,6
Prêts à moyen et à long terme (nets)	-245,4	-200,4	-146,5	-241,9	-233,8	-75,6	11,2	-44,1	96,0
Prêts projets	12,2	22,5	58,3	38,9	43,5	139,7	223,6	335,4	442,7
Autres prêts bilatéraux et multilatéraux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement dû par l'État	-257,6	-222,9	-204,8	-280,8	-277,3	-215,3	-212,4	-379,5	-346,7
Sur les nouveaux financements					0,0	0,0	0,0		
rééchelonnement 2008					0,0	0,0	0,0		
nouveaux projets et écart de financement					0,0	0,0	0,0		
Investissements directs étrangers	166,8	204,6	215,9	215,9	227,1	259,8	293,1	332,9	342,8
Autres capitaux privés	-433,5	8,8	-274,6	-212,9	-445,3	-287,6	-190,7	-79,0	113,7
secteur pétrolier	-201,8	-69,0	-140,8	-77,6	-150,8	-113,0	-108,5	-100,3	-102,0
titres publics émis aux banques UEMOA	23,3	69,2	-17,1	76,2	40,9	0,0	0,0	0,0	0,0
autres (dette commerciale comprise)	-254,9	8,5	-116,6	-211,5	-335,4	-174,6	-82,1	21,4	215,7
Erreurs et omissions	15,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	-246,4	-51,8	-83,8	14,6	-403,3	-286,7	-306,3	-448,5	-312,2
Financement	246,4	51,8	-403,8	-14,7	-2 358,1	-76,3	-66,1	-31,5	-125,1
Réserves officielles nettes (augmentation-)	-158,2	-218,3	-141,2	-15,5	10,7	-76,3	-66,1	-31,5	-125,1
Comptes d'opérations	-127,4	-223,9	-130,3	-12,3	25,3	-43,6	-35,7	-24,5	-125,1
FMI (net)	-30,8	5,6	-10,9	-3,2	-14,6	-32,7	-30,5	-6,9	0,0
Décaissements	0,0	29,8	0,0	27,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements	-30,8	-24,2	-10,9	-30,5	-14,6	-32,7	-30,5	-6,9	0,0
Banques commerciales (net)	40,4	3,4	-3,4	-24,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette obtenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation nette des arriérés extérieurs (principal et intérêt)	364,2	266,6	-259,1	25,3	-2 368,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap de financement	0,0	0,0	487,6	0,0	2 761,4	363,0	372,4	479,9	437,4
Financement possible 2009-11									
Donc programmes (BM, UE, BAD)	351,8	75,0	75,0	0,0	0,0
Restructuration des arriérés	2 102,7	0,0	0,0	0,0	0,0
BEI	34,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructuration Club de Paris	1 688,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés post date butoir	956,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés pré date butoir	731,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnement arriérés Club de Londres	379,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Restructuration échéances courantes	221,3	216,9	223,5	0,0	0,0
Restructuration Club de Paris	143,4	130,2	127,6	0,0	0,0
Arriérés post date butoir	76,4	61,4	56,7	0,0	0,0
Arriérés pré date butoir	67,0	68,7	70,8	0,0	0,0
Rééchelonnement arriérés Club de Londres	77,9	86,7	96,0	0,0	0,0
Ecart résiduel	85,5	71,1	73,9	479,9	437,4
dont FMI-FRPC	85,5	53,7	53,6	26,8	0,0
Pour mémoire									
Solde global (en pourcentage du PIB)	-2,7	-0,5	-0,8	0,1	-3,7	-2,5	-2,4	-3,3	-2,1
Compte courant, y/c transferts officiels (en pourcentage du PIB)	2,8	-0,7	1,2	2,4	0,4	-1,6	-3,3	-4,8	-5,8
Compte courant, hors transferts officiels (en pourcentage du PIB)	3,0	-1,5	-0,6	1,0	-0,1	-2,3	-4,1	-5,8	-6,8
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	17,5	12,9	14,4	14,0	12,2	10,2	8,6	7,0	5,8
Exportations de cacao (en milliers de tonnes)	1 226	1 111	1 302	1 124	1 141	1 158	1 193	1 229	1 265
Prix du cacao à l'export, f.à.b (en FCFA/kg)	804	855	976	1 008	875	828	803	778	774
Réserves officielles brutes									
(en mois d'importations de biens et services)	2,8	3,4	3,1	3,4	3,9	3,6	3,2	2,9	2,8
Encours d'arriérés non apurés (en fin d'année)	2 011	2 050	1 992	2 369	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service dette publique extérieure/exportations biens&services	8,3	8,5	7,2	8,7	9,1	7,0	6,7	6,1	4,7
PIB nominal	9 081	9 487	10 103	10 485	10 925	11 690	12 587	13 637,1	14 853,8
Taux de change nominal (FCFA/US\$; moyenne de la période)	522	479	446	446	498	496	494	491,7	489,1

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

Tableau 5a. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2005-09

	2005	2006	2007 ^{4/}	2008 Prov.	2009 Proj.
(en milliards de FCFA)					
Avoirs extérieurs nets	704,0	821,8	1036,6	1076,5	1065,9
Banque centrale ¹	617,8	776,0	994,2	1009,7	999,1
Banques	86,2	45,8	42,4	66,8	66,8
Avoirs intérieurs nets	1376,9	1473,0	1798,9	1967,9	2159,8
Crédit net à l'État ^{2, 3}	379,3	345,3	429,7	399,0	503,1
Banque centrale	286,7	214,7	194,2	236,2	291,1
Banques	84,4	117,8	218,6	145,0	194,1
dont: obligations cautionnées	-13,6	-13,3	-10,1	-10,4	-10,4
CNCE	8,2	12,8	16,9	17,9	17,9
Crédits à l'économie	1189,4	1290,5	1520,4	1700,8	1788,6
Crédits de campagnes	69,8	65,7	96,6	94,7	98,6
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1119,5	1225,3	1435,2	1609,4	1690,0
Autres postes (net) (avoirs: +)	-181,0	-162,8	-151,2	-131,9	-131,9
Masse monétaire au sens large	2081,0	2294,8	2835,5	3044,4	3225,7
Circulation fiduciaire hors banques ¹	754,1	815,2	1043,8	1128,6	1181,0
Dépôts	1312,0	1454,4	1753,6	1889,3	2009,4
Autres dépôts	6,7	12,4	21,2	8,6	17,4
CNCE	8,2	12,8	16,9	17,9	17,9
Pour mémoire					
Vitesse de circulation de la monnaie	4,1	4,0	3,3	3,4	3,4
variation en pourcentage par rapport à masse monétaire début de période					
Avoirs extérieurs nets	3,2	5,7	9,4	1,4	-0,3
Avoirs intérieurs nets	4,2	4,6	14,2	6,0	6,3
Crédit net à l'État ^{2 3}	1,8	-1,6	3,7	-1,1	3,4
Banque centrale	0,1	-3,5	-0,9	1,5	1,8
Banques	1,6	1,6	4,4	-2,6	1,6
Crédits à l'économie	0,8	4,9	10,0	6,4	2,9
Masse monétaire au sens large	7,4	10,3	23,6	7,4	6,0
(variation en pourcentage par rapport à fin d'exercice précédente)					
Avoirs extérieurs nets	9,7	16,7	26,1	3,8	-1,0
Avoirs intérieurs nets	6,3	7,0	22,1	9,4	9,8
Crédit net à l'État ^{2 3}	10,3	-9,0	24,4	-7,1	26,1
Banque centrale	0,7	-25,1	-9,6	21,6	23,3
Banques	58,0	39,7	85,5	-33,7	33,9
Crédit à l'économie	1,3	8,5	17,8	11,9	5,2
Masse monétaire au sens large	7,4	10,3	23,6	7,4	6,0

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); Estimations et prévisions des services du FMI.

^{1/} En août 2005 la BCEAO a sensiblement réduit le calcul de la circulation de billets, ce qui a eu une incidence sur la masse monétaire et les AEN de la banque centrale à compter de décembre 2003.

^{2/} À l'exclusion des ventes aux non résidents de créances consolidées de la BCEAO sur l'État.

^{3/} Y compris utilisation nette des ressources du FMI avant 2009. À l'exclusion de l'utilisation des ressources du FMI depuis 2009.

^{4/} Depuis EBS/08/38 (21/3/2008) les chiffres à fin 2007 ont été revus par la BCEAO pour tenir compte du nouveau calcul de la part de la Côte d'Ivoire dans les réserves de l'UEMOA et la circulation fiduciaire. Les projections de 2008 ont été actualisées en conséquence.

Tableau 5b. Côte d'Ivoire : Synthèse des comptes de la banque centrale et des banques commerciales, 2005-09
(milliards de FCFA)

	2005	2006	2007	2008 Prov.	2009 Proj.
BCEAO					
Avoirs extérieurs nets ^{1/}	617,8	776,0	994,2	1 009,7	999,1
Avoirs extérieurs bruts	768,6	888,8	1 111,2	1 143,8	1 207,8
Position créditrice en cptes. disp.	758,5	893,5	1 119,9	1 108,0	1 172,4
FMI	9,6	-5,6	-10,5	34,3	34,3
Autres	0,5	0,8	1,8	1,5	1,1
Engagements extérieurs	150,8	112,8	117,0	134,0	208,7
Position débitrice en cptes. disp. ext.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FMI	110,3	74,7	77,3	93,7	168,3
DTS alloués	30,1	28,3	26,6	29,0	28,4
Autres	10,4	9,7	13,1	11,3	12,0
Avoirs intérieurs nets	305,4	226,3	260,6	347,2	385,3
Crédit net à l'Etat	286,7	214,7	194,2	236,2	291,1
Créances sur l'Etat (hors FMI)	195,0	172,9	164,1	164,1	144,4
Avance statutaire (Article 16)	190,6	172,9	153,6	192,8	173,1
Autres (à l'exclusion dette titrisée)	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Contrepartie ressources nettes FMI	118,7	87,9	92,0	95,6	170,3
Dépôts de l'Etat ^{2/}	27,0	46,1	61,9	23,6	23,6
Créances sur les banques	9,4	0,4	52,1	95,7	78,9
Créances sur les autres institutions financières	0,0	0,9	0,0	0,0	0,0
Autres éléments nets	9,3	10,3	14,3	15,4	15,4
Masse monétaire	923,2	1 002,3	1 254,8	1 357,0	1 384,4
Circulation fiduciaire hors banques ^{3/}	754,1	815,2	1 043,8	1 128,6	1 181,0
Dépôts des banques	162,5	174,7	189,8	219,7	186,0
Autres dépôts	6,7	12,4	21,2	8,6	17,4
Banques					
Avoirs extérieurs nets	86,2	45,8	42,4	66,8	66,8
Banques & Correspondants	102,0	50,1	20,7	64,2	64,2
Autres	-15,8	-4,3	21,7	2,6	2,6
Avoirs intérieurs nets	1 225,8	1 408,6	1 711,2	1 822,5	1 991,5
Position nette avec la BCEAO	142,3	173,8	126,4	120,8	156,0
Réserves	162,5	174,7	189,8	219,7	186,0
dont encaisses	43,1	54,4	75,2	72,6	56,3
Engagements envers BCEAO	9,1	0,4	52,1	95,7	30,0
Crédit net à l'Etat	97,9	131,2	228,7	155,4	204,5
Créances sur l'Etat	283,3	309,1	423,9	329,5	378,6
Dépôts de l'Etat ^{4/}	185,4	178,0	195,2	174,1	174,1
Crédit à l'économie	1 175,8	1 276,7	1 521,6	1 693,6	1 778,3
Crédits de campagne	69,8	65,7	96,6	94,7	98,6
Crédits ordinaires	1 106,0	1 211,0	1 425,0	1 599,0	1 679,7
court-terme	821,2	883,2	1 058,2	1 083,6	1 142,7
moyen-terme	214,7	257,8	316,0	424,2	442,0
long-terme	70,1	70,0	50,9	91,1	94,9
Autres éléments nets	-190,2	-173,2	-165,5	-147,2	-147,2
Dépôts du secteur privé	1 312,0	1 454,4	1 753,6	1 889,3	2 009,4
Pour mémoire					
Réserves constituées - requises ^{5/}	98,2	79,4	65,0

Sources: Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

1/ En août 2005, la BCEAO a sensiblement diminué le calcul des billets en circulation, ce qui a agi sur l'offre de monnaie et les AEN de la Banque centrale à compter de décembre 2003

2/ Y compris encaisses du Trésor.

3/ Hors encaisses des dépôts des banques et de l'Etat.

5/ Dépôts des banques commerciales à la BCEAO en excès des réserves requises, fin d'année. Les chiffres de 2008 correspondent à novembre.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Encours de la dette extérieure, 2006-13

	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Encours	dont:														
	dette	arriérés														
								Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(en milliards de FCFA, fin de période)																
Encours de la dette, y/c arriérés	6 483,8	2 010,7	6 149,2	2 050,4	6 369,1	2 368,7	5 871,5	0,0	6 002,6	0,0	6 216,1	0,0	6 621,5	0,0	7 147,9	0,0
Multilatérale	1 883,9	430,6	1 806,4	503,4	1 582,6	299,3	1 190,0	0,0	1 120,9	0,0	1 040,0	0,0	966,2	0,0	924,1	0,0
FMI	87,9	0,0	92,0	0,0	95,6	0,0	84,7	0,0	70,1	0,0	37,4	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0
Banque mondiale	1 205,0	190,3	1 137,7	226,0	870,9	0,0	822,6	0,0	795,8	0,0	771,1	0,0	745,6	0,0	719,8	0,0
Groupe de la BAD	468,4	215,5	470,8	263,6	444,6	257,2	166,8	0,0	151,2	0,0	138,3	0,0	127,4	0,0	123,8	0,0
Autres multilatérales	122,6	24,8	106,0	13,8	171,5	42,1	115,9	0,0	103,8	0,0	93,1	0,0	86,3	0,0	80,5	0,0
BCEAO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bilatérale officielle	3 225,7	1 340,8	2 980,1	1 251,7	3 343,8	1 689,5	3 141,7	0,0	3 140,6	0,0	3 137,5	0,0	3 012,3	0,0	2 915,8	0,0
Club de Paris	3 184,4	1 340,8	2 945,7	1 251,5	3 304,5	1 688,6	3 104,6	0,0	3 104,6	0,0	3 104,6	0,0	2 983,0	0,0	2 890,5	0,0
Pre-date butoir	57,6	22,0	53,6	24,5	65,0	38,2	65,5	0,0	65,5	0,0	65,5	0,0	63,8	0,0	62,5	0,0
Rééchelonnée	1 935,9	685,5	1 724,4	533,4	1 881,3	693,6	1 714,2	0,0	1 887,7	0,0	1 659,8	0,0	1 577,7	0,0	1 509,2	0,0
Post-date butoir	1 190,9	633,3	1 167,7	693,6	1 358,3	956,8	1 324,9	0,0	1 151,4	0,0	1 379,3	0,0	1 341,5	0,0	1 318,9	0,0
Hors Club de Paris	41,3	0,0	34,4	0,2	39,3	0,9	37,0	0,0	36,0	0,0	32,8	0,0	29,3	0,0	25,3	0,0
Dette commerciale	1 374,2	239,3	1 362,7	295,3	1 442,7	379,8	1 455,6	0,0	1 446,0	0,0	1 446,0	0,0	1 235,0	0,0	1 019,9	0,0
Club de Londres	1 300,9	225,4	1 268,3	274,4	1 353,9	379,8	1 409,9	0,0	1 409,9	0,0	1 409,9	0,0	1 199,0	0,0	983,9	0,0
Autres privés	73,3	13,9	94,4	21,0	88,9	0,0	45,6	0,0	36,0	0,0	36,0	0,0	36,0	0,0	36,0	0,0
Dette nouvelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	84,3	0,0	295,2	0,0	592,7	0,0	1 408,0	0,0	2 288,1	0,0
(en pourcentage du PIB)																
Encours de la dette, y/c arriérés	71,4	22,1	64,8	21,6	60,7	22,6	53,7	0,0	51,3	0,0	49,4	0,0	48,6	0,0	48,1	0,0
Multilatérale	20,7	4,7	19,0	5,3	15,1	2,9	10,9	0,0	9,6	0,0	8,3	0,0	7,1	0,0	6,2	0,0
FMI	1,0	0,0	1,0	0,0	0,9	0,0	0,8	0,0	0,6	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Banque mondiale	13,3	2,1	12,0	2,4	8,3	0,0	7,5	0,0	6,8	0,0	6,1	0,0	5,5	0,0	4,8	0,0
Groupe de la BAD	5,2	2,4	5,0	2,8	4,2	2,5	1,5	0,0	1,3	0,0	1,1	0,0	0,9	0,0	0,8	0,0
Autres multilatérales	1,4	0,3	1,1	0,1	1,6	0,4	1,1	0,0	0,9	0,0	0,7	0,0	0,6	0,0	0,5	0,0
BCEAO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bilatérale officielle	35,5	14,8	31,4	13,2	31,9	16,1	28,8	0,0	26,9	0,0	24,9	0,0	22,1	0,0	19,6	0,0
Club de Paris	35,1	14,8	31,0	13,2	31,5	16,1	28,4	0,0	26,6	0,0	24,7	0,0	21,9	0,0	19,5	0,0
Pre-date butoir	0,6	0,2	0,6	0,3	0,6	0,4	0,6	0,0	0,6	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,4	0,0
Rééchelonnée	21,3	7,5	18,2	5,6	17,9	6,6	15,7	0,0	16,1	0,0	13,2	0,0	11,6	0,0	10,2	0,0
Post-date butoir	13,1	7,0	12,3	7,3	13,0	9,1	12,1	0,0	9,8	0,0	11,0	0,0	9,8	0,0	8,9	0,0
Hors Club de Paris	0,5	0,0	0,4	0,0	0,4	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Dette commerciale	15,1	2,6	14,4	3,1	13,8	3,6	13,3	0,0	12,4	0,0	11,5	0,0	9,1	0,0	6,9	0,0
Club de Londres	14,3	2,5	13,4	2,9	12,9	3,6	12,9	0,0	12,1	0,0	11,2	0,0	8,8	0,0	6,6	0,0
Autres commerciale	0,8	0,2	1,0	0,2	0,8	0,0	0,4	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0
Nouvelle dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	0,0	2,5	0,0	4,7	0,0	10,3	0,0	15,4	0,0
Pour mémoire																
PIB nominal (en milliards de F CFA)	9 081	9 081	9 487	9 487	10 485	10 485	10 925	10 925	11 690	11 690	12 587	12 587	13 637	13 637	14 854	14 854

Sources : Autorités ivoiriennes ; estimations du personnel du FMI.

Tableau 7. Service de la dette extérieure, 2006-13
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2006			2007			2008			2009			2010			2011			2012			2013		
	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total	Principal	Intérêts	Total	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.	Principal Proj.	Intérêts Proj.	Total Proj.
Service de la dette (prévisionnel)	276,5	120,0	396,5	279,4	104,2	383,5	302,6	123,6	426,3	288,3	91,3	379,5	229,9	79,6	309,6	245,1	73,5	318,6	244,1	67,5	311,6	202,9	61,9	264,8
Multilatérale	128,3	26,6	154,9	97,3	19,8	117,1	112,0	35,7	147,6	93,4	17,1	110,5	69,1	12,2	81,2	80,9	10,8	91,6	73,8	9,3	83,1	42,1	8,2	50,3
FMI	30,8	0,5	31,3	25,6	0,4	26,0	24,2	0,4	24,6	10,9	0,5	11,4	14,6	0,4	15,0	32,7	0,3	33,0	30,5	0,1	30,6	6,9	0,0	7,0
Banque mondiale	52,5	13,5	66,0	38,7	10,2	48,9	46,8	12,0	58,7	48,3	8,9	57,2	26,8	6,5	33,3	24,6	6,1	30,7	25,6	5,8	31,3	25,8	5,6	31,3
Groupe de la BAD	35,7	10,5	46,2	33,1	7,6	40,6	28,5	21,5	49,9	20,7	4,2	24,9	15,6	3,0	18,6	12,8	2,2	15,1	10,9	1,5	12,5	3,6	1,1	4,6
Autres multilatérale	9,3	2,0	11,3	0,0	1,6	1,6	12,6	1,8	14,4	13,4	3,6	17,0	12,0	2,2	14,3	10,7	2,1	12,8	6,9	1,9	8,8	5,8	1,6	7,4
Bilatérale officielle	134,3	70,9	205,2	123,4	57,5	180,9	103,5	59,2	162,6	93,9	51,5	145,4	83,3	48,3	131,5	85,5	45,5	131,0	87,4	42,6	130,0	73,8	39,7	113,5
Club de Paris	133,3	70,7	204,0	111,2	57,2	168,5	102,3	58,6	160,9	92,6	50,8	143,4	82,2	47,9	130,2	82,4	45,2	127,6	83,8	42,3	126,1	69,9	39,5	109,3
Pré date butoir	4,5	0,8	5,2	5,6	0,5	6,1	2,6	0,4	3,0	2,0	0,2	2,2	1,7	0,2	1,9	1,7	0,2	1,8	1,7	0,2	1,8	1,3	0,1	1,5
Rééchelonnée	41,7	49,6	91,3	30,0	42,3	72,4	19,8	46,8	66,6	22,9	42,0	64,8	26,0	40,8	66,9	29,4	39,6	69,0	43,8	37,8	81,6	45,8	35,7	81,5
Post date butoir	87,1	20,3	107,4	75,6	14,4	90,0	79,9	11,4	91,3	67,8	8,7	76,4	54,5	6,9	61,4	51,3	5,5	56,7	38,4	4,4	42,7	22,7	3,6	26,3
Hors Club de Paris	1,0	0,2	1,2	12,2	0,3	12,5	1,2	0,6	1,7	1,3	0,7	2,0	1,0	0,3	1,4	3,1	0,3	3,4	3,6	0,3	3,8	4,0	0,2	4,2
Dette commerciale	13,9	22,5	36,4	58,6	26,9	85,5	87,2	28,8	116,0	101,0	22,6	123,6	77,6	19,2	96,8	78,7	17,2	96,0	82,9	15,6	98,5	87,0	13,9	100,9
Club de Londres	13,4	22,3	35,7	35,5	23,7	59,2	44,0	24,3	68,3	57,8	20,1	77,9	68,0	18,7	86,7	78,7	17,2	96,0	82,9	15,6	98,5	87,0	13,9	100,9
Autres privés	0,5	0,2	0,6	23,1	3,2	26,3	43,2	4,5	47,7	43,2	2,5	45,7	9,6	0,5	10,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour mémoire																								
Service dette (en pourcentage du PIB)	3,0	1,3	4,4	2,9	1,1	4,0	2,9	1,2	4,1	2,6	0,8	3,5	2,0	0,7	2,6	1,9	0,6	2,5	1,8	0,5	2,3	1,4	0,4	1,8
PIB nominal	9 081	9 081	9 081	9 487	9 487	9 487	10 485	10 485	10 485	10 925	10 925	10 925	11 690	11 690	11 690	12 587	12 587	12 587	13 637	13 637	13 637	14 854	14 854	14 854

Sources: Autorités ivoiriennes

Tableau 8. Côte d'Ivoire : Scénario à moyen terme, 2007-13

	2007	2008		2009	2010	2011	2012	2013
		Prog.	Prov.			Proj.		
		EBS/08/38						
Scénario de référence								
(variation annuelle en pourcentage)								
Secteur réel								
Croissance du PIB réel	1,6	2,9	2,3	3,7	4,2	4,7	5,3	5,8
Déflateur du PIB	2,7	4,7	8,1	0,6	2,7	3,0	3,1	3,0
(pourcentage du PIB)								
Investissement brut	8,7	10,4	10,1	11,3	13,4	14,9	16,6	18,1
État	2,6	3,1	3,0	3,0	4,5	5,5	6,8	7,7
Hors administrations publiques	6,1	7,4	7,1	8,3	8,9	9,3	9,8	10,4
Épargne intérieure brute	14,6	16,8	17,9	18,1	17,9	17,4	17,2	17,3
État	2,8	2,5	2,1	2,9	3,5	3,8	4,2	4,5
Hors administrations publiques	11,8	14,3	15,7	15,2	14,4	13,6	13,0	12,8
Secteur budgétaire								
Solde primaire de base	0,6	0,8	0,8	0,9	1,2	1,2	1,2	1,2
Solde global, y.c. dons, paiements base ordonnancem	-0,8	-0,4	-0,4	-1,3	-1,6	-2,2	-2,8	-3,3
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Secteur Extérieur								
Solde transactions courantes (y.c. transferts officiels)	-0,7	1,2	2,4	0,4	-1,6	-3,3	-4,8	-5,8
Solde transactions courantes (hors transferts officiels)	-1,5	-0,6	1,0	-0,1	-2,3	-4,1	-5,8	-6,8
Dettes publiques extérieures	70,1	66,8	64,4	53,7	51,3	49,4	48,6	48,1
Hypothèses								
Prix spot du brut (US\$ par baril)	71,1	95,5	97,0	44,0	52,0	57,5	61,5	62,7
Production de brut (millions de barils)	17,4	17,9	16,5	17,9	18,9	20,7	22,0	22,0
Fèves cacao prix mondial (US\$ par kg)	1,96	2,20	2,57	2,00	1,90	1,85	1,80	1,75
Production cacao en milliers de tonnes	1 111	1 302	1 124	1 141	1 158	1 193	1 229	1 265
Scénario défavorable ^{1/}								
(variation annuelle en pourcentage)								
Secteur réel								
Croissance du PIB réel					4,0	4,3	4,6	4,8
Déflateur du PIB					0,9	3,0	3,1	3,0
(pourcentage du PIB)								
Investissement brut					12,8	13,9	14,4	15,8
État					4,5	5,4	6,3	7,1
Hors administrations publiques					8,2	8,4	8,1	8,7
Épargne intérieure brute					15,5	15,0	14,7	15,1
État					3,1	3,3	3,7	3,9
Hors administrations publiques					12,5	11,7	11,0	11,3
Secteur budgétaire								
Solde primaire de base					0,8	0,7	0,7	0,6
Solde global, y.c. dons, paiements base ordonnancements					-2,1	-2,7	-2,9	-3,3
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Secteur Extérieur								
Solde transactions courantes (y.c. transferts officiels)					-3,3	-4,8	-5,3	-5,8
Solde transactions courantes (hors transferts officiels)					-4,1	-5,5	-6,3	-6,7
Dettes publiques extérieures					53,5	51,9	51,3	50,9
Hypothèses								
Prix spot du brut (US\$ par baril)					52,0	57,5	61,5	62,7
Production de brut (millions de barils)					18,9	20,7	22,0	22,0
Fèves cacao prix mondial (US\$ par kg)					1,52	1,48	1,44	1,40
Production cacao en milliers de tonnes					1 158	1 193	1 229	1 265

Sources : Calculs des services du FMI.

^{1/} Par rapport au scénario de référence, le scénario plausiblement défavorable suppose à partir de 2010:ⁱ⁾ Investissement privé inférieur de 1,5 point de PIB, la moitié correspondant à un recul de l'investissement direct étranger.ⁱⁱ⁾ Cours du cacao inférieurs de 20%.

Tableau 9. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2001-08

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Nov-08 ^{1/}
	(pourcentage, fin de période)							
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres réglementaires pondérés en fonction des risques/actifs	13,0	12,5	15,7	17,0	13,7	12,4	9,5	9,4
% de banques supérieur ou égal à 10	66,7	75,0	62,5	50,0	50,0	44,4	33,3	57,9
% de banques inférieur à 10 et supérieur à 6	6,7	18,8	31,3	37,5	25,0	27,8	22,2	21,1
% de banques inférieur au minimum de 6	26,7	6,3	6,3	12,5	25,0	27,8	44,4	21,1
Fonds propres (valeur nette)/total des actifs ^{2/}	7,2	8,3	9,7	9,4	8,8	8,9	8,6	8,6
Qualité des actifs								
Total prêts/total actifs	67,5	67,0	65,4	68,0	66,2	66,1	61,1	72,4
Créances improductives								
Créances improductives/total prêts	19,3	21,3	25,1	26,2	21,0	20,0	21,5	17,7
Créances improductives moins provisionnement/total prêts	5,8	6,7	8,7	10,4	4,4	3,3	2,2	3,2
Taux de provisionnement	70,1	68,5	65,4	60,5	79,0	83,7	89,8	81,8
Gestion								
Frais de personnel/produit brut	22,2	22,2	22,8	20,5	21,3	23,0	20,4	19,8
Charges hors intérêts/produit brut	30,8	29,3	31,0	32,9	25,0	26,4	28,2	6,2
Résultat et rentabilité								
Produit net (en milliards de FCFA)	-3,7	5,9	4,5	8,1	3,2	15,0	23,1	33,7
Rentabilité des actifs	-0,3	0,4	0,6	0,6	0,3	1,1	0,9	0,2
Rentabilité des fonds propres	-2,7	4,5	3,0	5,1	2,3	10,0	14,8	2,6
Marge d'intérêt (points pourcentage)	6,7	7,6	7,9	7,8	7,7	7,9
Liquidité								
Actifs liquides/total des actifs	35,8	42,9	43,5	44,9	43,2	44,7	41,9	43,7
Actifs liquides/passifs à court terme	62,1	71,8	80,6	87,5	84,8	85,4	82,4	87,6
Prêts/dépôts	106,6	91,4	87,3	90,8	88,7	88,2	80,3	100,5
Actifs liquides/total des dépôts	54,8	57,3	57,0	58,9	54,7	59,1	55,0	58,1
Pour mémoire								
<u>Côte d'Ivoire</u>								
Nombre d'établissements financiers (y compris non bancaires)	20	18	19	20	21	21
% du total des actifs de l'UEMOA	32,0	31,3	29,5	29,0
<u>UEMOA</u>								
Nombre d'établissements financiers (y compris non bancaires)	...	86	87	93	114	112
Fonds propres pondérées en fonction des risques/actifs	...	11,7	10,6	11,4	11,8	8,5	6,2 ^{3/}	...
Créances improductives/total des prêts	...	20,0	19,7	20,7	19,8	18,5
Taux de provisionnement	...	65,9	67,7	61,1	66,8	62,5

Sources: BCEAO, Commission bancaire, APBEF-CI, et calculs des services du FMI.

^{1/} Provisoire.^{2/} Fonds propres nets combinés divisés par actifs combinés du secteur bancaire.^{2/} Estimations de juin 2007.

Tableau 10. Côte d'Ivoire : Besoins de financement extérieur, 2006-09
(milliards de FCFA)

	2006	2007	2008 Prov.	2009 Proj.
Besoins de financement extérieur	6,4	-127,8	-216,1	-2864,0
Déficit courant (à l'exclusion des transferts officiels)	269,2	-143,1	103,7	-10,4
Amortissement	-257,6	-222,9	-280,8	-277,3
dont: État	-257,6	-222,9	-280,8	-277,3
Rachats au FMI et remboursements	-30,8	-21,4	-3,2	-14,6
Capital privé, net (y compris banques commerciales, erreurs&omissions)	-211,2	216,8	-21,4	-218,2
Variation nette des arriérés extérieurs (intérêts et principal) (+=accumulati	364,2	266,6	25,3	-2368,7
dont : remboursement des arriérés Banque mondiale		0,0	-223,1	0,0
Variation des réserves extérieures nettes sans FMI (- = augmentation)	-127,4	-223,9	-39,6	25,3
Financement disponible	-6,4	127,8	216,0	102,7
Financement projet	12,2	22,5	38,9	43,5
Financement programme	0,0	0,0	0,0	0,0
Décaissements FMI ^{1/}	0,0	27,0	27,3	0,0
Transferts officiels	-18,6	78,3	149,9	59,2
Financement lié à la crise	0,0	0,0	11,8	32,7
dont: pour la DDR	0,0	0,0	3,8	10,0
dont: pour les élections/identification	0,0	0,0	1,7	6,3
dont: de la Banque mondiale	0,0	0,0	6,3	16,4
Dons projet et autres transferts (net)	-18,6	78,3	138,1	26,5
Allègement de dette obtenu	0,0	0,0	0,0	0,0
Écart de financement	0,0	0,0	0,0	-2761,4
Sources escomptées de financement				
FMI FRPC				85,5
Dons programme (Banque mondiale, BAD, UE)				351,8
Restructuration arriérés				2102,7
Restructuration échéances courantes				221,3
Écart résiduel				0,0

Sources: Autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

^{1/} FRPC éventuel n'est pas inclus.

Tableau 11. Côte d'Ivoire: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2007-18

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
							Projections					
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants												
(en millions de DTS)												
Principal	30,6	28,1	11,7	16,8	42,2	41,4	10,2	-	-	-	-	-
Commissions et intérêts 1/	2,5	4,0	1,8	1,6	1,3	0,7	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envisageables 2/												
(in millions of SDRs)												
Principal	30,6	28,1	93,0	11,7	11,7	5,9	-	15,9	42,6	56,9	71,2	74,8
Commissions et intérêts	2,5	4,0	1,5	1,5	1,8	2,0	2,1	2,1	1,9	1,7	1,3	1,0
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisageables 2/												
En millions de DTS	33,1	32,1	94,5	13,2	13,5	7,9	2,1	18,0	44,5	58,6	72,6	75,8
En milliards de francs CFA	24,2	22,8	66,9	9,3	9,5	5,5	1,5	12,6	31,2	41,1	50,9	53,1
En pourcentage des recettes publiques	1,3	1,1	3,1	0,4	0,4	0,2	0,0	0,3	0,8	0,9	1,0	1,0
En pourcentage des exportations de biens et services	0,5	0,5	1,6	0,2	0,2	0,1	0,0	0,2	0,4	0,5	0,5	0,5
En pourcentage du service de la dette 3/	6,3	5,3	17,6	3,0	3,0	1,8	0,6	4,8	11,2	13,7	16,5	22,2
En pourcentage du PIB	0,3	0,2	0,6	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
En pourcentage de la quote-part	10,2	9,9	29,1	4,1	4,1	2,4	0,6	5,5	13,7	18,0	22,3	23,3
Encours des crédits du FMI 2/												
En millions de DTS	109,8	122,3	224,4	284,2	344,1	374,0	374,0	358,1	315,4	258,5	187,3	112,5
En milliards de francs CFA	80,3	86,7	158,9	200,8	242,2	262,2	262,2	251,1	221,2	181,3	131,3	78,9
En pourcentage des recettes publiques	4,3	4,0	7,4	8,4	9,3	9,0	8,1	7,0	5,4	4,0	2,6	1,4
En pourcentage des exportations de biens et services	1,8	1,8	3,8	4,5	5,1	5,1	4,7	3,9	3,0	2,2	1,4	0,8
En pourcentage du service de la dette 3/	20,9	20,3	41,9	64,9	76,0	84,2	99,0	95,5	79,4	60,6	42,7	33,0
En pourcentage du PIB	0,8	0,8	1,5	1,7	1,9	1,9	1,8	1,5	1,3	0,9	0,6	0,3
En pourcentage de la quote-part	33,8	37,6	69,0	87,4	105,8	115,0	115,0	110,1	97,0	79,5	57,6	34,6
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)												
Décaissements	40,7	40,7	195,1	71,5	71,5	35,8	-	-	-	-	-	-
Remboursements et rachats	30,6	28,1	93,0	11,7	11,7	5,9	-	15,9	42,6	56,9	71,2	74,8
Pour mémoire :												
PIB nominal (milliards de FCFA)	9 487	10 485	10 925	11 690	12 587	13 637	14 854	16 272	17 657	19 171	20 811	22 671
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	4 537	4 877	4 177	4 430	4 747	5 148	5 596	6 428	7 318	8 288	9 288	10 503
Recettes publiques (milliards de FCFA)	1 871	2 156	2 162	2 380	2 603	2 899	3 230	3 610	4 070	4 481	5 007	5 496
Service de la dette (milliards de FCFA) 3/	384	426	380	310	319	312	265	263	279	299	308	239
Francs CFA/DTS (moyenne de la période)	732	709	708	706	704	701	701	701	701	701	701	701

Sources : Estimations et projections des services du FMI.

1/ On ne suppose aucune bonification de crédit AUPC.

2/ En partant de l'hypothèse d'un nouvel accord FRPC d'un montant de 373,98 millions de DTS (115% de la quote-part) en sept décaissements. La totalité du crédit AUPC de 81,3 millions de DTS (25% de la quote-part) devrait être rachetée au moyen du premier décaissement FRPC.

3/ Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

Tableau 12. Côte d'Ivoire : Calendrier proposé des décaissements et des revues au titre de l'accord FRPC (en millions de DTS), 2009-12

Montant	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
159,348	27 mars 2009	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FRPC, dont 81,3 millions de DTS serviront à racheter le crédit AUPC.
35,772	15 septembre 2009	Observation des critères de réalisation à juin 2009 et achèvement de la première revue au titre de l'accord FRPC
35,772	15 mars 2010	Observation des critères de réalisation à décembre 2009 et achèvement de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC
35,772	15 septembre 2010	Observation des critères de réalisation à juin 2010 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FRPC
35,772	15 mars 2011	Observation des critères de réalisation à décembre 2010 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FRPC
35,772	15 septembre 2011	Observation des critères de réalisation à juin 2011 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord FRPC
35,772	1er mars 2012	Observation des critères de réalisation à décembre 2011 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord FRPC

Annexe 1. Mesures de gestion des finances publiques (GFP) figurant dans le plan d'action du gouvernement, 2009

Il ressort des conclusions du PEMFAR, mené conjointement par La Banque mondiale, la BAfD, la CE et le FMI entre novembre 2007 et le milieu de 2008, que le système des finances publiques de la Côte d'Ivoire se situe dans l'ensemble en deçà de la moyenne enregistrée par des pays comparables, avec des risques financiers élevés dans le domaine de l'exécution des dépenses (absence de contrôles aux stades de l'engagement, de la validation et du paiement) et de la communication des données. Sur les bases du PEMFAR de 2008, le gouvernement a adopté en mars 2009 un plan d'action GFP.

Objectifs de la GFP	Mesures du programme appuyées par la FRPC (F) et la Banque mondiale OPD (B)	
1. Harmoniser le cadre juridique de la GFP avec les directives de l'UEMOA (fin 2009)	F/B F	<ul style="list-style-type: none"> • Avancer dans la négociation et l'application des directives GFP de l'UEMOA, afin d'harmoniser la GFP avec l'UEMOA et de respecter les pratiques internationales optimales, notamment dans le domaine de la décentralisation. • Définir le calendrier d'application des nouvelles directives de l'UEMOA et les modalités du processus de transition et des mesures d'accompagnement.
2. Améliorer la préparation du budget et intégrer les objectifs du DSRP (fin 2009)	F/B B/F B/F	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer à la classification budgétaire une nouvelle classification fonctionnelle (conforme aux SFP de 2001) et les dépenses de lutte contre la pauvreté. • Mise en place d'un cadre de dépenses à moyen terme compatible avec le DSRP. • Accroître la part des secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture dans les dépenses totales.
3. Améliorer l'exécution du budget (à partir de la fin de 2009) Réduire les arriérés intérieurs (à partir du début de 2009)	B F F F F/B	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les capacités permettant d'utiliser le SIGFIP aux niveaux décentralisés. • Établir une interface entre les systèmes d'exécution du budget (SIGFIP) et de comptabilité (ASTER). Systèmes d'évaluation et de comptabilité (ASTER). • Adopter le plan d'apurement des arriérés intérieurs. • Intégrer dans le SIGFIP les dépenses projets/programmes financées par des bailleurs de fonds et veiller à la cohérence («tableau de concordance») entre les rapports d'exécution du budget (CGAF) et le rapport TOFE. • Réduire progressivement la pratique des avances du Trésor et la restreindre à une liste limitative établie par décret ministériel.
4. Accroître la transparence des marchés de travaux publics (second semestre de 2009)	B B B	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier le code ivoirien des marchés publics pour l'aligner parfaitement sur les directives (n° 04/2005/CM et n° 05/2005/CM) de l'UEMOA; établir des procédures d'octroi, de mise en œuvre, de paiement et de contrôle des marchés publics. • Créer une entité opérationnelle (l'Observatoire national des marchés publics) distincte des contrôles ex-ante et de l'exécution; étendre la couverture du SIGMAP à toutes les autorités contractantes. • Assurer l'accès du grand public aux rapports de contrôle interne sur les marchés publics ; création, adoption et diffusion d'un code d'éthique sur les marchés publics.
5. Améliorer l'information sur l'exécution de la loi de finances (en cours)	F/B	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication trimestrielle au Conseil des ministres d'informations sur l'exécution de la loi de finances et les diffuser sur internet, y compris sur les dépenses de lutte contre la pauvreté, le suivi des dépenses projets/programmes financées par des ressources PPTE et des bailleurs de fonds et les dépenses sur avances du Trésor.
6. Rationaliser le contrôle administratif du budget (à partir de la fin de 2009)	B B	<ul style="list-style-type: none"> • Certification annuelle par la Chambre des comptes de la conformité du projet de Loi de règlement dans les 10 mois de l'expiration de l'exercice, diffusion et publication de la loi. • Rendre la Chambre des comptes opérationnelle et la transformer en une Cour des comptes conformément aux directives de l'UEMOA.

APPENDICE I – CÔTE D'IVOIRE : LETTRE D'INTENTION

Abidjan, le 13 mars 2009

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur Général
Fonds Monétaire International
Washington DC, 20431

Monsieur le Directeur Général,

1. **La Côte d'Ivoire est en train de surmonter la crise sociopolitique et militaire survenue en septembre 2002, et de renouer avec la croissance et la réduction de la pauvreté.** Le Gouvernement fait face aux multiples défis visant à consolider la paix, réunifier et reconstruire le pays ainsi qu'à relancer l'économie et réduire la pauvreté qui touche presque la moitié de la population. Le processus de sortie de crise de notre pays a été affectée par un environnement international défavorable, dû à la crise économique mondiale et la baisse des cours des matières premières. Dans le même temps, l'endettement extérieur et intérieur élevé représente une contrainte pour la gestion des finances publiques.

2. **La Côte d'Ivoire progresse sur la voie de la réunification, du processus électoral et de la paix durable.** La mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou a permis de réaliser des avancées significatives, notamment au niveau du redéploiement de l'administration publique sur l'ensemble du territoire, du regroupement et du début de la démobilisation des ex-forces belligérantes, de l'identification des populations à travers des audiences foraines et l'enrôlement des populations sur la liste électorale. Ces avancées ont pu être réalisées dans une situation sociale difficile, caractérisée par diverses revendications et pressions. Cependant, le processus de sortie de crise apparaît irréversible et les élections présidentielles sont prévues pour le quatrième trimestre de 2009.

3. **Le Gouvernement a mis en œuvre l'essentiel des mesures prévues dans le cadre de l'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) du FMI.** S'agissant de l'exécution du Budget 2008, les efforts de collecte des recettes et de maîtrise des dépenses ont permis de dégager un excédent primaire de base. Cependant, certains objectifs n'ont pu être atteints à cause des dépassements budgétaires sur les dépenses liées au transfert de la capitale à Yamoussoukro, clé de voûte de l'unification du pays. Pour éviter la récurrence de tels dépassements, le Gouvernement a pris des mesures correctives appropriées. Depuis novembre 2008, il a régularisé ces dépenses avec un collectif budgétaire et a établi des mécanismes qui assurent que toute dépense pour ce type de « grands travaux » passe par le Budget, fasse l'objet d'un suivi par un Comité interministériel sous l'autorité du Premier Ministre et soit prise en compte dans les rapports d'exécution budgétaire trimestriels. En outre, pour les travaux réalisés jusqu'ici, nous avons entrepris une évaluation contradictoire,

sous l'égide de l'Inspection Générale des Finances (IGF), avec l'appui d'une expertise appropriée qui sera finalisé avant fin mars 2009. Les conventions-cadres de travaux existantes seront transformées en contrats de marchés publics. Les cahiers de charges et les prix y afférents seront renégociés ou soumis à appel d'offres conformément au Code des marchés publics.

4. **Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures structurelles du programme, avec un accent particulier sur la bonne gouvernance.** Nous avons continué à améliorer la transparence dans l'exécution du budget de l'État et dans la gestion des ressources publiques dans les secteurs du café-cacao et de l'énergie. En réponse aux retards observés dans la mise en œuvre de certaines mesures de l'AUPC-2 constatés en septembre 2008, nous avons accéléré nos efforts pour atteindre l'ensemble des objectifs structurels du programme. Nous avons également poursuivi la normalisation des relations avec les institutions financières internationales en demeurant à jour dans le service de la dette vis-à-vis de la Banque mondiale et de la BAD. S'agissant de cette dernière, les arriérés ont été apurés début mars 2009.

5. **Le Gouvernement a adopté le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).** Au préalable, il a procédé à une large consultation de la population sur l'ensemble du pays, recueillant leurs priorités en terme d'amélioration des conditions de vie. Une enquête sur les revenus des ménages a établi que près de la moitié de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Afin d'inverser cette tendance, nous comptons sur l'appui de la communauté internationale pour la mise en œuvre du DSRP.

6. **Il existe un fort consensus national pour mettre en œuvre un programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) et atteindre le point de décision de l'Initiative pour les Pays pauvres très endettés (PPTE) dans les meilleurs délais.** Avec la consolidation de la paix et de l'unité nationale qui présage d'un retour définitif à la normale, le Gouvernement s'est résolument tourné vers l'objectif de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des populations, mis à mal par des années de crise. Nous réitérons notre espoir qu'au moment de l'approbation d'un accord FRPC, la Côte d'Ivoire pourra atteindre le point de décision sous l'Initiative PPTE.

7. **Le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les progrès réalisés sous l'AUPC-2 ainsi que les objectifs du programme économique pour 2009-11, et pour 2009 en particulier.** A l'appui de ce programme, le Gouvernement sollicite une assistance de 373,98 millions de DTS du FMI sous la FRPC, soit 115% de notre quote-part, dont un montant de 81,30 millions de DTS, soit 25% de cette quote-part, pour permettre à la Côte d'Ivoire de rembourser le concours reçu au titre de l'AUPC. Nous sollicitons également un accès à une assistance intérimaire équivalant à 7,5 millions de dollars sous l'Initiative Renforcée pour les Pays Pauvres Très Endettés, et avons fournis toute l'information nécessaire aux services du FMI et de la Banque mondiale en appui de notre demande de cette assistance.

8. **Les principaux objectifs budgétaires de 2009 sont une mobilisation accrue des ressources et une réorientation des dépenses en faveur de la réduction de la pauvreté et de la sortie de crise.** Le Gouvernement entend redoubler ses efforts de collecte des impôts et taxes sur l'ensemble du territoire national et incorporer dans le Budget 2009 l'ensemble des ressources publiques. En particulier, il entend rendre effective rapidement la collecte des impôts et taxes dans les zones CNO. Il continuera à réduire le train de vie de l'État en réduisant les dépenses de souveraineté et autres dépenses non-essentiels tout en accroissant les dépenses « pro-pauvres », notamment les dépenses sociales et d'infrastructure de base.

9. **Le Gouvernement entend consolider les progrès au niveau de la bonne gouvernance et engager des réformes structurelles profondes.** Il renforcera ses efforts d'efficacité et de transparence dans la gestion des ressources publiques au niveau du budget et des secteurs du café-cacao et de l'énergie. S'agissant de ce dernier secteur, le Gouvernement adhèrera à l'Initiative pour la transparence des industries extractives. Le programme prévoit la mise en œuvre de réformes importantes au niveau de l'administration publique, du système de sécurité sociale et du secteur financier ainsi que de mesures pour améliorer l'environnement des affaires.

10. **Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme.** Il prendra toute autre mesure additionnelle qu'il jugera nécessaire pour réaliser ces objectifs. Il consultera les services du FMI, de sa propre initiative ou à la demande du Directeur général du FMI, avant l'adoption de ces mesures, ou en cas de modifications apportées aux politiques contenues dans ce Mémorandum. Le Gouvernement fournira au FMI l'information que ses services pourraient demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et l'atteinte des objectifs du programme.

11. **Les autorités ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémorandum de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la requête de l'accord FRPC.** Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après leur approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

_____/s/_____
Charles Koffi Diby
Ministre de l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Guillaume Kigbafori Soro
Premier Ministre

Annexes : - Mémorandum de politiques économique et financière (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

PIÈCE JOINTE – CÔTE D'IVOIRE : MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le 13 mars 2009

I. INTRODUCTION

1. La Côte d'Ivoire est en train de surmonter la crise sociopolitique et militaire survenue en septembre 2002 et de renouer avec la croissance et la réduction de la pauvreté. Malgré une bonne résilience de l'économie ivoirienne, la croissance pendant six années de crise a été très faible, et le taux de pauvreté a augmenté de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008. Le Gouvernement fait face aux multiples défis visant à consolider la paix, réunifier et reconstruire le pays, relancer l'économie et améliorer le niveau de vie des populations. A cela s'ajoutent des contraintes externes et internes, notamment un environnement international défavorable, une lourde charge de la dette extérieure et intérieure ainsi qu'un accès difficile au financement.

2. **La Côte d'Ivoire progresse sur la voie de la réunification, du processus électoral et de la paix durable.** L'Accord Politique de Ouagadougou (APO), signé le 4 mars 2007, a ouvert la voie à la réconciliation nationale et à la tenue des élections, jetant les bases du dialogue politique et du règlement durable de la crise. Des progrès substantiels ont été enregistrés dans le processus d'organisation des élections et l'opération d'identification devant aboutir à l'établissement des nouvelles cartes d'identité et cartes d'électeur, a démarré en octobre 2008 pour être achevée avant fin mars 2009. La reconstitution des registres d'état civil a débuté en novembre 2008. Bien que des efforts restent à faire jusqu'aux élections, la situation sociopolitique continue de s'améliorer grâce à la mise en œuvre progressive des mesures issues de l'APO.

3. **La mise en œuvre des programmes de sortie de crise a enregistré une avancée significative.** A fin 2008, la majorité des personnels publics, notamment ceux du corps préfectoral, de l'Administration, de la santé et de l'éducation, ont été redéployés et travaillent effectivement dans les zones Centre-Nord-Ouest (CNO). Le redéploiement de l'administration a été accompagné de la réouverture de certaines institutions financières, notamment les banques et établissements financiers, permettant ainsi le paiement des pensions et salaires sur place dans ces zones. Avec l'ouverture des services des régies fiscales, les taxes ont commencé à être collectées dans ces zones et l'unicité de caisses est entrain d'être effective.

4. **Le Gouvernement a adopté un programme économique et financier triennal sur la période 2009–11.** Ce programme, construit sur les acquis de notre programme appuyé par l'Assistance d'Urgence Post-Conflict (AUPC) du FMI depuis août 2007, pourrait être soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) du FMI. Le Gouvernement compte atteindre en même temps le point de décision de l'Initiative PPTE, ce qui devrait permettre à la Côte d'Ivoire de bénéficier — au point d'achèvement — d'un allègement substantiel de sa dette au titre de cette initiative, ainsi que de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

5. **Le présent Mémoire fait le point de l'exécution de l'AUPC à fin 2008 et décrit les objectifs et les politiques du programme FRPC pour 2009-11.** Ces objectifs et politiques sont conformes à ceux retenus dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), adopté par le Gouvernement en février 2009 de même qu'aux orientations du programme de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

6. La mise en œuvre du programme AUPC et les progrès enregistrés dans le processus de sortie de crise, ont permis un raffermissement de la reprise économique ; toutefois, l'inflation s'est accélérée en 2008. La croissance du PIB en 2008 a atteint 2,3%, représentant une amélioration par rapport à la moyenne de la période 2005-07 (1,4%). La normalisation progressive de la situation sociopolitique et la reprise dans les secteurs du bâtiment/travaux publics, de l'agroalimentaire, des télécommunications et de l'énergie, sont à l'origine de cette évolution favorable. Cependant, sous l'impact de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et pétroliers, l'inflation mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) s'est accélérée pour atteindre, en moyenne annuelle, 6,3% en 2008, contre un plafond communautaire de 3% et une moyenne de 2,8% observée durant la période 2005-07. Par rapport à fin décembre 2007, l'IHPC a enregistré une hausse de 9%. Face aux tensions observées sur les prix et le pouvoir d'achat des groupes vulnérables, le Gouvernement a, en avril 2008, temporairement réduit les taux de TVA et suspendu les droits de douane sur certains produits de grande consommation.

7. **En 2008, le compte extérieur courant s'est amélioré du fait de la bonne tenue des cours du cacao et du pétrole brut, ce qui a plus que compensé la hausse des importations alimentaires.** En liaison avec la reprise partielle du paiement des échéances de la dette extérieure, le solde global de la balance des paiements est estimé à 0,1% du PIB. Durant 2008, la Côte d'Ivoire a reçu un concours exceptionnel sous forme d'un don d'apurement d'arriérés de la Banque mondiale et a accumulé des arriérés de paiements vis-à-vis des créanciers bilatéraux et commerciaux.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AUPC EN 2008

A. Résultats budgétaires en 2008

8. **L'exécution budgétaire pendant les trois premiers trimestres avait montré des tendances menant au non respect de trois indicateurs quantitatifs** (Tableau 1). L'excédent primaire de base à fin septembre 2008 était de 0,2% du PIB, soit en deçà de l'objectif ajusté de la plus-value des recettes pétrolières de 0,8% du PIB. Les recettes fiscales hors pétrole ont enregistré une bonne performance malgré les manques à gagner liés aux réductions de taxes sur certains produits alimentaires et à la hausse des cours mondiaux des produits pétroliers. Les dépenses avaient dépassé l'objectif fixé avec cependant une sous-exécution des dépenses sociales, des dépenses de sortie de crise et des investissements de réhabilitation. Les dépassements se situaient principalement au niveau des subventions au secteur de l'électricité (en raison des hausses du prix du gaz) et des dépenses non prévues au

budget pour les grands travaux d'investissement de l'État (0,7% du PIB), notamment le transfert de la capitale à Yamoussoukro, la rénovation de l'Hôtel Ivoire et l'extension du Port Autonome d'Abidjan sur l'île Boulay. Financés essentiellement par le surplus de recettes pétrolières en 2008, ces travaux avaient été exécutés hors budget et payés par livraison directe de pétrole brut à l'opérateur.

9. **Face à ces constats, le Gouvernement a, dès septembre 2008, pris des mesures correctives pour atteindre les objectifs du programme ; toutefois, ces efforts n'ont pas suffi et—avec l'environnement global défavorable—les objectifs pour le solde primaire de base et les arriérés intérieurs à fin 2008 n'ont pu être respectés.** Les mesures correctives comprenaient notamment : (i) un effort accru au niveau des impôts directs ; (ii) l'augmentation temporaire, pour la campagne 2008-09, de la taxe d'enregistrement sur le cacao de 5 à 10% de la valeur CAF, au regard de la hausse des prix mondiaux ; (iii) la diminution des crédits de fonctionnement et d'investissement (hors grands travaux d'investissement de l'État) de 20 et 30 milliards de FCFA, respectivement, et l'arrêt des engagements budgétaires à mi-novembre ; et (iv) la protection—conformément au programme—des dépenses sociales, en accélérant les transferts aux collectivités locales et écoles privées. Ces dispositions ont permis de réaliser un niveau de dépenses sociales de 572.3 milliards de FCFA contre 563.1 milliards programmés. Cependant, la baisse des recettes pétrolières et les exportations de cacao plus faibles que prévu pendant le dernier trimestre, les manques à gagner liés aux réductions des taxes sur certains produits alimentaires (½% du PIB) et la subvention au secteur électricité plus élevée que prévu (0,2% du PIB), ont réduit le surplus primaire de base à 0,3% du PIB, au lieu de 0,8% du PIB dans le programme.

10. **Les problèmes de trésorerie ont été exacerbés par le niveau des dépenses liées aux grands travaux d'investissement de l'État plus important que prévu initialement ainsi que par la mobilisation insuffisante des concours extérieurs et des financements sur le marché de l'UEMOA.** Ce marché s'est rétréci et le Gouvernement n'a pu mobiliser les montants attendus. En outre, les décaissements des bailleurs pour la sortie de crise ainsi que l'appui budgétaire de la Banque mondiale, initialement prévu pour le 3^{ème} trimestre 2008, ont été retardés. Malgré ces tensions de trésorerie, le Gouvernement a dû faire des efforts exceptionnels pour le financement du programme de sortie de crise sur ressources propres, à hauteur de 1% du PIB. Aussi, le Gouvernement a-t-il dû reporter le paiement des arriérés à la BAD et accumulé des arriérés intérieurs de sorte que la réduction nette a été inférieure de 1,2% du PIB à l'objectif du programme.

11. **Concernant les dépenses extrabudgétaires liées aux grands travaux d'investissement de l'État, le Gouvernement a pris des mesures pour les clarifier et éviter leur récurrence.** En particulier, il a régularisé les dépenses de 2008 moyennant l'adoption d'un collectif budgétaire 2008 ; limité ces dépenses au montant y étant spécifié (82 milliards de FCFA) ; lancé une évaluation contradictoire des grands travaux d'investissement de l'État exécutés jusqu'en 2008—sous l'égide de l'Inspection Générale des Finances (IGF) qui s'est fait appuyer par une expertise appropriée. L'évaluation qui inclura la détermination de la valeur des travaux exécutés et les obligations de paiement associées du Gouvernement doit être terminée avant fin mars 2009. Le Gouvernement a également entamé des rapports sur l'exécution des travaux à fin 2008 pour le Conseil des Ministres, qui seront

finalisés avant fin mars 2009. En outre, pour les prochains exercices budgétaires, un nouveau cadre transparent pour l'exécution des grands travaux d'investissement de l'État a été mis en place (voir ¶26 et 34).

B. Réformes structurelles en 2008

12. **Les réformes structurelles ont avancé malgré certains retards et la mise en œuvre partielle de deux indicateurs structurels de l'AUPC (Tableau 2).** Au niveau des finances publiques, le retour à l'orthodoxie budgétaire s'est traduit par plusieurs avancées :

- Une utilisation réduite des procédures des avances du Trésor, le respect des dotations mensuelles et un suivi des délais de traitement des dossiers dans le SIGFIP ;
- Le recours aux financements onéreux auprès d'opérateurs économiques, en raison des tensions de trésorerie, a été définitivement arrêté depuis janvier 2009 ;
- Une amélioration des communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur les états d'exécution budgétaire, intégrant depuis juin 2008 les états de paiement, et leur publication, y compris sur Internet. L'audit des dépenses de sortie de crise financées sur ressources propres de 2006–08 a été lancé en début mars 2009 pour être finalisé avant fin juin 2009 ;
- La soumission à la Chambre des comptes des avant-projets de Loi de règlements des exercices 2005 et 2006 (en septembre 2008) et celui de 2007 (en février 2009) ;
- L'adoption d'un plan de réformes des finances publiques en février 2009, sur la base du diagnostic de la mission d'assistance technique PEMFAR, et le début de sa mise en œuvre ;
- L'adoption d'une feuille de route pour le renforcement des marchés publics, précisant la séparation des fonctions de régulation, d'exécution et de contrôle.

13. **Au niveau du financement, plusieurs mesures ont visé à renforcer les relations avec le secteur privé.** En consultation avec les fournisseurs de l'État, le Gouvernement a adopté, en novembre 2008, un plan d'apurement sur la période 2008-10 des arriérés à fin 2007 et a commencé sa mise en œuvre, notamment avec une titrisation de 41,6 milliards de FCFA de créances. Avec les paiements cash faits en 2008 ou programmés pour 2009–10, l'ensemble du stock à fin 2007 sera traité suivant le plan. Afin d'améliorer la gestion des liquidités et la planification du recours au marché financier, le Gouvernement a réactivé le Comité de Trésorerie et renforcé la coordination avec le Comité de Suivi des Titres d'État et Instruments de Financement (COSTEIF).

14. **La réforme du secteur bancaire a progressé malgré certains retards.**

- Deux des 6 (six) banques affichant des fonds propres négatifs à fin-juin 2008 ont achevé leur processus de recapitalisation et ont des fonds propres positifs à présent. Une banque a démarré le processus et une autre a été mise sous Administration Provisoire. Pour les deux autres banques, aucun repreneur n'a été trouvé, et le Gouvernement a décidé d'augmenter sa participation dans ces banques—en convertissant ses dépôts en capital (sans paiements cash)—et de soumettre, au mois de mars 2009, les dossiers à l'approbation de la Commission Bancaire.

- L'audit financier et opérationnel de la BNI a été finalisé en novembre 2008. L'audit a revu à la baisse les fonds propres à fin 2007 et identifié un faible respect du dispositif prudentiel. Du fait d'une nouvelle cession avec décote des créances sur l'État à un investisseur étranger en 2008, les fonds propres sont tombés de nouveau en-dessous du seuil de solvabilité.
- La Stratégie Nationale de la Microfinance (SNM) a été adoptée par le Gouvernement en octobre 2008.
- Des projets de textes modificatifs du Code de Prévoyance Sociale visant la restauration de l'équilibre financier et l'introduction d'une retraite complémentaire ont été préparés à la suite d'une étude actuarielle de la CNPS, dont la branche vieillesse est actuellement déficitaire.
- Suite à l'audit des comptes et du système d'information de la CNCE en juillet 2008, le schéma d'apurement des non-valeurs a été validé et la demande d'agrément en qualité de banque resoumise à la Commission Bancaire en novembre 2008. Un plan de résorption partielle des retards de remboursement des nivellements décennaux, a été conclu avec l'État en novembre 2008.

15. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts d'amélioration de la transparence et de la gouvernance du secteur café/cacao. Les principales actions comprennent notamment:

- Des communications trimestrielles sur les flux physiques et financiers du secteur qui sont soumises au Conseil des Ministres et publiées ;
- A fin 2007, le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR)—supervisé par le Comité d'Examen et de Suivi des Projets et Programmes de la filière café/cacao (CESPPCC)—a commencé à réaliser des projets sociaux (santé, éducation, hydraulique villageoise et pistes rurales) en faveur des populations rurales. A fin 2008, un total de 11,6 milliards de FCFA de travaux ont été réalisés.
- S'agissant de la réforme institutionnelle, une action a été engagée par le Procureur de la République pour clarifier la gestion passée des ressources du secteur et a abouti à la mise sous mandat de dépôt des principaux responsables de la filière. En septembre 2008, les anciennes structures ont été dessaisies de leurs missions au profit d'un Comité de gestion provisoire (le «CGFCC»), qui a pour but de gérer la campagne 2008-09 et de préparer le terrain pour une nouvelle stratégie pour le secteur.
- Le Gouvernement a continué la réduction progressive de la parafiscalité en fixant des prélèvements totaux pour la campagne 2008/09 à 31,3 FCFA/kg (de 46,5 FCFA/kg en 2007/08), dont 12,5 FCFA/kg pour le FIMR, 5 FCFA/kg dans un compte spécial pour l'investissement, et le reste pour le fonctionnement.

16. Des progrès ont été enregistrés au niveau de la transparence et des réformes du secteur de l'énergie. Les actions initiées en 2008 incluent :

- **Transparence :** (i) communications trimestrielles en Conseil des Ministres sur les flux physiques et financiers du secteur et publication ; (ii) la préparation, dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), des

- rapports pour les années 2006 et 2007 (prévus pour fin avril et fin septembre 2009 respectivement) ; et (iii) l'achèvement de l'audit externe de la PETROCI en février 2009.
- **Produits pétroliers :** (i) la réduction du facteur 'k' (protection de la Société Ivoirienne de Raffinage–SIR) de 6 à 5% en mai 2008 ; et (ii) le relèvement, au mois de juillet 2008, des prix à la pompe de 25% en moyenne, suivie de la réduction de 10% en moyenne en novembre 2008 et de 7,5% en janvier 2009, en réponse à l'évolution des prix mondiaux. Les troubles sociaux liés à la cherté de la vie ont contraint le Gouvernement à reporter temporairement la mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix (qui était prévue pour juillet 2008). Le mécanisme (comportant une marge de 3% par remplacer le facteur 'k') a été adopté par arrêté interministériel à fin février 2009 et sera effectif à partir du 1^{er} avril 2009.
 - **Électricité :** (i) une augmentation moyenne de 10% des tarifs de l'électricité (affectant les entreprises) en début 2008, ainsi qu'à une augmentation de 10% des tarifs domestiques (hors « modéré » qui représente 40% de la consommation des ménages) en fin d'année ; (ii) l'initiation des négociations avec les opérateurs gaziers pour réviser l'indexation du prix du gaz aux prix internationaux ; et (iii) la compensation des dettes et créances croisées entre l'État et la CIE au titre des années 2007 (en mars 2008) et 2008 (en février 2009).

17. **Le Gouvernement a poursuivi ses efforts au niveau des autres réformes structurelles.** L'audit organisationnel, juridique, opérationnel et financier de la CGRAE, la revue du cadre législatif et réglementaire, ainsi que l'étude actuarielle ont été finalisés en mars 2008. Ils proposent des schémas de redressement, en vue d'assurer la viabilité financière à long terme de la structure. Par ailleurs, l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires est passé de 55 à 57 ans à partir du 1^{er} janvier 2009. Pour le Port Autonome d'Abidjan (PAA), l'audit financier, lancé en août 2008, a été finalisé en février 2009.

IV. CADRE DE PROGRAMME À MOYEN TERME ET STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

18. **À partir des progrès enregistrés dans le cadre de l'AUPC, le Gouvernement a élaboré un programme économique pour la période 2009–11.** Les principaux objectifs du programme sont d'accélérer la reconstruction du pays et la croissance, lutter contre la pauvreté et progresser vers la réalisation des OMD dans un pays réunifié et un climat de paix consolidée. Ces objectifs sont conformes au DSRP, lequel servira de cadre de référence pour la coordination du programme avec la société civile et les partenaires au développement.

19. **Pour atteindre ces objectifs, le programme vise à réduire les déséquilibres macroéconomiques et financiers, atteindre la soutenabilité de la dette, accélérer les réformes structurelles et créer un cadre institutionnel propice aux activités du secteur privé.** L'amélioration de la gestion des ressources publiques sera poursuivie en vue de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour les services sociaux et les infrastructures socio-économiques de base et d'assurer une plus grande transparence. Le Gouvernement entend également poursuivre la restructuration des secteurs de café/cacao et de l'énergie ; la réforme des administrations publiques en vue d'une meilleure efficacité ; la réforme de la sécurité

sociale en vue d'un rééquilibrage financier ; et le renforcement du système financier. Un accent particulier sera mis sur la promotion de la bonne gouvernance et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire pour renforcer l'État de droit et garantir la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens.

20. Les principaux objectifs macroéconomiques pour la période 2009–11 sont :

(i) un taux de croissance réel moyen du PIB supérieur à 4,2% par an, ce qui permettra de relever le revenu par habitant ; (ii) une réduction de l'inflation à moins de 3% par rapport au niveau de 6,3% estimé pour 2008 ; (iii) le maintien du déficit budgétaire global autour de 2% du PIB et un excédent primaire de base supérieur ou égal à 1% du PIB) ; et (iv) un déficit du compte courant extérieur (hors transferts officiels) qui ne dépasse pas 5% du PIB. La réalisation de l'objectif de croissance sera le fait d'une meilleure utilisation des capacités et d'une reprise significative des investissements, notamment de reconstruction post-crise. Le taux d'investissement devrait s'accroître de 10,1% du PIB en 2008 à 14,9% en 2011.

21. Les objectifs budgétaires à moyen terme sont d'améliorer la transparence et de créer l'espace budgétaire pour augmenter les ressources vers les actions de réduction de la pauvreté. C'est pourquoi, le Gouvernement a identifié dans le budget les «dépenses propauvres» (notamment, les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures de base et de l'agriculture et du développement rural), et les soumettra à un suivi permanent et, plus généralement, continuera à publier régulièrement les données sur l'exécution budgétaire.

22. Dans la perspective de la réalisation de ces objectifs, la Côte d'Ivoire entend jouer, de nouveau pleinement, son rôle de leader au sein de l'UEMOA, dans le respect des normes communautaires. Le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA commande que chaque État membre élabore chaque année un programme de convergence triennal, compatible avec les programmes conclus avec les institutions de Bretton Woods. Dans son programme pour 2009-11, le Gouvernement entend poursuivre les réformes budgétaires et économiques afin de respecter les huit critères de ce Pacte à l'horizon prévu par les instances communautaires. Par ailleurs, le Gouvernement veillera à la mise en œuvre des mesures consolidant l'Union douanière (voir ¶43).

A. Programme pour 2009

23. En cohérence avec le cadre du programme à moyen terme, le programme pour 2009 vise à (i) réaliser une croissance du PIB réel de 3,7% ; (ii) réduire le taux d'inflation IHPC à 3% ; et (iii) contenir le déficit budgétaire global (dons compris ; hors réduction des arriérés extérieurs) à 1,2 % du PIB. Le Gouvernement s'attèlera à remplir les conditions pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE dans les meilleurs délais.

B. Politique budgétaire

24. Le cadrage budgétaire pour 2009 vise à poursuivre la consolidation des finances publiques tout en répondant aux besoins de sortie de crise et dans un contexte de normalisation des relations financières avec les partenaires extérieurs. Ainsi, le budget 2009, adopté à fin 2008, prévoit un excédent primaire de base d'environ 1% du PIB, ce qui permet de progresser vers la viabilité de la dette et de réduire les arriérés intérieurs.

Pour prendre en compte de nouvelles demandes de l'APO et la dégradation de l'environnement international, le Gouvernement a adopté—début mars 2009—un Budget 2009 révisé conforme au cadrage budgétaire du programme (action préalable).

25. **Le Budget 2009 reflète un effort de mobilisation de recettes par des mesures administratives, ainsi qu'un relèvement de la taxe spécifique sur les produits pétroliers et une réduction de la fiscalité sur le cacao.** Ces mesures devraient se traduire par une hausse des recettes pour atteindre 19,0% du PIB (contre 18,9% en 2008, malgré une baisse des recettes du pétrole/gaz (due principalement aux cours mondiaux plus faibles). Les efforts des administrations fiscales comprennent la reprise effective de la collecte des impôts et des droits de douanes dans les zones CNO («unicité de caisses»), le renforcement des administrations des douanes et des impôts (notamment au niveau des hydrocarbures et du transit), le renforcement de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, un meilleur contrôle et une harmonisation des régimes d'exonérations, et une collecte systématique des dividendes des sociétés d'État (**Encadré 1**). Il entend également appliquer strictement le mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers à la pompe, avec un niveau d'accises (TSPP) qui permet une contribution adéquate aux recettes fiscales (de 1,7% du PIB). Par ailleurs, dans le cadre de l'harmonisation des taux de taxation dans la sous région, le Gouvernement a poursuivi la réduction du taux des impôts sur les bénéfices (BIC) de 27 à 25%, avec effet à partir de 2009. Afin d'alléger le fardeau fiscal pour les producteurs, il entend également ramener pour la campagne 2009/10 les droits d'enregistrement sur le cacao à son niveau de 5% de 2007/08 et le DUS de 220 FCFA/kg à 210 FCFA/kg à partir de la campagne 2009/10 (¶40). Vu la baisse des prix mondiaux, le Gouvernement a mis fin, dès le 1^{er} janvier 2009, aux réductions temporaires des taxes sur les produits alimentaires, à l'exception du riz consommé par les couches sociales défavorisées. Il envisage la mise en œuvre de mesures sociales mieux ciblées et plus efficaces, prévues au budget à hauteur de 5,6 milliards de F CFA (¶29).

Encadré 1 : Mesures pour renforcer les recettes en 2009

Impôts (DGI)

- Retour au fonctionnement effectif des administrations fiscales en zones CNO, notamment avec le recouvrement des vignettes auto, la patente transport, la TVA, les impôts sur bénéfices et salaires (IS, ITS) ainsi que le recensement et l'immatriculation des contribuables.
- Plus large application et contrôle de la facture normalisée pour la TVA grâce entre autres à la création de nouvelles brigades de contrôle.
- Meilleure maîtrise de la fiscalité sur le secteur pétrolier (de l'extraction à la distribution) grâce à la nouvelle sous-direction des activités pétrolières de la DGI. Meilleure vérification du « cost oil » des opérateurs du secteur déterminant entre autres la part de l'État dans la production de pétrole brut et de gaz.
- Institution ou relèvement du niveau des retenues à la source pour certains opérateurs économiques, notamment dans l'agriculture.
- Meilleure organisation de la lutte contre la fraude à travers un renforcement de la coordination entre la DGI et la DGD, le contrôle des déclarations des entrepôts, ainsi que le démarrage des activités de la cellule de gestion des risques.

Douanes (DGD)

- Meilleur contrôle douanier sur les exportations de pétrole/gaz et sur les flux des produits pétroliers, notamment en fixant les modalités de mesurage, en utilisant les descriptifs techniques des installations de la raffinerie et des entrepôts sous douane, et en marquant les produits pétroliers à régime privilégié.
- Renforcement de la lutte contre la fraude, notamment en basant le contrôle sur l'analyse de risque et en rendant opérationnelle la gestion du transit international par les bureaux frontaliers et la surveillance des zones frontalières.
- Meilleur contrôle des valeurs en soumettant tous les conteneurs débarqués au Port Autonome d'Abidjan à l'analyse de risque destinée à sélectionner les inspections par scanner.
- Meilleur contrôle des exonérations, en intégrant la gestion des autorisations d'exonérations avec le système de dédouanement et en produisant les données sur les recettes non perçues. Une revue des régimes d'exonérations sera entamée avec l'assistance du FMI avant fin juin 2009 en vue de leur rationalisation à compter du 1^{er} janvier 2010.

Autres structures

- Reconnaissance des dettes de l'État vis-à-vis de la SIR au titre du déficit commercial («SSH négatif»), du déficit «butane» et des livraisons de carburant à l'Armée. Élimination en 2009 de tous ces déficits, en appliquant le mécanisme des prix des produits pétroliers, et en budgétisant les dépenses de subventions ou de fonctionnement, tandis que la dette vis-à-vis de la SIR sera consolidée.
- Meilleur recouvrement des cotisations de la sécurité sociale, notamment la perception des charges patronales auprès des entreprises, y compris les entreprises publiques.

Collecte systématique des dividendes des sociétés d'État, notamment celles qui gèrent des ressources publiques importantes, comme le Port Autonome d'Abidjan et la PETROCI.

26. Le Gouvernement continuera de retracer toutes les recettes de pétrole et de gaz dans le budget et dans les rapports d'exécution budgétaire trimestriels. A cet effet, le suivi des enlèvements de pétrole brut fera l'objet de rapports mensuels sur les volumes et

valeurs par la DGI et la DGD (avec l'appui d'une expertise avérée et indépendante). Ces rapports spécifieront les parts respectives de l'État, de la PETROCI et de tous les autres opérateurs de chaque enlèvement. Toutes les recettes des enlèvements revenant à l'État seront versées intégralement au Trésor public. Le Gouvernement reconnaît l'obligation de payer la valeur des travaux déjà réalisés mais non encore payés. Pour les travaux futurs, il s'engage à annuler toute disposition contractuelle qui attribue la part de pétrole revenant à l'État à quelque opérateur privé que ce soit. En particulier, il n'y aura plus aucun lien entre le paiement des travaux et les prix mondiaux ainsi que les volumes de pétrole brut extraits. L'État s'engage à payer tous ses fournisseurs selon les procédures de budgétisation et de paiement normales.

27. Les dépenses primaires (hors intérêts et dépenses financées par l'extérieur) seront contenues à 18,2 % du PIB avec une réorientation vers les dépenses «pro-pauvres» (secteurs sociaux et infrastructures de base). Ces dépenses concernent notamment l'éducation, la santé, les routes/pistes rurales, l'hydraulique villageoise, l'électrification rurale, l'agriculture rizicole, et la fonction sécurité et ont été identifiées sur des lignes budgétaires spécifiques (y compris celles financées par un allègement de dette PPTE) et leur exécution sera suivie dans le cadre du rapport d'exécution budgétaire. L'enveloppe des dépenses «pro-pauvres» s'élèvera à 7,7% du PIB contre 6,9% en 2008, dont 6,0% du PIB pour l'éducation et la santé (contre 5,6% en 2008).

28. Les dépenses courantes (hors intérêts) seront marquées par une maîtrise de la masse salariale tout en privilégiant les secteurs sociaux. Le Gouvernement contiendra la progression de la masse salariale afin de réduire le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales à 42,1% (par rapport au niveau de 43,4% réalisé en 2008) et continuera à se rapprocher de la norme communautaire. La masse salariale reflète l'impact en année pleine de la plupart des indemnités accordées en juillet 2008, les nouveaux statuts des enseignants et des employés dans le secteur de la santé et pour certains personnels de la justice, ainsi que les nouveaux recrutements. Conscient de la forte hausse de l'effectif depuis plusieurs années, le Gouvernement entend contenir la masse salariale pour les institutions à son niveau budgétisé en 2008, notamment à travers le strict respect des dotations mensuelles. Il limitera le recrutement net à 7313 en 2009, dont 5579 au titre de l'éducation (y compris les volontaires des zones CNO qui répondent aux normes de qualification) et 1734 dans les autres secteurs, correspondant à l'effectif des élèves fonctionnaires des grandes écoles publiques. Par ailleurs, pour le secteur de la santé, les recrutements en 2009 concernent 1666 agents, dont l'incidence sera prise en charge par le budget 2010.

29. Vu l'objectif de réorienter le budget vers les dépenses «pro-pauvres», le Gouvernement s'engage à réduire les dépenses de fonctionnement, notamment à travers les actions suivantes:

- Les dépenses de souveraineté seront limitées (à 9,5 milliards de FCFA), les frais de mission, carburant, et abonnements à 58,7 milliards de FCFA grâce à un meilleur contrôle de l'exécution et des approvisionnements.
- Les subventions au secteur d'électricité seront contenues à 25 milliards de FCFA, notamment sur la base d'un meilleur prix négocié du gaz acheté auprès des producteurs de gaz, d'une révision de la structure tarifaire et, au besoin, d'un

relèvement des tarifs (voir ¶39). Le Gouvernement mettra en place un mécanisme de paiement trimestriel des factures d'électricité des administrations publiques, et parallèlement, la CIE devra payer régulièrement les factures pour sa consommation de gaz. De plus, le Gouvernement paiera trimestriellement ses factures d'eau et réduira les arriérés vis-à-vis du secteur de l'eau d'un montant de 8,7 milliards de FCFA en 2009.

- En vue d'améliorer les services sociaux sur l'ensemble du territoire, les dotations pour transferts aux écoles privées ont été augmentées et les arriérés restants seront réduits. Les dotations des transferts d'investissement aux collectivités décentralisées ont également été augmentées et le Gouvernement en assurera le transfert effectif de fonds, notamment dans les zones CNO. Il assurera également un transfert régulier au Fonds d'Entretien Routier (FER) correspondant au moins à 12,5 % des recettes de la TSPP.
- Le Budget 2009 révisé prévoit un montant de 10 milliards de FCFA pour des programmes sociaux ciblés au bénéfice des groupes vulnérables, dont 5,6 milliards feront l'objet d'une phase pilote de mise en œuvre, avec l'assistance technique de la Banque mondiale dans le cadre du Programme d'appui post conflit (PAPC).

30. Les dépenses liées à la sortie de crise s'élèveront à 1,4% du PIB dont 0,3% prise en charge par les partenaires extérieurs. Le Programme de sortie de crise du Gouvernement, qui est basé sur la feuille de route de l'APO et les accords complémentaires, a bénéficié du soutien des bailleurs de fonds en juillet 2007. Il sera poursuivi en 2009, avec les composantes principales (i) élections; (ii) restructuration et refondation des forces de défense et de sécurité ; (iii) restauration de l'autorité de l'État et redéploiement de l'administration ; (iv) consolidation de la réconciliation nationale, de la paix, de la sécurité et de la libre circulation des personnes et des biens ; et (v) Programme Spécial d'Urgence (PSU). Pour répondre aux nouveaux besoins issus du 4^{ème} Accord complémentaire de l'APO de fin 2008, le Gouvernement a réaménagé les allocations budgétaires des dépenses du programme de sortie de crise et des autres dépenses de fonctionnement, afin de financer notamment les coûts de la démobilisation des ex-rebelles et ex-milices.

31. Les dépenses d'investissement se stabiliseront à 3,0% du PIB en 2009 avec toutefois une part plus grande allouée aux services sociaux et à la réhabilitation des infrastructures de base. Les investissements sur ressources propres s'élèveront à 235,8 milliards de FCFA, consacrés essentiellement aux programmes de réhabilitation des infrastructures de base, dont une partie concerne les projets retenus dans le Programme Économique Régional de l'UEMOA, notamment la construction des 300 puits dans les zones Est et Ouest. Un montant de 10 milliards de FCFA est prévu pour le début des travaux du 3^{ème} pont à Abidjan, qui sera pour la moitié financé par des prêts extérieurs (BID, Fonds OPEP, BOAD et BIDC). Vu les urgences de la reconstruction post-crise, le Gouvernement a freiné le rythme des grands travaux d'investissement de l'État, en attendant une réévaluation de l'ampleur et du phasage de ces travaux. En 2009, la dotation budgétaire de ces travaux s'élève à 40 milliards de FCFA (incluant le montant des avances sur travaux de 15,6 milliards de FCFA faites en 2008) et l'accent sera mis sur la réhabilitation de l'Hôtel Ivoire et l'extension du Port Autonome d'Abidjan. Tous les travaux seront basés sur un contrat de marchés publics (voir ¶34).

C. Gouvernance et réformes structurelles liées aux finances publiques

32. **Le Gouvernement a placé la bonne gouvernance et la transparence au centre de son programme économique.** Il entend mettre en œuvre son plan d'actions pour la gestion des finances publiques (adopté en février 2009). Les actions se focalisent sur l'amélioration des systèmes fiscal et de gestion des finances publiques en conformité avec les directives de l'UEMOA, un renforcement des contrôles et une publication systématique des rapports d'exécution budgétaire et de l'utilisation d'autres ressources de l'État (y compris de la filière café cacao). Une attention particulière sera portée aux engagements de l'État envers ses fournisseurs, notamment la non accumulation de nouveaux arriérés et le remboursement—à travers un système transparent—de la dette aux fournisseurs («restes à payer») tel que prévu dans un nouveau plan d'apurement 2008 prenant en compte les arriérés de l'année 2008. Les arriérés de crédits de TVA, évalués et validés par la DGI en liaison avec le secteur privé, feront l'objet d'un plan de traitement, y compris par titrisation. En plus des indicateurs quantitatifs et structurels décrits dans les **Tableaux 3-4**, le programme incorpore les mesures relevées dans l'**Encadré 2**.

33. **Le Gouvernement entend adopter un Plan National de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption au cours de l'année 2009.** En outre, un projet de loi sur l'enrichissement illicite sera également adopté par le Gouvernement avant la fin de l'année 2009. Par ailleurs, le Gouvernement entend préparer un code d'éthique et de déontologie des responsables publics, pour adoption avant fin 2009.

Encadré 2 : Réformes structurelles budgétaires en 2009**Recettes**

- Budgétisation et fiscalisation des prélèvements sur le cacao/café consacrés aux investissements, à partir du budget de 2010, avec des contreparties en dépenses d'investissement. Amélioration de la traçabilité des ressources destinées au fonctionnement des structures de la filière à travers leur intégration aux communications en Conseil des Ministres à fin juin 2009 et à fin décembre 2009.
- Finalisation d'un inventaire détaillé des recettes des services prélevées par les ministères (avant fin septembre 2009), en vue de leur rationalisation et budgétisation.
- Publication annuelle des extraits des comptes certifiés de la PETROCI.
- Élaboration d'un rapport annuel, soumis au Conseil des Ministres, sur les résultats financiers des entreprises du portefeuille de l'État, et publication du rapport après adoption par le Conseil.

Dépenses

- Stricte limitation et suivi des avances de trésorerie ; et non recours aux dépenses extrabudgétaires (voir Tableau 4 et Protocole d'accord technique, ¶14-15).
- Poursuite de la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et l'amélioration de l'interfaçage entre SIGFIP et ASTER (exécution du budget-comptabilité) (2009-10).
- Soumission, dans les délais prévus, des avant-projets de Loi de règlements pour certification à la Chambre des comptes (avant fin octobre 2009 pour les comptes de 2008).
- Mise en place progressive d'un cadre des dépenses à moyen terme à commencer avec les ministères sociaux (éducation et santé) pour la période 2009-11 (fin octobre 2009).
- Développement d'un système intégré de gestion des effectifs et de la solde des militaires et de la police (fin 2009)

34. Plusieurs démarches, décrites dans l'Instruction du Premier Ministre du 13 novembre 2008, assureront la transparence des dépenses des grands travaux d'investissement de l'État :

- En ce qui concerne les grands travaux d'investissement de l'État prévus au Budget 2009 (40 milliards de FCFA), il sera procédé à la régularisation des « conventions cadres » en contrats de marché public sur la base des cahiers de charges et des prix déterminés par le BNETD, en liaison avec l'opérateur avant mi-mars 2009. Ces contrats seront publiés.
- Les « conventions cadres » signées relatives aux projets ayant déjà été attribuées (un total pluriannuel de 818 milliards de FCFA, non compris un montant de 235 milliards de FCFA déjà été exécuté à fin 2008 ou prévu en 2009), feront l'objet de révision après études techniques par le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) des travaux restant à effectuer, avec détermination du cahier de charges et des prix. L'État s'engage à renégocier avec l'opérateur en vue de redimensionner à la baisse les travaux. Ces « conventions cadres » seront transformées en contrats de marchés publics, pour le montant total arrêté par le BNETD en liaison avec l'opérateur, et publiées. L'exécution se fera sur une base annuelle, dans la limite des crédits prévus au budget.

- Tous travaux pour le transfert de la capitale n'ayant pas fait l'objet de contrat et n'ayant pas encore été exécutés (un montant pluriannuel de 529 milliards de FCFA composé de 261 milliards dont l'attribution initiale a été retirée et de 268 milliards de FCFA de travaux non encore entamés) et tout autre futur projet, feront l'objet d'attribution par appel d'offres, conformément au Code des marchés publics.
- L'exécution des dépenses sera faite dans le SIGFIP, et sera prise en compte dans les rapports d'exécution budgétaire ; elle fera l'objet de contrôle sous l'égide de l'IGF.
- Le contrôle opérationnel et financier de l'exécution de l'ensemble de ces travaux sera désormais entrepris par un Comité interministériel de suivi présidé par le Premier Ministre, avec des rapports financiers mensuels, et les paiements seront faits directement par le Trésor Public.

35. **Le Gouvernement entend adopter avant fin juin 2009 un programme de réforme des administrations publiques.** Cette réforme aura pour but de créer une administration moins lourde, plus efficace et orientée vers le service public, tout en assurant le maintien d'un personnel qualifié et motivé et en diminuant le poids de la masse salariale sur les recettes fiscales de l'État. Pour élaborer et mettre en œuvre ce programme de réformes, qui s'étalera sur 2009-11, le Gouvernement espère bénéficier d'un appui des partenaires extérieurs.

Encadré 3 : Plan et mesures de réforme des administrations publiques en 2009

- Élaboration avant fin 2009, d'un programme de réformes des administrations publiques, basé sur les conclusions des études organisationnelles des ministères, comprenant notamment la mise en place des secrétaires généraux des Ministères.
- Augmentation de l'âge de la retraite de 55 à 57 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à partir du 1er janvier 2009 et l'amener par étape à 60 ans pour l'ensemble des fonctionnaires à partir de 2011.
- Recensement des effectifs et apurement des employés fictifs (avant fin octobre 2009).
- Mise en œuvre d'un système intégré de gestion des agents de l'État (hors militaires et police) («fichier unique de référence»), pour être opérationnel en début 2010.
- Validation des études actuarielle, juridique et institutionnelle de la CGRAE. Élaboration avant fin 2009 d'un plan de restructuration de la CGRAE (sur la base des résultats des études et comportant notamment son renforcement institutionnel et l'introduction d'une retraite par capitalisation).
- Limitation du déficit de la CGRAE à la charge du budget de l'État en 2009 à 56,5 milliards de FCFA contre 54,3 milliards de FCFA en 2008), notamment en réduisant les frais de fonctionnement de la structure de gestion.

D. Politique monétaire et réformes du secteur financier

36. **La politique budgétaire sera en conformité avec la politique monétaire régionale.** Le Gouvernement participera à la gestion régionale des liquidités selon les textes de l'UEMOA et planifiera ses émissions de titres sur les marchés financier et monétaire régionaux, selon les besoins de financement du budget. Il se rapprochera de la BCEAO en vue du retraitement des arriérés dus au titre du remboursement du découvert statutaire consolidé. S'agissant de la réforme institutionnelle de l'UMOA, le Gouvernement entend adopter les modifications du Traité de l'UMOA et de la Loi bancaire en vue de leur ratification (avant fin juin 2009).

37. **Le Gouvernement continuera d'appuyer les efforts de la Commission Bancaire de l'UMOA pour s'assurer que les banques se conforment aux ratios prudentiels et appliquent les recommandations de la Commission.** Il veillera, dans le cadre du Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF) du FMI et de la Banque mondiale (dont la mission est prévue pour mai 2009), à la recapitalisation et/ou la restructuration des banques en difficulté. Les autorités renforceront la surveillance des institutions de microfinance (dont celles de grande taille seront surveillées par la Commission Bancaire dès que la Loi bancaire révisée entrera en vigueur), et initieront la restructuration du secteur sur la base de la Stratégie Nationale de la Microfinance (SNM). Le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) est en place et l'adoption de la loi nationale contre le financement du terrorisme est prévue pour mi 2009. La Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) déjà opérationnelle suivra le respect de ces deux lois, et mettra un accent particulier sur la sensibilisation et la formation des acteurs, entre autres, à travers son site internet.

Encadré 4 : Mesures de réforme du système financier en 2009

- Élaborer un plan d'actions envisageant la restructuration de la BNI sur la base des recommandations de la Commission Bancaire et celles de l'audit financier et opérationnel avant fin avril 2009, et l'adopter avant fin juin 2009.
- Concernant la CNCE, limiter la subvention implicite de l'État au titre des nivellements décennaux à 10 milliards de FCFA en 2009 en relation avec le changement de statut de la structure.

38. **Le Gouvernement poursuivra les réformes des institutions financières publiques.** Concernant la BNI, l'État entend élaborer un plan d'actions sur la base des recommandations de la Commission Bancaire et celles de l'audit récent, en vue de la restructuration de la Banque, à travers notamment la restauration de sa solvabilité et le respect des normes prudentielles. Ce plan sera soumis à la Commission Bancaire ; en attendant, le Gouvernement s'abstiendra de toute subvention directe ou indirecte à la BNI. Quant aux deux banques dont l'État est récemment devenu l'actionnaire majoritaire, des repreneurs privés seront recherchés en vue de la privatisation de ces banques dans les délais établis par la Commission Bancaire. S'agissant de la CNPS, le Gouvernement entend démarrer la réforme en utilisant les conclusions de l'étude actuarielle, afin de réduire le déficit de la branche retraite à partir de 2009. Par ailleurs, le Gouvernement exigera que toute cession de dette de l'État envers une entité propriété de l'État à plus de 50%, à des tiers avec une décote dépassant 10%, soit autorisée par le Ministre des Finances par une décision écrite.

E. Réformes sectorielles

39. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts de transparence et de réforme du secteur énergie en vue d'une meilleure efficacité et contribution aux recettes de l'État, avec l'appui de la Banque mondiale (Encadré 5).** Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, il entend réexaminer le cadre juridique et réglementaire en vigueur au regard des pratiques internationales pour le secteur de la production de pétrole et de gaz, renforcer ses capacités de négociation et de surveillance des contrats et sur la base de l'audit financier, formuler un plan d'actions pour améliorer les recettes de l'État. A la suite de l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'ITIE, l'État s'est engagé à poursuivre les démarches pour se conformer au

cadre de validation de l'Initiative, géré par le Conseil National ITIE, notamment en produisant et publiant les rapports annuels conformément aux critères de l'ITIE. A cet égard, le Gouvernement entend produire le rapport pour 2008 avant fin 2009. Au niveau du sous-secteur de l'électricité, le Gouvernement entend adopter et appliquer une stratégie de restructuration (décrite dans sa «Lettre de politique électricité» de janvier 2009 et basée sur l'audit de 2008) avec pour objectifs de rétablir l'équilibre financier, renforcer les partenariats public-privé, augmenter l'offre d'électricité et améliorer l'interconnexion au niveau sous-régional. Concernant les prix des produits pétroliers, le Gouvernement s'engage à appliquer le mécanisme automatique et à y apporter des améliorations sur la base des recommandations récentes de l'audit de la distribution et de l'assistance technique du FMI.

Encadré 5 : Mesures dans le secteur de l'énergie en 2009

- Communication chaque trimestre au Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours—et publication—d'un rapport sur : les flux physiques, financiers et fiscaux du sous secteur de pétrole brut/gaz ; la production, l'exportation et la mise à la consommation et la taxation des produits pétroliers ; et la production, les coûts et les flux financiers dans le sous-secteur de l'électricité.
- Révision de la structure des prix des produits pétroliers en fonction des recommandations de l'audit de la distribution et de l'assistance technique du FMI de 2008 (révision des péréquations pour le transport et le butane, la parafiscalité pour le stock de sécurité, les marges de distributeurs et la marge protectrice des raffineries, avant fin septembre 2009.
- Afin de limiter le déficit du secteur, renégociation des prix de cession de gaz avec les producteurs de gaz, renégociation des prix à l'exportation de l'électricité et révision de la structure tarifaire avant fin juin 2009, et si nécessaire, une augmentation tarifaire avant fin 2009.

40. **Le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de transparence et de réforme institutionnelle de la filière café/cacao en vue d'augmenter les revenus des paysans (Encadré 6).** Il préparera—avec l'appui de la Banque mondiale—une stratégie pour la filière comprenant un nouveau cadre institutionnel, réglementaire et juridique. La stratégie mettra l'accent sur l'amélioration du système de commercialisation et d'intermédiation afin d'assurer que la baisse prévue de la fiscalité sur le café/cacao bénéficie largement aux paysans. A cet égard, la stratégie visera à renforcer à la fois le pouvoir commercial des coopératives de producteurs (à travers des investissements en milieu rural) et la concurrence entre les acheteurs (à travers une publication obligatoire des prix internes et des cours internationaux), le tout en préservant les Petites et Moyennes Entreprises d'Exportation (PMEX) et les COOPEX qui sont efficaces.

Encadré 6 : Réformes dans le secteur du café/cacao en 2009

- Communication chaque trimestre au Conseil des Ministres dans un délai de 45 jours, et publication, d'un rapport analytique sur le recouvrement et l'emploi des prélèvements parafiscaux sur le café/cacao et sur les soldes des comptes bancaires des structures de la filière, ainsi que des prix à l'exportation f.o.b. et bord-champs réalisés.
- Adoption d'une feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie pour le secteur café/cacao, comprenant un nouveau cadre institutionnel et réglementaire, sur la base des études et audits existants (fin 2009).
- Dans la perspective de réduire progressivement la taxation totale du cacao vers un taux de 22% du prix caf en 2011, opérer sur la campagne 2009/10 une réduction du droit d'enregistrement de 10 à 5%, du DUS de 220 à 210 CFAF/kg et des autres prélèvements parafiscaux d'au moins 5 FCFA/kg. Préparation de la transformation des prélèvements vers une taxation ad valorem (avant la campagne 2010/11).

41. **Le Gouvernement entend améliorer l'environnement des affaires en mettant en œuvre des politiques incitatives en faveur des investissements privés et de la transformation des produits primaires locaux (Encadré 7).** En 2009, il entend mettre en œuvre les actions suivantes, avec l'appui des partenaires extérieurs, notamment l'UE, la BAD, la Banque mondiale et l'Allemagne.

Encadré 7: Mesures d'amélioration du climat des affaires en 2009

- Adoption de l'Ordonnance relative « à l'exéquatour » des décisions des Cours d'arbitrage permettant d'accélérer la résolution des litiges commerciaux et d'aider au désengorgement des tribunaux (avant fin 2009).
- Création des tribunaux de commerce (par Ordonnance) (avant fin 2009) ; et formation des cadres juridiques en matière commerciale (2009).
- Préparation d'un plan de réformes afin d'améliorer l'efficacité et l'équité du système judiciaire, et publication des décisions judiciaires (avant fin 2009).
- Réforme de la Loi sur la concurrence notamment en vue de lutter contre les pratiques non concurrentielles (avant fin 2009).
- Accélération des procédures administratives pour le traitement des dossiers de remboursement de crédit de TVA aux entreprises, de sorte que l'encours de crédits de TVA validé en attente de remboursement ne dépassera pas 10 milliards de FCFA durant 2009 (par rapport à l'encours de 28,4 milliards de FCFA à fin 2008).

42. **Le Gouvernement relancera la réforme des entreprises publiques.** Il formulera d'ici fin 2009 une stratégie pour le portefeuille de l'État en vue d'une restructuration ou privatisation des sociétés d'État. Il renforcera davantage le contrôle et le suivi des sociétés d'État à travers des audits indépendants réguliers des principales entreprises publiques et l'élaboration d'un rapport annuel de leur situation financière par la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la vérification du transfert des cotisations sociales à la CNPS. A cette fin, les effectifs et les capacités techniques de l'Inspection Générale des Finances et de la Direction des Participations et de la Privatisation seront renforcés.

F. Intégration régionale et politique de commerce extérieur

43. **Le Gouvernement entend poursuivre son implication dans le processus d'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO ainsi que dans le commerce mondial au sein de l'OMC.** Il appuiera l'extension du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA et les règles d'origine à tous les pays de la CEDEAO et favorisera la libre circulation des personnes et des biens à l'intérieur de la sous-région. Dans le cadre de l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne, à la suite de la signature d'un accord intérimaire à fin 2007, la Côte d'Ivoire continuera de favoriser la signature d'un APE régional. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour formuler, en concertation avec les autres pays de la sous-région et l'UE, des programmes d'accompagnement des APE, pour assurer la dimension «développement et mécanismes de financement».

G. Politiques de secteur social et suivi du DSRP

44. **Le Gouvernement a la ferme volonté d'inverser la détérioration de la situation sociale causée par la crise.** Comme l'indique le diagnostic du DSRP, les indicateurs de pauvreté et les indicateurs sociaux se sont fortement dégradés. La stratégie du Gouvernement en matière sociale et de réduction de la pauvreté élaborée dans le DSRP s'articule autour des mesures visant une intervention accrue et mieux ciblée en faveur des secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, de la sécurité et des infrastructures de base. Le Gouvernement entend développer des Cadres des Dépenses à Moyen Terme avec priorité pour les secteurs de l'éducation et de la santé et accroître les allocations budgétaires pour ces secteurs, respectivement de 4,7 % et 0,9 % du PIB en 2008 à 4,9% et 1,1% du PIB en 2009.

45. **Politiques sociales.** Dans la perspective d'atteindre à l'horizon 2015 l'éducation pour tous, le Gouvernement a élaboré le Plan National de Développement de l'Éducation et de la Formation (PNDEF), basé sur le Rapport de l'État sur le Système Éducatif National (RESEN) ivoirien. Le plan vise entre autres à augmenter l'accès à l'éducation et en améliorer la qualité et le maintien des élèves dans le système éducatif. A cet effet, le Gouvernement envisage une hausse du nombre d'enseignants et de classes (à un rythme supérieur à la croissance de la population en âge scolaire) pour réduire les effectifs des classes (de 55 aujourd'hui) et une extension de la capacité de formation. En matière de santé, le Gouvernement a élaboré le deuxième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour l'horizon 2009-11. Il vise à améliorer l'accès de la population au système sanitaire d'une part ainsi que son efficacité et son efficacité d'autre part. A cet effet, le Gouvernement va réhabiliter et construire progressivement les infrastructures sanitaires de tous les centres de santé et améliorer l'accessibilité aux médicaments essentiels, conformément à la programmation du DSRP.

46. **Le Gouvernement s'est doté d'un organe de suivi de la mise en œuvre du DSRP.** Le Comité de Supervision du DSRP, créé par décret du Premier Ministre en mars 2009 est chargé de mettre en œuvre les stratégies nationales de réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire, de préparer et de publier des rapports réguliers sur la mise en œuvre.

H. Statistiques et renforcement des capacités

47. **Le Gouvernement s'engage à adopter et mettre en œuvre le Schéma Directeur de la statistique 2008-2010.** Ce Schéma a été élaboré en vue de produire régulièrement les données économiques et financières. Pour 2009, le Schéma prévoit la production des statistiques nouvelles relatives au secteur informel, la comptabilité sociale, l'élevage et la pêche industrielle.

48. **La Côte d'Ivoire continuera à renforcer ses capacités administratives, notamment dans les domaines affectés par la crise.** Le Gouvernement espère bénéficier d'une assistance de la part du FMI et d'autres partenaires au développement pour (i) renforcer les administrations des impôts et douanes; (ii) examiner les exonérations fiscales ; (iii) aider à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques; et (iv) améliorer les comptes nationaux en vue de construire une matrice de comptabilité sociale.

V. DETTE EXTÉRIEURE ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

49. **Le Gouvernement entend compléter la normalisation de ses relations financières avec les partenaires au développement.** L'apurement des arriérés envers la Banque mondiale s'est achevé en février 2008 et celui envers la BAD en début mars 2009—grâce à un don de la Facilité pour les Pays Fragiles de cette institution et à un crédit relais obtenu d'un partenaire extérieur. Un accord de principe sur l'apurement des arriérés vis-à-vis de la BEI a été obtenu. Concernant le Club de Paris, les arriérés cumulés à fin décembre 2008 se chiffrent à 1 689 milliards de FCFA dont 732 milliards de FCFA de dette pré date butoir (éligible à un rééchelonnement au Club de Paris) et 957 milliards de FCFA d'arriérés de dette post date butoir non éligible au traitement au Club de Paris. Au regard du volume très élevé des arriérés de la dette post date butoir et prenant en compte les difficultés financières du pays fragilisé par la crise, la Côte d'Ivoire envisage de demander au Club de Paris un traitement exceptionnel de ces arriérés. Quant aux échéances courantes de 2009-11 de la dette pré date butoir ainsi que celles issues des rééchelonnements antérieurs d'un montant global de 207 milliards de FCFA, le Gouvernement espère obtenir qu'elles soient traitées selon les termes de Cologne. S'agissant de la dette «Brady» (Club de Londres), pour lesquels les arriérés sont estimés à 380 milliards de FCFA et l'encours en principal à 974 milliards de FCFA à fin décembre 2008, le Gouvernement est en discussion avec ses créanciers pour obtenir un traitement de sa dette. Par ailleurs, une analyse de soutenabilité de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE a été réalisée conjointement avec les services de la Banque mondiale, du FMI sur la base des chiffres à fin 2007. Le Gouvernement espère atteindre le point de décision sous l'Initiative PPTE au plus tard à fin mars 2009.

50. **En dépit de l'effort budgétaire considérable, la nécessité de régulariser tous les arriérés extérieurs entraîne des besoins de financement considérables pour la période du programme 2009-11.** En tenant compte de l'excédent primaire de base, des financements extérieurs de projets déjà identifiés et d'un financement net sur le marché financier de l'UEMOA, le besoin de financement s'élève à 2761 milliards de FCFA en 2009, 364 milliards de FCFA en 2010 et 373 milliards de FCFA en 2011. Le Gouvernement espère combler ces besoins grâce à une restructuration/annulation de dette des créanciers du Club de

Paris et du Club de Londres ainsi que des appuis budgétaires des institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, BAD et l'UE) et des partenaires bilatéraux.

VI. SUIVI DU PROGRAMME

51. **Les résultats de l'exécution du programme 2009 seront suivis par le biais de revues semestrielles effectuées par le Conseil d'administration du FMI à partir des indicateurs quantitatifs et des repères structurels.** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Les indicateurs quantitatifs pour fin juin et fin décembre de chaque année du programme seront des critères de réalisation et les indicateurs quantitatifs pour fin mars et fin septembre seront des repères. La première année du programme couvrira la période janvier-décembre 2009. La première revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin juin 2009 et est prévue d'être effectuée avant fin septembre 2009. La seconde revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin décembre 2009 et est prévue d'être effectuée avant fin mars 2010.

52. **Pour veiller à l'exécution effective du programme triennal, le Gouvernement a mis en place plusieurs comités interministériels.** Le «Comité de Pilotage des Réformes Économiques et Structurelles» sous l'égide du Premier Ministre—créé en mars 2009—suivra la mise en œuvre du programme pour 2009-11, et sera appuyé pour le suivi quotidien par la «Cellule Technique de Suivi du Programme Économique et Financier». Le Comité coordonnera le travail des comités interministériels spécifiques, entre autres, «Comité de gestion de la filière café/cacao», «Comité interministériel des matières premières», «Comité DSRP», ainsi qu'avec le Comité de trésorerie. Ce Mémorandum de politiques économiques et financières sera divulgué au sein du Gouvernement, des administrations et entités publiques et de la société ivoirienne.

53. **Pendant la durée du programme, le Gouvernement s'engage à s'abstenir de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT.** Pour tout nouvel emprunt, il s'engage à émettre des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI. Il s'engage également à ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conforme à l'Article VIII des Statuts du FMI, imposer ou intensifier toute restriction aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités, en consultation avec les services du FMI, s'engagent à adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite du programme.

/s/

Le Ministre de l'Économie et des Finances
Charles Koffi Diby

Tableau 1 - Côte d'Ivoire - Indicateurs quantitatifs, Programme AUPC 2007-08, milliards de FCFA ¹

	2007		2008					
	Dec.		Sept.			Dec.		
	AUPC-1	Est.	AUPC-2	AUPC-2 Ajuste ^{9/}	Est.	AUPC-2	AUPC-2 Ajuste ^{9/}	Est.
Indicateurs quantitatifs								
Plancher pour la solde primaire budgétaire de base ^{2/}	95.3	52.1	17.9	86.3	44.4	84.9	101.2	33.1
Plancher pour les dépenses sociales (éducation et santé) ^{3/}	491.4	506.2	420.5	420.5	403.4	563.1	563.1	572.3
Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État ^{4/}	51.4	164.3	0.0	0.0	-83.9	15.0	15.0	-104.8
Financement intérieur net (y/c les titres UEMOA) ^{5/}	-49.8	171.3	196.1	172.3	142.2	162.1	191.3	171.4
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels ^{6/}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>								
Plafond pour le stock des arriérés de paiement extérieurs ^{7/}	1923.6	2294.8	1954.8	1954.8	2040.4	1992.4	1992.4	2039.4
Multilatéraux	265.8	499.6	0.0	0.0	55.1	0.0	0.0	-30.0
Bilatéraux et commerciaux	1657.8	1795.2	1954.8	1954.8	1985.3	1992.4	1992.4	2069.4
Recettes budgétaires de l'État	1847.7	1817.6	1320.1	1320.1	1436.1	1960.5	1960.5	1976.8
Masse salariale de l'État	610.0	640.3	511.0	511.0	523.8	687.5	687.5	711.7
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) ^{8/}	-42.7	84.4	105.7	105.7	-5.2	95.4	95.4	-30.7
Dépenses liées à la sortie de crise (hors primes de front)	116.5	33.0	118.5	118.5	71.5	158.9	158.9	82.8
Dont : financées sur ressources extérieures	75.0	0.0	59.1	59.1	6.8	78.8	78.8	12.2
Dont : financées sur ressources intérieures	41.5	33.0	59.3	59.3	64.7	80.1	80.1	70.6
Appui budgétaire extérieur (dons et prêts)	0.0	0.0	60.2	...	14.8	87.4	87.4	14.8
Recettes de la production de pétrole/gaz, y compris PETROCI	146.0	147.3	159.8	159.8	228.2	255.0	255.0	304.2
Dont : PETROCI	10.0	13.6	35.0	35.0	25.0	35.0	35.0	27.0
Dépenses primaires de base hors salaires, dépenses liées à la sortie de crise financées par l'extérieur et prestations sociales	802.0	866.1	591.9	591.9	724.5	914.3	914.3	1031.1

^{1/} Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées des ajusteurs.

^{2/} Différence entre les recettes budgétaires de l'Etat (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets, hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, hors recettes nettes liées au dédommagement pour les déchets toxiques.

^{3/} Comprend les dépenses relatives à la santé et l'éducation, telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP); voir tableau 1 du PAT.

^{4/} Encours des arriérés de paiement tels que définis dans le PAT.

^{5/} Indicateur quantitatif pour 2008 (chiffres pour 2007 ne sont indiqués qu'à titre comparatif) s'appliquant à l'émission par l'État de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA et d'emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de la dette de l'État et les nouveaux emprunts-projet auprès de la BOAD. Ce plafond s'applique aux emprunts nettes intérieurs qui sont définis comme étant le montant brut des emprunts intérieurs moins les remboursements. Au cas où l'appui budgétaire extérieur pour les programmes de sortie de crise est inférieur au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 30 milliard de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliard de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

^{6/} Indicateur continu s'appliquant aux emprunts extérieurs non-concessionnels tel que défini dans le PAT. Le plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 30 millions de \$EU, aux tirages sur les ressources du FMI, aux émissions d'emprunts en FCFA par adjudication sur les marchés financiers de l'UEMOA, à un éventuel crédit relais qui pourrait être obtenu pour financer la part de la Côte d'Ivoire pour apurer ses arriérés vis-à-vis de la BAD, en anticipation d'un éventuel appui budgétaire de la BAD (voir PAT).

^{7/} Y compris dette extérieure à la BCEAO. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dette extérieure exigibles, mais non payées sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'Etat.

^{8/} Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales tels que définies dans le PAT.

^{9/} Le plancher pour le solde primaire de base a été ajusté à la hausse, conformément au PAT, du montant des revenus pétroliers venus en excès de ce qui était prévu au programme ; le plafond pour le financement intérieur net est ajusté à la hausse, conformément au PAT, du montant des dons-programmes et appuis budgétaires venant à manquer par rapport à ce qui était prévu au programme, et à la baisse du montant des revenus pétroliers venus en excès de ce qui était prévu au programme (voir ci-dessus). Les ajustements liés aux retards sur opérations avec la BAD ne sont pas pris en compte.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Actions Préalables et Indicateurs Structurels, AUPC 2008

Mesure	Échéance	État
Actions préalables		
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Gouvernement du Budget 2008 en conformité avec les objectifs du programme. Augmentation des tarifs de l'électricité de 10% en moyenne pondérée. 	<p>Effectué</p> <p>(Budget 2008 adopté le 28 décembre 2007 ; adoption des révisions en conformité avec le programme prévue pour fin mars 2008</p> <p>Effectué (1^{er} février, 2008 pour les entreprises; 1^{er} mars 2008 pour les consommations de basse tension (exceptés ceux à revenus modestes)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> Communication aux services du FMI, de l'exécution budgétaire pour 2007 (sous la forme du Tableau des Opérations Financières de l'État –TOFE, et des tableaux de bord). Communication des états d'exécution budgétaire. (voir indicateur structurel ci-dessous). <p>Indicateurs structurels :</p>	Effectué à fin mars 2008	
<ul style="list-style-type: none"> Limitation de l'utilisation des procédures d'avances en ramenant leur montant à moins de 120 milliards de FCFA sur l'ensemble des dotations du Budget 2008 (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires et hors service de la dette). Élimination de la pratique du Droit Unique de Sortie (DUS) par avance et avec décote sur le café/cacao. Communication trimestrielle dans un délai maximum de 45 jours en Conseil des Ministres, des états d'exécution du budget (recettes et dépenses) et publication. Ces états présenteront les dépenses classées par nature, fonction, et administration/nature, tel que spécifié dans le PAT. A partir du deuxième trimestre, ces rapports intégreront l'information sur les paiements. 	<p>A partir de mars 2008</p> <p>(indicateur continu)</p> <p>Indicateur trimestriel</p>	<p>Effectué partiellement (les avances ont été limitées ; la pratique des DUS par avance a continué)</p> <p>Effectué</p>
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Gouvernement d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs (stock à fin 2007) sur la période 2008-10. Réduction caisse nette des arriérés intérieurs de 15 milliards de FCFA en 2008 (voir tableau 1), y compris un montant de 5 milliards pour le secteur de l'eau. Mise en œuvre du mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers selon le principe de la parité des prix à l'importation (PPI) et réduire le coefficient k de 6% à 5%. 	<p>Fin mai 2008</p> <p>A partir de juillet 2008</p>	<p>Effectué avec retard, en novembre 2008</p> <p>Effectué avec retard, en février 2009 ; coefficient k réduit en mai 2008.</p>

Tableau 3 - Côte d'Ivoire - Critères de réalisation et repères indicatifs, FRPC en 2009, milliards de FCFA ¹

	2008		2009		
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
	Est	Repere structurel	Critere	Repere structurel	Critere
Critères de performance					
Plancher sur le solde budgétaire global (y/c dons) 2/	-61.0	-13.8	-16.2	-71.8	-137.9
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEMOA) 3/	171.4	30.4	31.8	77.2	149.6
Plafond pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels 4/		0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs 5/		0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs		0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour les dépenses extra-budgetaires 5/		0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs					
Plancher sur le solde primaire de base	33.1	10.2	68.1	91.3	93.3
Plafond sur les dépenses par procédures d'avances		25.0	50.0	65.0	82.2
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" 6/	726.8	200.5	398.1	614.2	838.8
Plancher pour le remboursement caisse net (+) des arriérés de paiement intérieurs de l'État	-104.8	12.0	30.0	40.0	60.0
Recettes budgétaires de l'État	1976.8	420.2	959.1	1495.8	2080.9
Masse salariale de l'État	711.7	175.4	328.1	544.2	745.0
<i>Pour mémoire:</i>					
Créances nettes du système bancaire sur l'État (définition BCEAO, y/c CECP) 7/		-0.4	53.3	48.3	104.0
Dons programme		16.0	21.0	23.0	32.7
Prêts programme		0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projet		12.7	12.7	27.6	48.2
Prêts projet		2.7	10.7	20.8	43.5

1/ Variation cumulée à compter du début de l'année, sauf indication contraire. Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour des définitions détaillées, y compris pour les ajusteurs.

2/ Ce plancher sera ajusté: (i) à la baisse (à la hausse) pour les prêts projet extérieurs plus élevés (moins élevés) que programmé; (ii) à la baisse pour les prêts programme plus élevés que programmé; (iii) à la baisse pour des dons programme moins élevés que programmé, jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA; et (iv) à la hausse pour un déficit de prêts programme de plus que 40 milliards de FCFA.

3/ Ce critère de réalisation concerne les émissions par le Gouvernement de tout instrument de dette (en FCFA) aux créanciers intérieurs ou sur le marché de l'UMEMOA et les emprunts auprès de la BCEAO. Le plafond exclut les arriérés intérieurs ainsi que leur titrisation, les accords de rééchelonnement de la dette de l'État et les nouveaux emprunts-projet auprès des banques régionales de développement (BOAD, BIDC). Au cas où les dons programme et les prêts programme sont inférieurs au montant programmé, le plafond sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum de 40 milliards de FCFA. Le plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période (voir PAT).

4/ Critère de réalisation continu sur tout emprunt extérieur non-concessionnel tel que défini dans la PAT. Ce plafond ne s'applique pas aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importations et ayant une échéance de moins d'un an, aux accords de rééchelonnement, aux emprunts auprès des banques régionales de développement BOAD et BIDC jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 et 20 milliards de FCFA respectivement, aux tirages sur les ressources du FMI et aux émissions d'emprunts en FCFA sur le marché financier de l'UMEMOA (voir PAT).

5/ Critère de réalisation continu (voir PAT).

6/ Comprend les dépenses "pro-pauvres", telles que définies par la codification du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP); voir tableau 1 du PAT.

7/ Les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances sur la BCEAO et les banques commerciales, telle que définie dans le PAT.

Tableau 4 Côte d'Ivoire: Conditionnalité structurelle, FRPC 2009

Mesures	Échéance Repères Structurels	Importance macroéconomique
Actions préalables		
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Gouvernement d'un Budget modifié de 2009 conforme aux objectifs du programme (MEFP ¶24). 	Fait mi-mars 2009	Assurer un budget qui reflète les conditions macroéconomiques, les ressources disponibles et les objectifs de réforme et de sortie de crise.
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Gouvernement d'un arrêté ministériel limitant l'usage des avances de trésorerie à des lignes budgétaires spécifiques sous certaines conditions (MEFP ¶32) 	Fait mi-mars 2009	Améliorer l'exécution budgétaire.
<ul style="list-style-type: none"> Publication des états d'exécution budgétaire pour l'année 2008 	Fait mi-mars 2009	Améliorer le suivi de l'exécution budgétaire.
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du mécanisme automatique de prix des produits pétroliers. 	Fin février 2009	Améliorer la cohérence entre les prix mondiaux et les prix à la pompe, protéger les revenus fiscaux.
<ul style="list-style-type: none"> Adoption du plan d'actions pour la gestion des finances publiques basé sur PEMFAR. 	Fait mi-mars 2009	Améliorer la transparence des finances publiques ainsi que l'efficacité de la collecte des revenus et de l'exécution de la dépense.
<ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'audit financier de la société nationale de pétrole PETROCI. 	Fait fin février 2009	Renforcer la transparence du secteur pétrolier.
Politique fiscale/ administration fiscale		
<ul style="list-style-type: none"> Élimination de la pratique du paiement par avance du Droit Unique de Sortie (DUS) sur la café/cacao et de toute autre taxe. 	RS Continu	Améliorer la bonne gouvernance et assurer à l'État des coûts de financement proche des conditions de marché.
<ul style="list-style-type: none"> Achever l'inventaire de tous les recettes des services des ministères en vue de leur rationalisation et leur budgétisation (MEFP ¶32). 	RS Fin juin 2009	Améliorer la bonne gouvernance et la transparence.
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un plan de rationalisation des exonérations, y compris les régimes liés à la crise (en accord avec l'assistance technique du FMI), pour adoption dans le Budget 2010 (MEFP ¶32). 	RS Fin septembre 2009	Améliorer la transparence et diminuer les distorsions ; améliorer les recettes
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du module informatique de transit de SYDAM (ASYCUDA) entre le Port d'Abidjan et les 3 principaux postes frontaliers 	RS Fin septembre 2009	Améliorer la transparence et les recettes
Gestion des dépenses publiques		
<ul style="list-style-type: none"> Adoption par le Gouvernement du Budget 2010 budgétisant et fiscalisant tous les prélèvements parafiscaux liés aux investissements du secteur café/cacao (MEFP ¶32). 	RS Fin novembre 2009	
<ul style="list-style-type: none"> Publication dans un délai de 45 jours des états d'exécution budgétaire trimestriel incluant les dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté (MEFP ¶21). 	RS Chaque trimestre	Améliorer le suivi et la transparence de l'exécution budgétaire.
<ul style="list-style-type: none"> Soumission du projet de Loi de règlements 2008 à la Chambre des comptes pour sa certification et sa soumission à l'Assemblée nationale (MEFP ¶32). 	RS Fin octobre 2009	Améliorer la transparence et le contrôle <i>a posteriori</i> du budget et de son exécution.
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour les ministères de l'éducation et de la santé (MEFP ¶32). 	RS Fin octobre 2009	Mettre en place une stratégie sociale à moyen terme conforme au DSRP et cohérente avec le cadrage budgétaire.

PIÈCE JOINTE – CÔTE D’IVOIRE : PROTOCOLE D’ACCORD TECHNIQUE (PAT)

**Accord sous la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
2009–11**

1. Le présent Protocole d’accord technique définit les critères d’évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l’État est défini comme l’Administration Centrale de la Côte d’Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l’État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n’inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

I. CRITÈRES D’ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les repères indicatifs sont fixés pour le 30 juin 2009 et le 31 décembre 2009 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 31 mars 2009 et le 30 septembre 2009. Les critères de réalisation comprennent: (a) un plancher pour le solde budgétaire global (y compris dons); (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l’émission de titres sur le marché financier de l’UEMOA) ; (c) un plafond zéro pour les nouveaux emprunts extérieurs à des conditions non concessionnelles (nonobstant le paragraphe 16 ci-dessous) ; (d) un plafond zéro pour l’accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; (e) un plafond zéro pour l’accumulation de nouveaux arriérés intérieurs ; et (f) un plafond zéro pour les dépenses extrabudgétaires. Les repères indicatifs comprennent : (i) un plancher pour le solde primaire de base ; (ii) un plafond pour les dépenses par procédure d’avances de trésorerie; (iii) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ; (iv) un plancher pour le remboursement base caisse net du stock des « restes à payer » de l’État (hors titrisation) ; (v) un plancher pour les recettes budgétaires de l’État ; et (vi) un plafond pour la masse salariale de l’État. Les critères de réalisation, les repères indicatifs et les ajusteurs sont calculés en variation cumulée à partir du 1^{er} janvier 2009 (voir tableau 3 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A. Solde budgétaire global (y compris dons) (critère de réalisation)

3. **Le solde budgétaire global** correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l’État (y compris dons) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement). Il comprend les dépenses liées à la sortie de crise, définies comme les dépenses publiques financées sur ressources intérieures et extérieures pour le Programme National de Réinsertion

et Réhabilitation Communautaire, le redéploiement de l'administration publique, l'identification et les élections, et le service civique.

4. Le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse) dans la mesure où le montant des dépenses au titre des prêts-projet extérieurs est plus élevé (moins élevé) que programmé. Il sera ajusté à la baisse dans la mesure où le montant des dons-programme est moins élevé que programmé jusqu'à un maximum cumulé de 40 milliards de FCFA. Il sera ajusté à la baisse dans la mesure où le montant des prêts-programme est plus élevé que programmé. Il sera ajusté à la hausse dans la mesure où un déficit de prêts-programme dépasse un niveau de 40 milliards de FCFA.

5. En cas d'excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière (y compris les dividendes versées par la PETROCI à l'État) par rapport au montant programmé, une partie ou la totalité de l'excédent sera utilisée pour compenser une moins-value des recettes budgétaires et/ou sera affectée à des dépenses « pro-pauvres », jusqu'à hauteur d'un maximum cumulé de 50 milliards de FCFA. Le plancher pour le solde budgétaire global sera ajusté à la hausse du montant du reliquat de l'excédent non utilisé pour compenser les moins-values de recettes et pour les dépenses « pro-pauvres » additionnelles (voir tableau 1). Le reliquat de l'excédent des recettes pétrolières sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les « restes à payer » (voir paragraphes 11–12).

6. La prévision des recettes pétrolières en 2009 est fondée sur : un prix moyen de 50,0 \$ EU par baril de pétrole brut; un volume de 17,9 millions de barils ; et un taux de change moyen de 500,0 FCFA par \$ EU.

B. Solde primaire de base (repère quantitatif)

7. **Le solde primaire de base** correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement), hors paiements d'intérêts et hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures. Il comprend les dépenses liées à la sortie de crise (voir paragraphe 3). Les prêts nets incluent toute prise de participation par l'État dans des banques sous restructuration.

C. Recettes budgétaires de l'État (repère quantitatif)

8. Le total des recettes défini comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE et des autres recettes non fiscales définies dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Les recettes fiscales comprennent toute fiscalité et excédent ou déficit incorporé dans la structure des prix des produits pétroliers.

D. Masse salariale de l'État (repère quantitatif)

9. La masse salariale de l'État correspond à l'ensemble des dépenses (base engagements) pour la paie, les primes et indemnités versées aux agents de l'État, aux militaires (hors « primes de front ») et au personnel de justice et de maintien de l'ordre, et comprend les dépenses liées aux contrats spéciaux et autres emplois publics temporaires ou permanents.

E. Arriérés de paiement extérieurs (critère de réalisation)

10. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme la somme des échéances sur dettes extérieures exigibles, mais non payées, sur l'encours des dettes extérieures contractées ou garanties par l'État, à l'exception des échéances qui font l'objet de négociations en vue d'un rééchelonnement ou d'une restructuration avec le Club de Paris, le Club de Londres ou d'autres créanciers. L'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs est la différence entre (a) le montant brut des échéances exigibles au titre du service de la dette extérieure (principal et intérêts) et (b) le montant effectivement payé au cours de la période prise en considération.

F. Restes à payer et arriérés de paiement intérieurs (repère quantitatif et critère de réalisation)

11. Les « restes à payer » (ou « exigibles ») comprennent les arriérés et la dette flottante intérieurs et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses engagées, liquidées, et visées par le contrôleur financier (« ordonnancé ») qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire (90 jours). La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours). Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année). À titre d'illustration, le stock des « restes à payer » totalisait 272,2 milliards de FCFA à fin décembre 2008 et se décomposait comme suit :

• Restes à payer Trésor	248,1
• Dette Trésor (PGT, PGFDS, TPA, TGE, ACDP)	196,4
• Arriérés subvention EPN (hors CNPS, CGRAE)	40,5
• Arriérés vis-à-vis des collectivités décentralisées (Conseils Généraux, Communes et Districts)	11,2
• Ajustement mandats Contrôleur Financier, PEC comptable	0,0
• dont SODECI	10,8
• Arriérés CI-Télécom, CIE, SODECI sur consommation courante dont SODECI	24,1
• Compensation gaz /consommation électricité	0,0
Total « restes à payer » Administration Centrale	272,2
dont dette flottante (< 90 jours)	160,2

En règle générale, le stock de la dette flottante n'excédera pas l'équivalent de 3 mois de dépenses de fonctionnement (hors abonnements) et de dépenses d'investissement et de sortie de crise financées sur ressources propres. A titre d'illustration, pour 2008, ces dépenses étaient budgétisées à 720 milliards de FCFA, et l'équivalent de 3 mois de ces dépenses était de 180 milliards de FCFA.

12. Dans le cadre du programme, l'État s'engage (i) à opérer, en 2009, une réduction base caisse à hauteur de 60 milliards de FCFA de l'encours des « restes à payer » selon la définition dans le paragraphe 11 (repère quantitatif) ; (ii) à ne pas accumuler des nouveaux arriérés de paiement intérieurs de l'exercice courant à partir du 1er janvier 2009 (critère de réalisation). Tout excédent d'appui budgétaire extérieur (prêts-programme) par rapport au montant programmé—excédent qui n'est pas utilisé pour ajuster à la baisse le solde budgétaire global comme indiqué au paragraphe 4—sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État, y compris les « restes à payer ». Tout excédent de recettes de l'extraction pétrolière/gazière par rapport au montant programmé—excédent qui n'est pas utilisé comme indiqué au paragraphe 5—sera affecté à la réduction de la dette intérieure de l'État.

13. Les « dépenses engagées non encore ordonnancées » (DENO) correspondent aux obligations potentielles de l'État et sont définies comme les dépenses engagées et non encore visées par le contrôleur financier (« ordonnancé »). Le stock de DENO fera l'objet d'un suivi continu par la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF) avec un rapportage mensuel dans le cadre du TOFE.

G. Avances de Trésorerie (repère quantitatif) et dépenses extrabudgétaires (critère de réalisation continu)

14. Les *avances de trésorerie* sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures réglementaires d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalable. Elles excluent les « régies d'avances » telles qu'établies par Arrêté ministériel. Le montant cumulatif des dépenses par avance de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette) (repère indicatif). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

15. Une dépense est qualifiée d'*extrabudgétaire* si (i) la dépense n'a pas fait l'objet d'une procédure d'exécution budgétaire normale ou simplifiée ou d'une procédure d'avance de trésorerie autorisée par les textes réglementant l'utilisation des avances de trésorerie (voir ¶14) ou si (ii) la dotation budgétaire (ligne budgétaire) y afférente n'existe pas ou n'est pas

suffisante. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à n'encourir aucune dépense extrabudgétaire (critère de réalisation continu).

H. Nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels (critère de réalisation)

16. Le terme «dette extérieure» s'entend comme spécifié au point n° 9 des Directives du Conseil d'Administration du FMI sur les critères de réalisation relatifs à la dette extérieure.³ Les indicateurs quantitatifs relatifs aux emprunts extérieurs s'appliquent à la dette extérieure non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Ils s'appliquent non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ces indicateurs quantitatifs ne s'appliquent pas :

- aux crédits commerciaux normaux liés à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux prêts de la BOAD jusqu'à hauteur de l'équivalent de 25 milliards de FCFA et ceux de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à hauteur de l'équivalent de 20 milliards de FCFA;
- aux tirages sur les ressources du FMI ; et
- aux émissions de titres publics en FCFA (ou de la dette en FCFA contractée ou garantie par l'État) qui sont initialement achetés par (ou contractés avec) des résidents de l'UEMOA.

17. Un prêt est réputé être à des conditions concessionnelles s'il comporte un élément de don d'au moins 35 pour cent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) du prêt étant calculée comme la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) de l'OCDE sur les 10 dernières années pour les prêts dont l'échéance est égale ou supérieure à 15 ans. Pour les prêts dont l'échéance est inférieure à 15 ans, la VAN est calculée comme la moyenne des TICR de l'OCDE sur les six mois précédents (15 février–14 août ou 15 août–14 février). Aux deux moyennes, sur 10 ans et sur 6 mois, s'ajoutent les mêmes marges pour des périodes de remboursement différentes (0,75 point si la période de remboursement est inférieure à 15 ans, 1 point si elle est comprise entre 15 et 19 ans, 1,15 points si elle est comprise entre 20 et 29 ans, et 1,25 points si elle est égale ou supérieure à 30 ans).

18. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur non concessionnel dans les conditions définies aux paragraphes 16–17, à l'exception des prêts sous forme de rééchelonnement des échéances (critère de réalisation).

³ Voir «Guidelines on Performance Criteria with Respect to External Debt in Fund Arrangements », décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), modifiée par les décisions n° 11096-(95/100) et n° 12274-(00/85).

I. Financement intérieur net

19. Les emprunts intérieurs de l'État sont définis comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de l'UEMOA, d'emprunts auprès de la BCEAO (y compris concours du FMI), ou de tout autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le plafond du programme sur le financement intérieur net s'applique aux montants nets d'emprunts intérieurs/UEMOA définis comme le montant brut des emprunts intérieurs/UEMOA moins les remboursements pendant la période sous considération ; ce plafond inclut une marge de 25 milliards de FCFA au delà du flux net cumulatif projeté pour chaque période. Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projet de la BOAD ou de la BIDC (voir paragraphe 16). Au cas où le montant total des dons-programme et des prêts-programme est inférieur au montant total programmé, le plafond sur le financement intérieur net sera ajusté à la hausse d'autant jusqu'à un maximum cumulatif de 40 milliards de FCFA. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 30 milliards de FCFA durant l'année 2009, l'État s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

J. Financement extérieur (définitions)

20. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou de biens non remboursables *non* destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou de biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les somme d'argent ou de biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds *non* destinés au financement d'un projet spécifique.

II. POUR MÉMOIRE : CRÉANCES NETTES DU SYSTÈME BANCAIRE SUR L'ÉTAT

21. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG). Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, et n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome. À titre d'illustration, l'encours de ces créances totalisent 399,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2008, et se répartissent comme suit :

Milliards de FCFA

Créances nettes du système bancaire sur l'État	399,0
Concours de la BCEAO	164,1
<i>Dont</i> : avances statutaires	164,1
Plus contrepartie utilisations des ressources du FMI	95,6
Plus créances des banques commerciales	329,5
Plus dépôts privés à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)	17,9
Moins dépôts à la BCEAO	22,7
Moins encaisses du Trésor	0,9
Moins dépôts dans les banques commerciales	174,1
Moins obligations cautionnées	10,4

III. REPÈRES STRUCTURELS

22. Le programme comporte des repères structurels (voir tableau 4 du MPEF).

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET DONNÉES À COMMUNIQUER

23. Le suivi des critères de réalisation quantitatifs, des objectifs indicatifs, et des repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre et aidera à évaluer les résultats au regard des objectifs quantitatifs et structurels du programme.

24. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de tout nouvel emprunt extérieur contracté ou auquel l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cet emprunt. Les données concernant les nouveaux emprunts extérieurs ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

25. Sur la base des éléments existants et déjà transmis aux services du FMI, les autorités prépareront, en collaboration avec ceux-ci, et leur communiqueront mensuellement ou trimestriellement à partir du 15 février 2009, un ensemble de tableaux sur le budget et sur les secteurs de l'énergie et du café/cacao :

a. **Budget** : un rapport trimestriel (dans un délai de 45 jours suivant la fin de chaque trimestre) montrant la situation d'exécution budgétaire (recettes et dépenses), présentant les

dépenses classées par nature, par fonction, par administration/nature et ce, aux différentes étapes du processus de dépenses (dotation, engagement, ordonnancement et paiement).

b. Secteur de l'Énergie: les tableaux trimestriels suivants (dans un délai de 45 jours suivant la fin de chaque trimestre) :

- Tableau 1 : Synthèse des productions de pétrole brut et de gaz et Tableaux 1a-d : Production de pétrole brut et de gaz par champs. Ces tableaux indiqueront clairement les prix effectifs du pétrole et du gaz, les conditions de swap, la production des hydrocarbures en quantités physiques et leurs valorisations avant et après swap, et les recettes fiscales et non fiscales pour l'État et les recettes pour PETROCI et le secteur privé.
- Tableau 2 : Volumes, prix et flux financiers. Ce tableau indiquera clairement les conditions de partage parmi l'État, PETROCI et les opérateurs privés et les flux financiers qui en résultent, en particulier pour l'État et PETROCI.
- Tableau 3 : Activités de la SIR. Ce tableau indiquera : (i) les achats de pétrole brut du secteur de raffinage par fournisseur, y compris d'origine ivoirienne ; et (ii) la production, la consommation, et les importations des produits pétroliers.
- Tableau 4 : Activités de la SIR – Transferts vers les entrepôts et exportations.
- Tableau 5 : Produits pétroliers – Activités des marketeurs/État, comparatif entre les approvisionnements et les ventes des marketeurs.
- Tableau 6 : Mise à la consommation des produits pétroliers par type de taxe.
- Tableau 7 : Structure des prix des produits pétroliers, y compris le butane domestique et à l'importation. Ce tableau comprendra également la mise à la consommation par produit pétrolier pour le mois courant et le cumul de l'année en cours.
- Tableau 8 : Récapitulatif du secteur de l'électricité, y compris les achats de gaz du secteur de l'électricité par fournisseur (y compris l'État); la production de l'électricité; et les prix applicables par tension et par groupe de consommateur, les revenus du secteur de l'électricité ainsi que les impayés et arriérés croisés du secteur.
- Tableau 9 : Flux financiers de la SOGEPE, en « exploitation » et en « trésorerie ».

c. Secteur Café-Cacao :

- des informations trimestrielles (dans un délai de 45 jours suivants la fin de chaque trimestre) sur le recouvrement et l'emploi des redevances parafiscales ainsi que

sur les soldes des comptes bancaires pour le Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao (CGFCC), le FDPCC-Investissement, le FRC-Réserve de prudence, le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), la Sacherie et le Fonds de Relance Caféière ;

- des informations trimestrielles (dans un délai de 45 jours suivants la fin de chaque trimestre) sur les états d'exécution budgétaire des projets du FIMR.
- des informations trimestrielles sur les prix internationaux (CAF), les prix d'enregistrement à l'exportation (CAF), les prix d'achat indicatifs et les prix bord-champ.

26. La BCEAO communiquera mensuellement aux services du FMI, dans un délai maximum de 30 jours après la fin de la période concernée, les données provisoires sur la Position Nette du Gouvernement, et fournira les données définitives dans un délai maximum de 45 jours. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI). Cela comprend :

- le solde des montants perçus en dédommagement du déversement des déchets toxiques ;
- les informations détaillées sur tous les comptes en relation avec l'émission, le paiement des intérêts et des amortissements des titres publics émis sur le marché financier de l'UEMOA;
- la situation du Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR) ; et
- le solde des comptes des redevances parafiscales du secteur café/cacao.

27. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2a chaque mois, dans un délai de 45 jours après la fin du mois, sauf indication contraire. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2b chaque trimestre, dans un délai d'un mois après la fin du trimestre.

28. Plus généralement, les Autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif du programme.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Dépenses « pro-pauvres », y compris dépenses sociales, 2007–09 ^{1/}

		2007	2008	2009
			Est.	Budget
1	Agriculture et développement rural	20.7	26.5	45.1
	Administration générale	5.8	9.2	8.5
	Programme de développement et de promotion de l'agriculture	5.1	3.4	9.5
	Formation et encadrement	7.8	8.3	8.4
	Aménagement hydro-agricole	1.3	2.2	3.7
	Autres affaires de l'agriculture	0.7	3.3	14.9
2	Ressources halieutiques et production animale	5.3	6.1	6.7
	Administration générale	3.6	3.7	3.7
	Appui à l'élevage et à la production laitière	1.5	1.9	2.5
	Pêche et aquaculture	0.1	0.4	0.6
3	Education	345.0	496.9	536.6
	Administration générale	17.8	18.7	18.5
	Education préscolaire et enseignement primaire	273.7	313.5	329.3
	Alphabétisation	0.3	0.2	0.2
	Secondaire général, technique et professionnel	53.2	67.8	84.8
	Enseignement supérieur et recherche scientifique		96.8	103.8
4	Santé	88.8	98.3	118.8
	Administration générale	36.6	45.6	52.2
	Système de sante primaire	24.7	23.8	31.7
	Soins de sante préventive (programme élargie de vaccination)	1.6	1.2	1.5
	Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	0.6	1.1	2.0
	Santé infantile maternelle et nutrition	0.2	0.3	0.6
	VIH / Sida	3.4	4.3	5.3
	CHU et centres de santé et programmes spécialisés	21.6	22.0	25.5
5	Eau et assainissement	16.0	15.3	19.5
	Accès à l'eau potable et assainissement	6.4	5.0	7.0
	Environnement et lutte contre la pollution	9.6	10.4	12.5
6	Energie	1.2	9.6	9.3
7	Routes	40.0	20.3	33.1
8	Affaires sociales	3.2	9.2	12.6
	Administration générale	0.2	6.4	7.8
	Formation destinée aux femmes	0.6	0.3	0.5
	Orphelinat, pouponnière et centres sociaux	0.9	0.6	1.5
	Formation personnel d'appui	1.5	1.2	1.7
	Indigents et victimes de guerre ou de catastrophes		0.7	1.1
9	Décentralisation	31.1	30.1	32.3
10	Reconstruction		10.4	5.2
11	Autres domaines de lutte contre la pauvreté	12.7	4.1	19.5
	Total	563.8	726.8	838.8
	dont: financement Trésor		707.1	794.6
	dont: financement extérieur		19.7	44.2

^{1/} Voir la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIFBUD / SIGFIP.

Tableau 2a. Côte d'Ivoire: Informations pour le suivi du programme du Gouvernement

Priorité I: Données Essentielles 1/	Fréquence	Forme 2/	Service	Indicateurs 3/
I. BUDGET				
TOFE et Tableaux de bord	M	FI	DGE/DGB	X
Estimation recettes fiscales				
Récapitulatif recettes non fiscales				
CNPS: cotisations, prestations				
CGRAE: cotisations, prestations				
Dépenses de personnel				
Subventions et transferts, et dépenses sociales ciblées				
Autres dépenses de fonctionnement				
Dépenses en capital par type de financement				
Dépenses liées à la crise, élections, CNPRA, etc.				
Situation d'exécution budgétaire par nature, fonction, administration/nature (montrant chaque étape du processus de dépense)				
Opérations du Trésor - CNCE				
Evolution DENO				
Versions les plus récentes des tableaux quantitatifs pour le secteur de l'énergie comme spécifié en paragraphe 21 du PAT				X
Situation financière secteur électricité CIE (en créance et en trésorerie); stock des impayés (gaz, électricité, TVA)	M	FI	SOGDEPE, DGE	
Suivi de la trésorerie	M	FI	DTCP	X
Plan de trésorerie				
Avances du Trésor et leur régularisation				
Tableau de suivi des "Restes à Payer" (RAP) du Trésor				
Autres Tableaux détaillés sur les RAP (PGT, TPA, TGE, ACDP, etc.)				
II. DETTE / FINANCEMENT				
II.a. Dette extérieure	M	FX	DTCP	X
Encours de la dette extérieure et arriérés (par créancier)				
Situation détaillée de la dette publique (par créancier) (encours, service dû, service payé sur arriérés/échéances, arriérés)				
Tableau de passage des "Encours dette extérieure et arriérés" vers TOFE				
Etat des tirages sur prêts et dons (par créancier)				
Conventions signées au titre de dette extérieure de l'année en cours				
II.b. Dette intérieure	M	FX	DTCP	X
Encours de la dette intérieure et arriérés (par créancier)				
Tableau de suivi de la dette intérieure				
Situation globale de la dette intérieure				
Situation détaillée de la dette intérieure conventionnée				
Tableau de passage de "Situation globale..." / "Tableau de suivi" (cadrage budgétaire) vers TOFE				
Emissions de nouvelle dette / nouveaux titres (par type, créancier original)				
III. Secteur monétaire/financier	M	FI	BCEAO	X
Statistiques monétaires (statismon) de la BCEAO, banques commerciales, PNG)				
Tableaux synthétiques sur les ratios prudentiels des banques				
IV. Secteur réel	M	FI	DGE	
Indice de prix à la consommation, production				
V. Secteur Cacao/Café	M	FX	DGE	
Prélèvements sur café/cacao				
DUS (y compris les anticipations)				
prélèvements parafiscaux (par structure et par fonds: ARCC, BCC, FRC, FDPCC)				
Utilisations des prélèvements (par fonds: FDPCC - investissements FRC - réserve de prudence, fonds d'investissement en milieu rural)				
Solides des comptes bancaires (par fonds)				
Arrêtés de comptes semestriels (par structure)				
VI. Balance des Paiements	M	FI	BCEAO	
Commerce extérieur par produits (E, M: valeurs, prix, volumes)				

1/ Préparation et transmission mensuelle (M), dans un délai de 45 jours après la fin du mois. Transmission électronique au FMI, siège et bureau Abidjan

2/ FI: fichier, transmission électronique au FMI, siège et bureau FMI à Abidjan FX: sur papier, transmission au bureau du FMI à Abidjan (pour être faxé aux services du FMI)

3/ Données sur les indicateurs quantitatifs semestriels spécifiés au Tableau 1 du MPEF

Table 2b. Côte d'Ivoire - Informations pour le suivi du programme du Gouvernement (trimestriel)

Priorité II: Données importantes 1/	frequence	Forme 2/	service
I. BUDGET			
Mouvements des effectifs de la masse salariale, éclatement effectifs par catégorie, ministères	T	FX	DGB
Eclatement des dépenses d'abonnement			
Situation d'exécution budgétaire (Sigfip) (détail par titre)			
Notes de synthèse des recettes de la Douane /DGI			
Revenus de pétrole production (BIC, redevances, dividendes) ; revenus PETROCI 2005-06, prévisions actualisées 2007-09	T	FI	DGH
II. DETTE/FINANCEMENT			
Financement	T	FI	DGE/DGB
Nouveau financements: projets, appui budgétaire, programmes (DDR, CNPRA, élections, etc) (par créancier, acquis/engagé et à rechercher)			
Prévisions et réalisation de services de la dette extérieure de l'année en cours (mensuel).			DGB/DTCP
Prévisions trimestrielles pour les années futures (trimestrielles, en début d'année)			
III. Secteur énergie	T	FI	
Projection de la production de pétrole/gaz et valeurs estimées 2007-09 (par champ, swap, partage Etat, Petroci, sociétés)			Comite de suivi
Projection de la capacité de raffinage 2007-09			
Bilans énergétiques pétrole brut (production, importation, exportation), produits raffinés (production, (re)exportation, mise à la			Comite de suivi
Prévision et réalisation de la production, consommation, exportations, revenus, dépenses et taxes (TVA) du secteur électrique			
IV. Secteur réel	T	FX	DGE/INS
Production des principaux produits agricoles			
Production, exportations, prix de l'exportation, prix au producteur, estimation, projection (café/cacao)			
Cadrage macroéconomique révisé et réalisation, projections			
Indicateurs conjoncturels (branches, secteurs); enquêtes INS, BCEAO			
V. Balance des paiements	T	FI	BCEAO
Réalisation et projection 2007-09			

1/Préparation et transmission mensuelle (M), ou trimestrielle (T) dans un délai d'un mois après la fin du trimestre. Transmission

2/ FI: fichier, transmission électronique aux services du FMI et au bureau FMI à Abidjan. FX: sur papier, transmission au bureau du FMI

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

CÔTE D'IVOIRE

**Demande d'accord triennal au titre de la
Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique
(En collaboration avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger

Le 13 mars 2009

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Programme de travail conjoint Banque mondiale-FMI, 2009	7
III..Stratégie des Opérations du Groupe de la Banque africaine de développement	9
IV. Questions d'ordre statistique.....	11

I. Relations avec le FMI

(Au 28 février 2009)

I. **Statut** : date d'admission: 11 mars 1963; article VIII

II. Comptes des ressources générales :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de la</u>
		<u>quote-part</u>
Quote-part	325,20	100,0
Avoirs du FMI en monnaie nationale	405,74	124,76
Position de réserve au FMI	0,76	0,23
Taux de change des avoirs		

III. Département des DTS :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de</u>
		<u>l'allocation</u>
Allocation cumulative nette	37,83	100,00
Avoirs	0,58	1,54

IV. Encours des achats et des prêts :	<u>millions de DTS</u>	<u>Pourcentage de</u>
		<u>la quote-part</u>
Accords au titre de la FRPC	40,98	12,60
Assistance d'urgence post-conflit	81,30	25,00

V. Accords financiers:

<u>Type</u>	<u>Date de l'accord</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	29/3/2002	3/28/2005	292,68	58,54
FRPC	17/3/1998	16/3/2001	285,84	123,86
FRPC	11/3/1994	13/6/1997	333,48	333,48

VI. Projections des obligations financières envers le FMI¹: (en millions de DTS; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS):

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Principal	11,71	16,79	42,20	41,42	10,16
Commissions/ intérêts	1,31	1,62	1,34	0,69	0,26
Total	13,02	18,41	43,53	42,11	10,43

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre d'origine</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Mars 1998
Aide promise par l'ensemble des créanciers (millions de \$EU) ²	345,00
<i>Dont:</i> Assistance du FMI (millions de \$EU)	22,0
(équivalent en millions de DTS)	16,0
Date du point d'achèvement	--
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)	
Montant décaissé en faveur du pays membre	--
Assistance transitoire	--
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement additionnel des intérêts courus ³	--
Total décaissements	--

¹ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

² L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. C'est pourquoi les deux montants ne s'additionnent pas.

³ Dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Assistance intérimaire – montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement – point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune aux pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) qui inclut la Côte d'Ivoire. L'évaluation des sauvegardes la plus récente de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Cette évaluation indiquait que des progrès avaient été faits pour renforcer le cadre de sauvegardes de la banque depuis l'évaluation de 2002 et identifiait un certain nombre de domaines qui pourraient être renforcés avec quelques mesures supplémentaires.

La BCEAO publie à présent un jeu complet d'états financiers audités et la communication des données financières est à présent davantage conforme aux IFRS (normes internationales d'information financière). De plus, une charte d'audit interne a été mise en place, des mécanismes destinés à améliorer la gestion des risques ont été instaurés et le suivi des recommandations d'audit interne et externe a été renforcé.

Les résultats du suivi continu des sauvegardes indiquent que même si certaines vulnérabilités subsistent dans les systèmes de contrôle interne et la structure juridique, quelques progrès ont été faits dans d'autres domaines notamment grâce aux mesures suivantes: (i) l'amélioration du processus d'audit externe avec l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; (ii) la création d'un comité d'audit; (iii) une présentation plus large de la situation financière des pays de l'UEMOA au FMI dans les notes aux états financiers annuels et (iv) un renforcement accru de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régimes de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toutes restrictions aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle habituel de 12 mois. Le Conseil d'administration a achevé le 3 août 2007 les consultations de 2007.

XII. Assistance technique :

A. AFRITAC Ouest :

	Domaine	Sujet
2007	Gestion de la dette publique (janvier 2007)	Mission diagnostique, identification des besoins
	(août 2007)	Stratégie de la dette à moyen terme et viabilité de la dette
	(septembre 2007)	Gestion de la dette et initiative PPTE
	Gestion des dépenses publiques (février 2007)	Mission diagnostic, identification des besoins
	Statistiques de finances publiques (février 2007)	Mission diagnostic, identification des besoins
	Administration fiscale (août 2007)	Mission diagnostic sur les réformes en cours
	Microcrédit (mai et août 2007) (octobre 2008)	Soutien à la Direction de la microfinance
	Comptes nationaux (août 2007)	Techniques de mesure de certains services dans les comptes nationaux. Revue des déflateurs
	Administration des douanes (août 2007)	Lutte contre la fraude
	Supervision et réglementation financières (septembre-octobre 2007)	Proposition de méthodes d'analyse des états financiers Formation du personnel
2008	Gestion des dépenses publiques (février 2008)	Évaluation du système intégré d'information sur l'exécution du budget
	Administration des douanes (mars 2008)	Lutte contre la fraude
	Statistiques de finances publiques (mars 2008)	Préparation des métadonnées de SFP
	Comptabilité nationale (avril 2008)	Évaluation du programme de travail de l'office national de la statistique

	Domaine	Sujet
	Comptabilité nationale (août 2008)	Revue du choix d'année de base (2006) pour l'établissement des estimations de comptabilité nationale
2009	Gestion des dépenses publiques (Mars-avril 2009)	Exécution interface budget (SIGFIP) et comptabilité (ASTER)
	Statistiques de finances publiques (Mars 2009)	Formation à l'utilisation de la méthodologie SFP
	Administration des douanes (février 2009)	Contrôle de la valeur et de l'origine, inspection ex-post et surveillance douanière.

B. Siège

Département	Date	But
Dpt. des finances publiques	Décembre 2001	Gestion des dépenses publiques
Dpt. des finances publiques	Février/mars 2008	Prix et fiscalité des produits pétroliers
	Mars 2008	Administration des douanes
	Février/mars 2009	Administration fiscale
Dpt. des marchés monétaires et de capitaux	Octobre/décembre 2007	PESF régional

XIII. Représentant résident :

Un représentant résident du FMI est en poste à Abidjan depuis janvier 2007 après une interruption d'un an et demi.

II. Programme conjoint de travail Banque mondiale-FMI, 2009 (au 28 février 2009)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations:		
	1. DPO—Don pour la reprise et la gouvernance économique II	Septembre 2008	Mars 2009
	2. Projet d'urgence de remise en état du réseau électrique	Octobre 2008 Février 2009	Mai 2009
	3. Projet d'urgence de redynamisation et de gouvernance des PME		Juin 2009
	Travail économique et sectoriel		
	Évaluation environnementale post-conflit		Mars 2009
	Bilan national éducation		Mars 2009
	Bilan national santé		Juillet 2009
	Assistance technique/autre travail analytique		
	Suivi PEMFAR		
	Surveillance économie pauvreté		
	Analyse d'impact sur la pauvreté et le social (PSIA) des nouvelles structures tarifaires de l'électricité		T2 2009
	Concurrence dans la commercialisation du cacao et amélioration du revenu des paysans		T3 2009
	Revue des sous-secteurs d'exportation agricole		T3 2009
	Dialogue/AT réengagement secteur privé		Décembre 08 – Juin 09
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Nouvel accord FRPC	4–11 février 2009	Mars 2009 (RS et Conseil)
	Première revue du programme FRPC et consultation article IV	Août 2009	Septembre 2009 (RS et Conseil)
	Deuxième revue du programme FRPC	Février 2010	Mars 2009 (RS et Conseil)
	Assistance technique		
	Suivi administration fiscal-douanière	2009	2009
	Suivi gestion des finances publiques PEMFAR	T2 2009	2009
	Supervision de la microfinance, AFRITAC Ouest; cadre contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	T2 2009	2009
	Statistiques : finances publiques, secteur réel et BdP, AFRITAC Ouest		2009

B. Demandes de contributions au programme de travail			
Demande du FMI à la Banque mondiale	• Bilan périodique des répercussions budgétaires de la réforme des secteurs de l'électricité et des finances		En cours
	•		
Demande de la Banque mondiale au FMI	Bilans réguliers sur les projections macroéconomiques et budgétaires		En cours
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	Note consultative conjointe (JSAN) sur le DSRP complet		Mars 2009 (Conseil)
	Document sur le point de décision PPTE comprenant une AVD		Mars 2009 (RS, Conseil)
	PESF et assistance dans la stratégie de secteur financier	Mai 2009	Août 2009

III. Stratégie des opérations du Groupe de la Banque africaine de développement

1. **Portefeuille du Groupe de la Banque et direction.** Sur un total de 49 opérations⁷ approuvées depuis le début de l'intervention en Côte d'Ivoire, pour un engagement net de 1 030 millions d'UC, le portefeuille actuel de projets inclut deux opérations actives, concrètement le programme de renforcement des capacités et de bonne gouvernance nationale (PNBGRC) financée par un don de 3,7 millions d'UC du FAD et le programme de soutien institutionnel pour la sortie de crise financé à partir d'un don de 20 millions d'UC du FAD. Le PNBGRC est un projet de soutien institutionnel dont les activités contribueront à améliorer la gouvernance et les capacités de plusieurs ministères. Plus précisément, il a pour but i) de contribuer à améliorer le fonctionnement du système juridique ; ii) de renforcer les structures et les institutions qui interviennent dans le processus de décentralisation ; et iii) d'appuyer les capacités de gestion des ressources publiques. Plusieurs activités sont en cours de réalisation dans le cadre de ce projet dont : i) la création d'un système d'information géographique (SIG) dans 11 communes ; ii) le soutien à la Cour des comptes ; et iii) la formation des magistrats et des autres agents du système judiciaire. Le projet devrait être achevé en 2009. S'agissant du soutien institutionnel au programme national de sortie de crise, 56 % des fonds du projet avaient été décaissés à la fin décembre 2008. Il importe de noter que plusieurs activités ont déjà été achevées dans ce second projet, dont : i) le lancement d'un appel d'offres pour le matériel à l'intention des élèves et des enseignants de la zone Centre-Nord-Ouest (CNO) ; ii) l'achat de matériel pour les centres de santé ; iii) la désignation des centres de santé à remettre en état ; et iv) l'élaboration d'un plan d'action de renforcement des capacités pour venir en aide aux femmes victimes de la violence domestique.

2. **Gestion de portefeuille.** Les projets en cours ont été sérieusement affectés par la crise découlant de la suspension des décaissements depuis le 1er février 2003. À la suite de discussions avec une délégation ivoirienne à Tunis en juillet 2004 et en juillet 2005, la BAD a commencé à annuler les soldes de 10 opérations conformément à ses procédures. En février 2007, le montant total annulé était de 65,7 millions d'UC. Cependant, à l'issue de diverses demandes des autorités ivoiriennes, la BAD n'a pas procédé à de nouvelles annulations vu la grande possibilité d'une reprise de la coopération financière avec la Côte d'Ivoire au début de 2009. Compte tenu de la reprise de la pleine coopération depuis mars 2009, la BAD envisage un travail de restructuration de portefeuille au deuxième trimestre 2009. Bien que les décaissements de prêts aient été suspendus en raison de l'accumulation d'arriérés, la BAD a continué à mettre en œuvre des opérations financées par des dons, entre autres les deux opérations actives susmentionnées et des études pour la formulation du plan de développement de l'irrigation, le plan d'étude de la route à péage et du pont-bascule ainsi que le plan Agneby, qui ont été achevés.

3. **Situation des arriérés envers le Groupe de la BAD et échéancier de paiements.** À la date butoir de la fin avril 2007, les arriérés de la Côte d'Ivoire envers le Groupe s'établissaient à 352,25 millions d'UC. Dans le cadre du mécanisme de la BAD en faveur des États fragiles (FEF), adopté par le Conseil d'administration en mars 2008, la Côte d'Ivoire a

⁷ Non compris quatre projets lancés par le secteur privé, pour un total de 33 millions d'UC.

été déclarée comme État fragile et peut bénéficier d'une formule de partage des charges à deux volets en vertu de laquelle un maximum de 1/3 des arriérés sera pris en charge par le pays, et un minimum de 2/3 au titre du guichet d'apurement des arriérés de la FEF.

Remboursements projetés de la Côte d'Ivoire en millions d'UC à la fin décembre 2008¹

Guichet	Type	2009	2010	2011	2012	TOTAL
BAD	Commissions	18,07	10,59	7,64	6,27	42,57
	Principal	27,50	21,24	17,06	13,65	79,45
TOTAL BAD		45,57	31,82	24,70	19,92	122,01
FAD	Commissions	1,56	1,55	1,54	1,53	6,18
	Principal	0,98	1,43	1,50	2,03	5,94
TOTAL FAD		2,53	2,98	3,05	3,57	12,12
TOTAL GLOBAL		48,10	34,80	27,75	23,49	134,14

1/Les chiffres sont tributaires des fluctuations de taux de change.

4. **Mesures prise par la BAD pour faciliter l'apurement des arriérés.** Lorsque les arriérés ont été apurés au début de 2002, le Conseil a approuvé une stratégie intérimaire au titre du FAD VII le 3 avril 2002, mais la stratégie n'a pu être mise en œuvre car les arriérés ont commencé à nouveau à s'accumuler en février 2003. Par conséquent, conformément à sa politique de sanctions, la BAD a suspendu tous les décaissements sur les prêts et n'a approuvé aucune opération dans le cadre des FAD IX et X. Toutefois, la BAD a maintenu le dialogue avec les autorités afin de trouver une solution au problème des arriérés. Lors de plusieurs missions consultatives, les autorités ivoiriennes ont réaffirmé leur détermination à stabiliser les arriérés et à respecter les échéances.

5. Le 8 avril 2007, les autorités ivoiriennes et la Banque sont arrivées à un accord sur les modalités d'un dispositif d'apurement des arriérés, conclu dans le cadre de l'antérieure facilité de la BAD pour les pays post-conflit (FPPC), remplacée depuis mars 2008 par la FEF. Le dispositif d'apurement des arriérés convenu repoussait la date butoir de la fin de décembre 2003 à la fin d'avril 2007, prévoyait un apurement effectif des arriérés en avril 2008 et le début du paiement des échéances exigibles entre mai 2007 et avril 2008 au plus tard en septembre 2007 et dans leur totalité en avril 2008. À cette date, la Côte d'Ivoire devait payer le tiers des arriérés en cours à la date butoir d'avril 2007. En dépit de contraintes financières intérieures, principalement liées au financement des programmes de sortie de crise, les autorités ont déployés de remarquables efforts pour se tenir à jour depuis la fin avril 2007 et ont apuré leur part des arriérés envers la BAD début mars 2009.

6. **Stratégie de réengagement de la BAD en Côte d'Ivoire.** Le 6 mars 2009, les sanctions pesant sur le pays ont été levées, suite à l'apurement des arriérés envers le Groupe de la Banque. La stratégie de réengagement de la BAD vise principalement à aider le pays à s'affranchir de sa fragilité. Les activités de la BAD pour 2009–10 viseront surtout à aider les autorités à renforcer la gouvernance, y compris par le biais du renforcement des capacités et du développement de l'infrastructure économique afin de promouvoir l'intégration régionale. La stratégie de la BAD a été approuvée par le Conseil d'administration le 6 mars 2009.

IV. Questions d'ordre statistique

1. Bien que les données communiquées soient adéquates aux fins de la surveillance et que les autorités aient généralement fourni les indicateurs statistiques demandés (voir tableau joint) de manière ponctuelle, il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. La Côte d'Ivoire participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000, mais les métadonnées affichées sur le Tableau d'affichage des normes de diffusion des données n'ont pas été actualisées depuis juin 2001.

Statistiques du secteur réel

2. Les autorités ont publié des données exhaustives relatives aux comptes nationaux pour la période 1987-95 en utilisant 1986 comme année de référence, ainsi qu'un nouveau jeu de données couvrant la période 1996-2006 qui sont alignées sur le Système de comptabilité nationale de 1993, 1996 étant l'année de référence. L'assistance technique (AT) en matière de comptabilité nationale a été offerte par AFRITAC Ouest en août 2007 et en août 2008 et couvrait plusieurs sujets, y compris une revue des déflateurs implicites. Un indice des prix à la consommation harmonisé (IPC) (base 1996) a été adopté par tous les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les salaires et l'emploi ne font l'objet d'aucune publication régulière.

Statistiques de finances publiques

3. Le Ministère des finances a communiqué des données allant jusqu'en 2007 aux fins de leur publication dans l'*Annuaire de statistiques des finances publiques*. Les autorités n'ont pas fourni de données budgétaires mensuelles ou trimestrielles pour la publication, mais le Ministère des finances a généralement mis à la disposition du Département Afrique du FMI des données mensuelles détaillées sur les finances publiques. La documentation sur la couverture des organes des administrations publiques et des entreprises publiques est insuffisante. Bien que les autorités se soient engagées à remédier à ces faiblesses et à déployer des efforts importants pour rapprocher les données budgétaires et monétaires, peu de progrès ont été accomplis à ce jour. Les lacunes de la comptabilisation des dépenses compromettent la communication efficace des données budgétaires.

Statistiques monétaires et financières

4. Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont préparées par l'agence nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) puis publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Certains des problèmes qui concernent les statistiques monétaires sont communs aux huit pays membres de l'UEMOA; d'autres sont propres aux questions systémiques du financement bancaire et non bancaire des opérations de l'administration centrale et du reste du secteur public en Côte d'Ivoire. Des améliorations ont été réalisées dans les délais de la communication des données sur les institutions de dépôts et les taux d'intérêt. Aujourd'hui, les autorités communiquent les données monétaires au Département des statistiques du FMI de manière régulière et le retard a été réduit d'environ

six mois à quatre mois au moins. La BCEAO a également amélioré les estimations de la monnaie en circulation dans chaque pays membre de l'UEMOA en résorbant les retards importants du tri des billets de banque qui sont détenus dans les agences nationales de la BCEAO. En 2005, la BCEAO a apporté des révisions substantielles aux estimations des billets de banque en circulation dans les pays membres à la suite des mouvements transfrontaliers de ces billets. Ces révisions étaient dues aux modifications de la méthode d'estimation de la monnaie en circulation dans l'UEMOA. La méthode révisée, qui repose sur des coefficients de triage actualisés (établis à l'origine en 1990) a été appliquée rétroactivement à partir de décembre 2003. La BCEAO fait appel à des coefficients de triage pour évaluer les montants de la monnaie émise par chaque pays, qui à leur tour sont utilisés pour estimer la monnaie en circulation et ajuster les avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

5. Une mission de statistiques monétaires et financières s'est rendue au siège de la BCEAO en mai 2001 et le Département des statistiques a participé en avril 2003 à un séminaire parrainé par la BCEAO sur les statistiques monétaires. Dans le cadre de ces conférences régionales, le Département des statistiques a passé en revue avec les représentants de la BCEAO les questions méthodologiques qui concernent les pays membres de l'UEMOA et a abordé les plans de la banque centrale en vue d'adopter le *Manuel de statistiques monétaires et financières*.

Balance des paiements

6. Depuis décembre 1998, la responsabilité de l'établissement et de la diffusion des statistiques de la balance des paiements est officiellement confiée à la BCEAO conformément à la législation adoptée par tous les pays membres de l'UEMOA. L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la finalisation et de la diffusion du relevé de la balance des paiements tandis que le siège de la BCEAO arrête la méthodologie et calcule les réserves internationales gérées au nom des pays participants. La cohérence des données s'est sensiblement améliorée au cours des dernières années avec le passage complet à la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements (MBP5)*, de meilleures méthodes de sourçage et la formation des services. L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de la balance des paiements avec sept mois de retard, délai supérieur à celui recommandé par la NGDD, ainsi que les données annuelles relatives à la position d'investissement international. Les données du secteur extérieur sont régulièrement communiquées au Département des statistiques pour être publiées.

7. S'agissant des échanges, le système informatisé des douanes permet de suivre de près les données commerciales, mais la couverture des services et des transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs) doit être améliorée.

8. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas suffisamment bien couverts. La communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment des investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Il n'y a pas non plus d'informations suffisantes sur les stocks de dette privée et les flux du service de la dette.

9. Le nouveau système d'établissement des données de la BCEAO permet aux banques commerciales de communiquer des données sur les paiements qui font intervenir des non-résidents. Les responsables de l'établissement des données de la balance des paiements reçoivent les relevés de paiements tous les 10 jours. Toutefois, cette information n'est pas utilisée pour établir la balance des paiements annuelle mais pour appuyer les contrôles de la qualité des données et fournir aux autorités de la BCEAO des informations anticipées.

V. Côte d'Ivoire : Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(au 12 mars 2009)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données⁶	Fréquence de la communication⁶	Fréquence de la publication⁶
Taux de change	Courant	Courant	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹	12/08	02/09	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	12/08	02/09	M	M	M
Monnaie au sens large	12/08	02/09	M	M	M
Bilan de la banque centrale	12/08	02/09	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	12/08	02/09	M	M	M
Taux d'intérêt ²	03/09	03/09	I	M	M
Indice des prix à la consommation	12/08	02/09	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴	12/08	02/09	M	M	M
Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵	12/08	02/09	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	12/08	02/09	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	12/08	02/09	A	A	A
PIB/PNB	2008	02/09	A	M	M
Dette extérieure brute	12/08	02/09	M	M	M

¹Inclut les actifs de réserve engagés ou autrement grevés ainsi que les positions dérivées nettes.

²À la fois basés sur le marché et officiellement déterminés, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du trésor, les effets et obligations.

³Financement étranger, bancaire intérieur et non bancaire intérieur.

⁴Les administrations publiques comprennent l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds hors budget et fonds de sécurité sociale) et les administrations d'État et locales.

⁵Y compris la composition en monnaies et en échéances.

⁶Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



Communiqué de presse n° 09/96
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 27 mars 2009

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord FRPC d'un montant de 565,7 millions de dollars en faveur de la Côte d'Ivoire

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un accord triennal d'un montant de 373,98 millions de DTS (environ 565,7 millions de dollars) au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) en faveur de la Côte d'Ivoire, à l'appui du programme économique élaboré par les autorités en vue d'assurer une croissance durable, une réduction de la pauvreté et des progrès dans les réformes économiques. La décision permettra à la Côte d'Ivoire de tirer immédiatement l'équivalent de 159,348 millions de DTS (environ 241,1 millions de dollars) auprès du FMI.

À l'issue de la réunion du Conseil d'administration qui a abouti à la décision, M. Lipsky, Premier Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Les autorités ivoiriennes doivent être félicitées pour les progrès accomplis vers la paix et les résultats globalement satisfaisants qui ont été obtenus dans un contexte difficile depuis 2007, dans le cadre de deux programmes au titre de l'Assistance d'urgence post-conflit. La Côte d'Ivoire a adopté un programme économique vigoureux qui sera appuyé par un nouvel accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

« Le redressement économique se poursuit, bien que le ralentissement de l'économie mondiale ait ralenti le retour au niveau de croissance d'avant la crise. L'évolution budgétaire en 2008 a été dans l'ensemble satisfaisante, à l'exception des dépenses consacrées aux grands travaux publics, qui ont été exécutées en dehors du budget et au détriment de la réhabilitation des infrastructures de base et d'autres dépenses prioritaires. Les autorités ont engagé des réformes des secteurs du cacao/café et de l'énergie, et ont amélioré entre autres la transparence, la tarification et la taxation dans ces deux secteurs.

« Le programme économique de la Côte d'Ivoire vise à consolider la stabilité macroéconomique, à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté. Il sera essentiel de poursuivre le rééquilibrage budgétaire et d'améliorer la gestion des ressources publiques comme prévu pour accroître les dépenses consacrées aux infrastructures de base, à la lutte

contre la pauvreté et à d'autres besoins post-conflit. De vastes réformes structurelles dans les secteurs du café/cacao, de l'énergie et de la finance devraient soutenir le développement du secteur privé, tout en préservant les ressources publiques.

« La réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté à moyen terme, tels que décrits dans la Stratégie de réduction de la pauvreté récemment adoptée, dépend des réformes des finances publiques, du respect strict des procédures d'exécution du budget, de l'amélioration de la transparence des dépenses de travaux publics et de l'observation du Code des marchés publics.

« La poursuite et la bonne coordination de l'aide de la communauté internationale restent essentielles pour assurer le succès du programme et le retour de la Côte d'Ivoire à une paix durable et au redressement économique, » a dit M. Lipsky.

« La FRPC est le guichet concessionnel du FMI pour les pays à faible revenu. Les programmes soutenus par cette facilité s'appuient sur une stratégie de réduction de la pauvreté formulée par le pays bénéficiaire. Cette stratégie, qui est adoptée au terme d'un processus de consultation auquel participent la société civile et les partenaires au développement, est énoncée dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté établi par le pays. Le but est de faire en sorte que les programmes appuyés par la FRPC soient conformes à un cadre global de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales visant à stimuler la croissance et à réduire la pauvreté. Les prêts accordés au titre de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt annuel de 0,5 % et sont remboursables sur dix ans, avec un différé d'amortissement de cinq ans et demi pour le principal.

Évolution économique récente

Après plusieurs années de troubles civils, la Côte d'Ivoire a poursuivi le processus de reprise économique en 2008. La croissance du PIB réel s'est accélérée pour passer de 1,6 % en 2007 à 2,3 % en 2008, sous l'impulsion des secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la production alimentaire et des télécommunications. Parallèlement, le renchérissement des denrées alimentaires importées et les ajustements des prix pétroliers intérieurs ont poussé l'inflation à la hausse en 2008, pour la porter à 9 % en fin d'année. L'inflation a ralenti depuis, suite à la baisse des prix alimentaires et pétroliers.

Les résultats budgétaires obtenus dans le cadre de l'Assistance d'urgence post-conflit (AUPC) depuis le milieu de 2007 ont été dans l'ensemble satisfaisants, exception faite des dérapages importants des finances publiques survenus sous la forme de dépenses extrabudgétaires de 0,7 % du PIB engagées dans de grands chantiers de travaux publics. Les mesures correctives prises au dernier trimestre ont toutefois permis de limiter à 0,4 % du PIB l'écart par rapport à l'objectif d'excédent budgétaire primaire programmé pour 2008, mais les investissements dans les travaux de reconstruction en ont souffert.

Le solde extérieur courant s'est redressé en 2008 grâce à des termes de l'échange favorables. Le renchérissement du pétrole brut et d'autres produits de base a stimulé les recettes d'exportation au premier semestre. Malgré la baisse des prix des produits de base qui a suivi, la balance courante a affiché un excédent de 1 % du PIB, contre un déficit de 1,5 % en 2007.

Résumé du programme

Le programme macroéconomique à moyen terme des autorités appuyé par la FRPC vise à dégager une marge de manœuvre budgétaire qui permette de financer des dépenses axées sur la croissance économique et la lutte contre la pauvreté, d'améliorer les perspectives de viabilité de la dette et de progresser vers la réalisation des critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Il approfondit également les réformes de la gestion des finances publiques, de la fonction publique, du secteur énergétique et de la filière cacao/café, tout en s'efforçant de promouvoir l'initiative privée, et notamment le renforcement du secteur financier.

Le cadre macroéconomique pour 2009-11 est conçu en fonction des objectifs suivants :

- Assurer une croissance annuelle du PIB réel de l'ordre de 4,2 % en moyenne.
- Ramener l'inflation à 3 % par an, conformément à la cible de l'UEMOA.
- Contenir le déficit budgétaire global autour de 2 % du PIB, niveau compatible avec la viabilité de la dette après l'allégement escompté.

Côte d'Ivoire: Indicateurs économiques et financiers, 2006-09

	2006	2007	2008	2009	
			EPCA-2	Prov.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)					
Revenu national					
PIB à prix constants	0,7	1,6	2,9	2,3	3,7
Déflateur du PIB	4,5	2,7	4,7	8,1	0,6
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,5	1,9	4,3	6,3	5,9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	2,0	1,5	6,8	9,0	3,4
Secteur extérieur (base FCFA)					
Exportations, f.o.b. à prix courants	9,3	-5,7	12,8	8,3	-16,2
Importations, f.o.b. à prix courants	1,3	4,7	17,8	3,1	-19,6
Volume des exportations	6,0	-8,4	1,6	-7,8	6,1
Volume des importations	3,9	5,1	4,0	-4,6	4,5
Termes de l'échange (détérioration: -)	5,8	3,3	-2,1	8,7	2,7
Taux de change effectif nominal (dépréciation: -)	-0,4	2,2	...	-0,3	...
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-0,4	1,6	...	0,4	...
Opérations de l'administration centrale					
Total des recettes et dons	10,3	10,7	11,7	15,2	0,3
Total des dépenses	10,3	3,1	9,6	14,0	3,7
(Variation en % de la monnaie au sens large au début de la période)					
Monnaie et crédit					
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	10,3	23,6	7,6	7,4	6,0
Avoirs extérieurs nets	5,7	9,4	1,4	1,4	-0,3
Avoirs intérieurs nets	4,6	14,2	6,2	6,0	6,3
dont : administration publique	-1,6	3,7	3,3	-1,1	3,4
secteur privé	4,9	10,0	3,9	6,4	2,9
Vitesse de circulation de la monnaie	4,0	3,3	3,5	3,4	3,4
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Opérations de l'administration centrale					
Total des recettes et dons	19,0	19,7	20,7	20,6	19,8
Total des recettes	18,4	19,2	19,4	18,9	19,0
Total des dépenses	20,8	20,5	21,1	21,1	21,0
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-1,8	-0,8	-0,4	-0,6	-1,3
Solde primaire de base 2/	0,3	0,6	0,8	0,3	0,9
Investissement brut	9,3	8,7	10,4	10,1	11,3
Administration centrale	3,1	2,6	3,1	3,0	3,0
Secteur hors administrations publiques	6,3	6,1	7,4	7,1	8,3
Épargne intérieure brute	19,6	14,6	16,8	17,9	18,1
Administration centrale	2,4	2,8	2,5	2,1	2,9
Secteur hors administrations publiques	17,2	11,8	14,3	15,7	15,2
Épargne nationale brute	12,1	8,0	11,6	12,6	11,8
Administration centrale	0,9	2,2	2,8	2,6	1,9
Secteur hors administrations publiques	11,2	5,8	8,8	9,9	9,8
Secteur extérieur					
Solde courant (transferts publics compris)	2,8	-0,7	1,2	2,4	0,4
Solde courant (hors transferts publics)	3,0	-1,5	-0,6	1,0	-0,1
Solde global	-2,7	-0,5	-0,8	0,1	-3,7
Dettes publiques extérieures	71,4	64,8	66,8	60,7	53,7
Service de la dette publique extérieure exigible avant rééchelonnement (milliards de FCFA)	396	384	364	426	380
en % des exportations de biens et services	8,3	8,5	7,2	8,7	9,1
en % des recettes publiques	23,7	20,7	19,1	21,6	18,2
Postes pour mémoire					
Arriérés sur la dette publique (% du PIB)	26,6	24,1	21,3	25,3	2,0
Dettes intérieures (après titrisation)	4,5	2,5	1,6	2,7	2,0
Dettes extérieures	22,1	21,6	19,7	22,6	0,0
PIB nominal (milliards de FCFA)	9,081	9,487	10,103	10,485	10,925
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne de la période)	522	479	446	446	498
PIB nominal aux prix du marché (milliards d'USD)	17,4	19,8	22,7	23,5	21,9
Population (millions)	19,6	20,2	19,0	20,8	21,4
Croissance démographique (%)	3,0	3,0	1,5	3,0	3,0
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	464	471	531	505	511
PIB nominal par habitant (USD)	888	983	1,190	1,132	1,026
Croissance du PIB réel par habitant (%)	-2,3	-1,4	1,4	-0,7	0,7

Sources : autorités ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

1/ Sur la base des variations des prix à la consommation et du taux de change effectif nominal en fin de période.

2/ Total des recettes moins total des dépenses, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures

Déclaration de M. Laureen Rutayisire, Administrateur du FMI pour la Côte d'Ivoire

Le 27 mars 2009

Les autorités ivoiriennes, que je représente, tiennent à remercier les services du FMI pour les entretiens fructueux qu'elles ont eus avec eux et pour les conseils de politique économique qui leur ont été prodigués depuis la conclusion du premier programme appuyé par l'AUPC en 2007. Elles souhaitent également exprimer leur reconnaissance au Conseil d'administration et à la Direction du FMI, dont le soutien sans faille a aidé le pays à progresser dans la voie de la reconstruction économique au sortir des années de conflit.

Le moment est important pour la Côte d'Ivoire. Longtemps considérée comme une des principales économies — et des plus dynamiques — de l'Afrique de l'Ouest, elle a payé un lourd tribut à la guerre civile. Outre les pertes de production et la détérioration de la situation sociale, le pays a dû faire face aussi à des interruptions dans l'engagement des bailleurs de fonds internationaux. Il n'a pas pu, de ce fait, bénéficier d'un allègement de sa dette.

Les deux programmes appuyés successivement par l'AUPC en 2007 et 2008 ont permis aux autorités ivoiriennes d'enregistrer des résultats impressionnants dans l'exécution de réformes de fond, mais dans un environnement sociopolitique fragile et dans une situation post-confliktuelle. Grâce aux efforts déployés, l'économie a amorcé un redressement progressif et tous les facteurs indiquent aujourd'hui que cette reprise se confirme. Le taux de croissance de la production s'est redressé pour atteindre 2,3 % en 2008, contre 1,7 % en 2007. Le gouvernement a réussi à dégager un excédent du budget primaire malgré d'énormes pressions du côté des dépenses et la perte d'une partie de la base d'imposition suite à la scission du pays, et malgré la crise des prix alimentaires qui s'y est ajoutée. Enfin, les autorités ont procédé à d'importants remboursements de dettes en faveur des donateurs multilatéraux et engagé des réformes structurelles — avec un certain retard parfois, car il leur a fallu adopter un rythme et une séquence qui tiennent compte de la fragilité du climat social.

I. Évolution et performances récentes sous les programmes appuyés par l'AUPC

L'amélioration et la stabilisation de la situation politique en 2008 ont aidé les autorités ivoiriennes à obtenir de bons résultats sur de nombreux fronts. La feuille de route pour le retour à la paix est bien suivie, les mesures prévues au titre de l'AUPC-2 ont été mises en œuvre de façon satisfaisante et le gouvernement a publié son DSRP complet. Afin de remédier aux carences de la gestion des finances publiques, les autorités ont aussi pris des mesures correctrices qui ont concerné surtout les dépenses extrabudgétaires engagées en

2008. Elles ont mené à bien les six mesures préalables retenues pour l'accord FRPC 2009.

Une situation macroéconomique stable et une politique budgétaire avisée

La production a pris un nouvel élan, pour s'établir à 2,3 % en 2008 sous l'impulsion conjuguée des secteurs de la construction, de l'agroalimentaire et des télécommunications. L'inflation a augmenté pour atteindre 9 % en fin d'année, suite à la hausse des cours mondiaux des denrées alimentaires et aux ajustements des prix intérieurs des produits pétroliers en 2008, mais les autorités suivent de près la situation afin de contenir l'inflation dans les limites des cibles de convergence de l'UEMOA et d'atténuer les pressions sur le taux de change effectif réel. Le solde extérieur courant s'est amélioré en raison de l'évolution favorable des cours du cacao et du pétrole brut, qui a plus que compensé l'essor des importations de denrées alimentaires.

S'agissant de la **politique budgétaire**, les autorités ivoiriennes ont enregistré de bons résultats dans la mobilisation des recettes non pétrolières, car les nombreuses réformes engagées dans les services douaniers et fiscaux ont compensé la perte des recettes en provenance des régions du centre et du nord-ouest. Côté dépenses, les allocations budgétaires globales ont été respectées tout en protégeant le secteur social. Les autorités ont aussi pris des mesures pour remédier au problème des charges extrabudgétaires liées aux grands chantiers de construction d'Abidjan et de Yamoussoukro. Ces initiatives ont consisté notamment à réduire les dépenses courantes non essentielles, de manière à atteindre les objectifs budgétaires, ainsi qu'à mettre en place un nouveau cadre de prévision des travaux publics et d'amélioration de la transparence des opérations. Comme en témoigne l'accord qu'elles ont passé récemment avec les services et la Direction du FMI, les autorités sont résolues à communiquer ouvertement sur les crédits consacrés à ces projets et à prendre les dispositions nécessaires pour les maintenir dans l'enveloppe budgétaire prévue.

Un ferme engagement en faveur des réformes structurelles

Sur le **front structurel**, les autorités ivoiriennes ont engagé, dans un environnement fragile, les difficiles réformes de la gestion des finances publiques, des activités bancaires et financières, des filières cacao/café et du secteur de l'énergie. Elles se sont attaquées avec beaucoup de détermination aux déficiences observées par le passé dans la **gestion des finances publiques**, rétablissant les procédures budgétaires normales et mettant fin aux avances du Trésor ainsi qu'au financement coûteux auprès des entreprises depuis janvier 2009. Le contrôle financier a été lui aussi amélioré. Le budget est exécuté de manière plus transparente, en s'appuyant sur le système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP), et les informations sont communiquées au public via Internet. Les autorités ont lancé par ailleurs un audit des dépenses de sortie de crise financées sur fonds publics durant la période 2006-08. Elles ont également adopté une feuille de route pour

le renforcement de la procédure de passation des marchés publics, qui séparera les fonctions de réglementation, d'exécution et de contrôle. Enfin, un plan de réforme des finances publiques inspiré des conclusions de la mission d'assistance technique pour la gestion des finances publiques et la responsabilité financière (PEMFAR) a été adopté en février 2009.

S'agissant du **secteur financier**, les autorités ont progressé dans leur programme de consolidation des banques. Sur les six établissements qui affichaient des fonds propres négatifs fin juin 2008, deux sont revenus à des valeurs positives après leur recapitalisation et un troisième poursuit le processus engagé dans ce sens. Quant aux autres, le gouvernement a pris des mesures temporaires qui visent à les rendre viables pour d'éventuels investisseurs privés. Des audits de la BNI et de la CNCE ont été effectués en 2008, et un plan a été engagé pour pallier les insuffisances qu'ils ont fait apparaître. La stratégie nationale de microfinance adoptée par le gouvernement en octobre 2008 permettra d'augmenter les possibilités de crédit offertes aux segments non bancarisés de la population.

Les autorités ivoiriennes ont persévéré dans les efforts déployés pour améliorer la gouvernance et la transparence des **secteurs du cacao/café et de l'énergie**. Des rapports trimestriels sur les flux physiques et financiers continuent d'être publiés pour les deux secteurs. Les autorités ont poursuivi le processus de réduction graduelle des prélèvements quasi-budgétaires, qui sont plafonnés à 31,3 FCAF/kg au total pour la campagne 2008–09 (contre 46,5 FCFA/kg en 2007–08) et dont une partie sera affectée à l'investissement dans les infrastructures en zone rurale. Pour ce qui concerne la réforme du secteur cacao/café, le Président vient de signer un décret portant création du comité chargé d'élaborer une nouvelle stratégie globale pour les deux filières. Dans le secteur de l'énergie, et dans un climat social tendu suite au renchérissement des denrées alimentaires, les autorités ont relevé de 10 % les tarifs d'électricité en vue de réduire le déficit du sous-secteur. Pour améliorer la transparence, elles ont fait procéder à l'audit financier de la PETROCI (la société pétrolière nationale) et s'appliquent activement à rédiger des rapports conformes à l'ITIE pour 2006 et 2007. Enfin, pour tirer parti de la conjoncture actuelle favorable, les autorités ont adopté fin février 2009 un mécanisme de fixation automatique des prix des produits pétroliers qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2009.

Un effort résolu pour apurer les arriérés extérieurs et assurer le service de la dette

En plus des initiatives prises en 2008 pour exécuter le programme appuyé par l'AUPC et créer les conditions d'une poursuite de la reprise, les autorités ivoiriennes ont consenti des efforts impressionnants pour apurer les arriérés au titre de la dette extérieure. C'est ainsi que les arriérés envers la Banque mondiale — qui avaient, des mois durant, fait obstacle à une coopération normale — ont été réglés début 2008, et qu'un effort similaire

a été fait au profit de la Banque africaine de développement début 2009. Au total, les paiements relatifs aux arriérés et au service de la dette envers les deux institutions effectués depuis le milieu de 2007 représentent 3 % du PIB.

Un processus de retour progressif à la paix

Les autorités ivoiriennes ont aussi obtenu des résultats notables dans la consolidation de la paix et la remise en état du secteur social. Elles ont progressé en particulier sur plusieurs points importants du processus de paix, à savoir la démobilisation des ex-combattants, la réunification des deux armées ainsi que le redéploiement des services et des agents de l'État. Les autorités s'appliquent à l'heure actuelle à accélérer le processus de recensement et d'inscription des électeurs en vue de la présidentielle. Selon les données les plus récentes de la commission électorale, 5,5 millions d'électeurs sont déjà inscrits — sur une population en âge de voter estimée à 8 millions de personnes. En dépit du retard pris, il existe un consensus très solide, entre les dirigeants politiques et au sein de la population, sur la nécessité de mener à bien cette opération pour que l'élection présidentielle puisse se dérouler dans des conditions régulières avant la fin 2009. Sur le front social, les autorités ont pris des initiatives pour réparer les dommages occasionnés par le conflit et remettre sur pied les services de base (santé, éducation, approvisionnement en eau des villages). La plupart des services de l'État fonctionnent à nouveau dans les régions du centre et du nord-ouest contrôlées par les rebelles, où bon nombre d'opérations d'urgence à caractère social sont menées en faveur des populations.

II. Programme à moyen terme : reprise économique, allègement de la dette et réduction de la pauvreté

Mettre en œuvre un programme ambitieux pour assurer la reprise

S'appuyant sur les bons résultats obtenus dans le cadre des deux programmes appuyés par l'AUPC, les autorités ivoiriennes ont préparé, **pour la période 2009–11, un programme économique** dont les principaux objectifs sont d'accélérer la reconstruction du pays et sa croissance, de lutter contre la pauvreté et de permettre de progresser vers les OMD dans un pays réunifié et dans un climat de paix durable. Les mesures visent plus particulièrement à réduire les déséquilibres macroéconomiques et financiers, viabiliser la dette, accélérer les réformes structurelles et créer un environnement institutionnel propice à l'essor du secteur privé. S'agissant du cadre macroéconomique, les principaux objectifs des autorités pour 2009-11 sont les suivants : i) assurer une croissance moyenne du PIB réel supérieure à 4,2 % par an, ii) contenir l'inflation en dessous de 3 %, iii) maintenir le déficit budgétaire global autour de 2 % du PIB (et l'excédent de base du budget primaire à 1 % du PIB au moins) et iv) veiller à ce que le déficit extérieur courant (transferts

officiels exclus) ne dépasse pas 5 % du PIB. Pour atteindre leur cible de croissance, les autorités projettent une augmentation du taux d'investissement portant ce dernier de 10,1 % du PIB en 2008 à 14,9 % du PIB en 2011.

Les autorités ivoiriennes sont déterminées à engager un processus d'**assainissement des finances publiques** à compter de 2009. L'objectif retenu pour cette année consiste à dégager un excédent de base du budget primaire d'environ 1 % du PIB, et l'accent est mis sur la viabilité de la dette, la réponse aux besoins liés à la sortie de crise et la réduction des arriérés intérieurs. Côté recettes, il est prévu de redoubler d'efforts dans l'administration des impôts, et en particulier de prendre les mesures suivantes : resserrer le contrôle douanier des flux de produits pétroliers, recommencer à percevoir les impôts et les droits de douane dans les régions du centre et du nord-ouest, intensifier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, mieux contrôler et harmoniser les régimes d'exonération et encaisser systématiquement les dividendes des entreprises publiques. Les autorités entendent, grâce à ces mesures, porter les recettes à 19,0 % du PIB (contre 18,9 % en 2008). Côté dépenses, la masse salariale et les dépenses non prioritaires seront contenues et les subventions au secteur de l'électricité réduites, tandis que la priorité sera donnée aux secteurs sociaux.

Le programme pour 2009 prévoit aussi un éventail de **mesures structurelles**. Les autorités ivoiriennes commenceront à mettre en œuvre le plan d'action ambitieux qu'elles ont conçu, avec l'aide de la Banque mondiale, pour la gestion des finances publiques. Une réforme de la fonction publique sera également lancée : les mesures programmées à ce titre pour 2009 consistent à recenser les fonctionnaires, créer un système intégré de gestion des effectifs et des traitements dans la fonction publique et lancer la réforme de la Caisse générale de retraite des agents de l'État (CGRAE). Les autres réformes structurelles visent à resserrer le contrôle bancaire, développer la microfinance et restructurer les établissements financiers publics. Dans le domaine de l'énergie, les autorités entendent améliorer la viabilité financière du sous-secteur de l'électricité en révisant le niveau et la structure des tarifs applicables à ce secteur. Conscients du rôle clé que le secteur privé va devoir jouer dans la reconstruction, elles ont aussi inscrit à leur programme des initiatives de nature à améliorer le climat des affaires : i) une réforme de la loi sur la concurrence, qui visera notamment à combattre les comportements anticoncurrentiels, ii) la préparation d'un plan de réforme destiné à rendre le système judiciaire plus efficace et plus équitable, iii) la création de tribunaux de commerce et la formation des services judiciaires aux questions économiques, et iv) l'adoption d'une loi établissant le caractère exécutoire des sentences arbitrales, ce qui permettra d'accélérer le règlement des différends commerciaux et aidera à désengorger les tribunaux.

Accélérer le processus d'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté

Les autorités ivoiriennes sont déterminées à mettre en œuvre leur **stratégie de réduction de la pauvreté** (SRP) afin d'abaisser l'indice de pauvreté, qui atteignait 48,9 % en 2008

(contre 38,4 % en 2002 et 33,6 % en 1998). Élaborée avec le concours de diverses parties prenantes, la SRP cible avant tout quatre résultats, à savoir : i) rétablir les fondements de la République, ii) faire de la Côte d'Ivoire une économie émergente, iii) assurer à tous des conditions de vie socialement satisfaisantes, et iv) transformer le pays en un acteur dynamique de la scène régionale et internationale. Le gouvernement a créé récemment un comité chargé de suivre l'application de la SRP ainsi que de préparer et publier régulièrement des rapports.

Conformément à l'objectif majeur de réduction de la pauvreté, le gouvernement a identifié, dans une série de domaines (santé, éducation, axes autoroutiers et liaisons rurales, réseaux locaux d'adduction d'eau, électrification rurale, riziculture, sécurité), des lignes budgétaires correspondant spécifiquement à des **dépenses de lutte contre la pauvreté**. Les crédits budgétaires inscrits sur ces lignes passeront de 6,9 % du PIB en 2008 à 7,7 %, dont 6,0 % pour la santé et l'éducation. En outre, afin d'atteindre l'objectif d'éducation pour tous d'ici 2015, le gouvernement a préparé un Plan national de développement de l'éducation et de la formation (PNDEF). Un travail similaire a été engagé dans le domaine de la santé, où le Plan national de développement sanitaire (PNDS) pour la période 2009–11 vise à améliorer l'accès de la population au système de santé tout en rendant ce secteur plus efficace et plus efficient.

Conscientes de l'importance de la **question de la dette**, les autorités entendent mener de front le processus de l'initiative PPTE et la stratégie de réduction de la pauvreté. Tout en appliquant la SRP, le gouvernement accordera une attention spéciale à la réalisation des conditions du passage au point d'achèvement flottant visé dans l'initiative PPTE. Les autorités sont d'avis qu'une aide rapide et massive au titre de l'initiative PPTE renforcée augmentera les chances de succès de leur programme économique. C'est pourquoi elles souhaitent bénéficier de l'assistance de la communauté des bailleurs de fonds.

Conclusion

Depuis août 2007, les autorités ivoiriennes ont mené à bien deux programmes appuyés par l'AUPC et articulés autour de mesures et réformes fortes. Elles l'ont fait, de surcroît, dans un climat intérieur rendu difficile par la fragilité des institutions, les besoins liés à la sortie de crise et une conjoncture extérieure peu propice — hausses exogènes des prix des alimentaires et pétroliers, ralentissement de l'activité économique mondiale, poids de la dette extérieure. Globalement, la Côte d'Ivoire a respecté les critères de réalisation énoncés dans le cadre de l'AUPC. Les autorités ont aussi pris des mesures appropriées pour remédier aux carences de la gestion des finances publiques et consenti d'énormes efforts pour apurer les arriérés envers leurs partenaires de développement. Enfin, elles sont tout à fait conscientes des défis qu'il leur faudra encore relever, c'est-à-dire de la nécessité de stimuler la croissance, de faire reculer la pauvreté et de trouver une solution viable au problème de la dette. Après avoir créé les conditions de sortie de la crise et de reprise de l'économie, le pays est donc prêt à s'engager dans un nouveau programme aux objectifs à moyen terme ambitieux et à recevoir une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée.

Conscientes de l'importance majeure qu'auraient la conclusion d'un nouvel accord avec le FMI et le passage au point de décision visé dans l'initiative PPTE, les autorités ivoiriennes sont résolues à mener les politiques à moyen terme prévues dans le MPEF et le DSRP. Elles comptent sur la communauté financière internationale pour aider la Côte d'Ivoire dans cette entreprise en la faisant bénéficier notamment d'un allègement rapide et substantiel de sa dette. Cet allègement sera essentiel, en effet, pour leur permettre d'amplifier les efforts de réforme déployés afin de revigorer la croissance et de redonner au pays le rôle prépondérant qui était le sien en Afrique de l'Ouest. Les autorités demandent au Conseil d'administration d'appuyer la demande qu'elles présentent en vue de bénéficier d'un accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance couvrant la période 2009–11 ainsi que de l'allègement de la dette au point de décision visé dans l'initiative PPTE renforcée.